

A LA RECHERCHE DES BANDES URBAINES

DISCOURS
des PROFESSIONNELS



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale



Grootstedenbeleid
Politique des Grandes Villes

.be

A la recherche des bandes urbaines

Discours de professionnels

S. Bruier-Desmeth (VUB)
V. Caprasse (ULB)
J. Christiaens (VUB)
D. De Fraene (ULB)
E. Enhus (VUB)
C. Nagels (VUB)
S. Smeets (ULB)

Avec la collaboration de C. Tange (INCC)

étude commandée par le SPP Intégration sociale, service Politique des Grandes Villes,
réalisée en 2011-2012 par le centre de recherches criminologiques de l'ULB et l'Onderzoeksgroep Crime and Society de la VUB,
avec la collaboration de l'INCC (Institut National de Criminalistique et de Criminologie)



INTRODUCTION	4	CHAPITRE II	22	CHAPITRE III	78	BIBLIOGRAPHIE	102
Contextualisation de la problématique	4	Les représentations sociales des professionnels des divergences aux convergences		Les pistes d'action prometteuses			
MÉTHODOLOGIE	6	Les acteurs de la RÉGION BRUXELLOISE face aux regroupements de jeunes	27	A L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS		ANNEXE	104
Etat de l'art et première exploration	6	Un premier panorama à partir des formulaires	27	Trois pistes d'action prometteuses	81	Formulaire utilisé pour les focus groupes	104
Récolte de données empiriques	6	Les représentations sociales des acteurs bruxellois	28	Travailler les perceptions	82		
CHAPITRE I	8	Les acteurs au sein de la COMMUNAUTÉ FLAMANDE et les regroupements de jeunes	43	Dialogues intersectoriels, rencontres et échanges d'expériences	88		
Les cinq grandes villes belges face aux bandes de la définition à la réaction		Première vue d'ensemble	43	Des projets à visée épanouissante, émancipatrice et intégratrice	94		
ANVERS Casser - infléchir - construire	10	Les représentations sociales des professionnels de la région flamande	46	LES RECOMMANDATIONS des chercheurs	97		
Les « bandes urbaines » à BRUXELLES-VILLE, une préoccupation pour la chaîne de sécurité	12	Les acteurs de la RÉGION WALLONNE face aux regroupements de jeunes	65	Définir une stratégie de communication claire vers les médias	97		
GAND Une approche diversifiée des jeunes à problèmes	16	Un premier panorama à partir des formulaires	65	Favoriser l'échange et les réseaux de connaissances	97		
Les « bandes urbaines » LIÉGEOISES, un traitement d'abord policier	18	Les représentations sociales des acteurs wallonnes	66	Déplacer la focale des bandes urbaines vers les quartiers	98		
CHARLEROI Face à des regroupements de jeunes jugés « dérangeants »	20	CONCLUSIONS : La « bande urbaine », une notion mouvante	73	Organiser des modules de formation continuée à propos des bandes de jeunes à destination des acteurs des dispositifs de prévention communaux	100		
		Les bandes urbaines en Belgique : mythe ou réalité ?	73	Des recherches qualitatives à envisager sur les court ou moyen termes	100		
		La « bande » comme construction sociale	74				
		Des groupes de jeunes problématiques : mais où est le problème ?	75				
		Agir, oui mais sur quoi ?	75				
		Les « bandes urbaines » : une notion prétexte	76				

INTRODUCTION

En 2010, le service Politique Grandes Villes du S.P.P. Intégration sociale a financé une recherche sur la réaction sociale aux bandes de jeunes en milieu urbain et a confié cette mission aux équipes de recherche de l'ULB (centre de recherches criminologiques, coordination prof. Dr. D. De Fraene, promoteurs prof. Dr. C. Nagels et prof. Dr. S. Smeets, chercheure V. Caprasse), de la VUB (Onderzoeks-groep Crime and Society, promoteurs prof. Dr. J. Christiaens et prof. Dr. E. Enhus, chercheure S. Bruier-Desmeth) avec la collaboration de l'INCC (C.Tange).

Dans cet ouvrage, les principaux résultats de cette recherche sont présentés. Ils reposent sur la parole des acteurs de terrain confrontés à cette problématique dans leur travail quotidien. Ces acteurs sont issus des grands centres urbains tant en Wallonie, en Flandre qu'à Bruxelles. Cette brève introduction permettra de cerner brièvement la problématique, de présenter les questions de recherche et la méthodologie qui ont guidé ce travail.

Contextualisation de la problématique

La délinquance juvénile est devenue une préoccupation sociale majeure ces dernières décennies (Eliaerts, 2006, p. 9) et l'attention portée aux comportements problématiques des jeunes augmente sans cesse (De Groof et Smits, 2006, p. 26). Ces comportements sont en effet assez visibles puisqu'en général ils se donnent à voir sur l'espace public à la vue de tous, là où les jeunes se rassemblent. Un groupe de jeunes qui siffle des pas-sants, qui squatte un espace vert, est assez vite perçu comme « bande urbaine ». Les médias, souvent de manière sensation-nelle, relatent des événements en les associant au phénomène de « bandes urbaines » et, petit à petit, une sorte de panique morale prend forme. Les représentations sociales véhiculées au-tour du phénomène de « bandes urbaines » associent « groupes de jeunes » et délinquance. Les « bandes de jeunes » seraient des organisations criminelles, c'est-à-dire des associations qui se regroupent dans le but de commettre des délits. Il n'est donc pas étonnant de constater que les pouvoirs publics se voient sommés par l'opinion publique de répondre à ce problème.

Dans la politique criminelle belge, la délinquance commise en bande dans les centres urbains a commencé à occuper une place importante au début des années 1990. On peut relever chro-nologiquement : la création de cellules spécialisées au sein du parquet de Bruxelles, le Plan Fédéral de sécurité (2000) et le Plan national de sécurité 2008-10¹¹ et 2012-2015. Au niveau zonal, certains Plans accordent une attention particulière à la lutte contre les bandes urbaines : c'est le cas notamment du Plan 2009-2012 de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles.

¹ "les bandes urbaines deviennent de plus en plus agressives" (Ministre de l'Intérieur et Ministre de la Justice, 2007, p.17).

Dans le monde scientifique, un rapide état de connaissances montre que, depuis les travaux pionniers de l'Ecole de Chicago, les sciences humaines et sociales se sont classiquement attachées à décrire et à comprendre les ressorts étiologiques et les dyna-miques internes des bandes (logiques de regroupement, fonc-tions et structures, normes et valeurs). L'objectif de ces travaux est avant tout de comprendre pourquoi les bandes commettent des délits alors que les travaux focalisés sur la manière dont les bandes sont perçues, sur les représentations sociales du phéno-mène, sur la réaction sociale sont plutôt rares, surtout dans la littérature européenne. En Amérique du Nord, depuis plusieurs décennies de nombreux programmes ciblant les gangs ont nourri une importante littérature spécialisée. Ils ont impliqué de nom-breux opérateurs publics et privés des secteurs de la prévention, du travail social et de la pénalité abordant les bandes comme objets d'intervention. On peut distinguer classiquement quatre grands niveaux d'intervention : les interventions de répression policières et judiciaires (cellules ad hoc, sur-criminalisation, repérage des membres...) ; les dispositifs de mobilisation com-munautaire qui misent sur la contribution des communautés résidentielles, ethniques ou religieuses ; les programmes indi-viduels d'insertion qui tentent d'apporter une réponse globale (éducation, formation, emploi, mobilité, santé mentale, etc.) et l'intervention sociale prenant la forme d'un travail de rue visant à repérer, à convaincre et à orienter le public cible, ainsi qu'une action auprès des familles et de l'entourage.



Le choix qui guidera un certain type d'intervention plutôt qu'un autre dépend entre autres des raisons qui permettent de com-prendre pourquoi une bande s'est formée, les rapports entre ses membres et le rôle que remplit la bande tant pour les indi-vidus, qu'au niveau culturel et social. Le programme américain 'Mobilization for Youth' a ainsi plaidé pour que l'on modifie les perspectives d'approches des bandes afin de pouvoir les envi-sager comme des réponses locales, collectives et culturelles aux manques structurels d'avenir proposés aux jeunes des classes populaires. La bande est une manière de se « réinventer » un monde, là où ce dernier n'existe pas ou plus. Si au Royaume-Uni on constate un surinvestissement de la thématique des bandes par les pouvoirs publics qui ont mis en place un ensemble de me-sures afin de les éradiquer, la recherche scientifique a tendance à démontrer qu'on ne peut pas parler de bandes structurées mais que les comportements de jeunes en groupe sont fortement cri-minalisés (Centre for Social Justice, 2009).

Il nous est en quelque sorte apparu que la recherche comman-ditée par la Politique fédérale des Grandes Villes était un pas important pour combler le manque de connaissances autour de la réaction sociale aux bandes urbaines. Cette étude a pour objectif de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les représentations véhiculées par les acteurs de terrain autour de ce phénomène et que mobilisent-ils comme connaissances pour les construire ? Quelles sont les pratiques mises en place pour lutter (directement ou indirectement) contre ce phénomène ? Quelles sont les pratiques qu'ils estiment prometteuses ?

MÉTHODOLOGIE

Pour tenter de répondre à ces questions, notre travail scientifique a été classiquement découpé en trois étapes :

- faire le point sur l'état de la littérature nationale et internationale sur le sujet et procéder à quelques entretiens exploratoires ;
- déployer un dispositif méthodologique de récolte de données sur le terrain des villes belges ;
- procéder à l'analyse de ces données.

Etat de l'art et première exploration

La première étape de notre démarche a consisté en une recension ciblée de la littérature scientifique nationale et internationale sur la thématique des bandes urbaines et/ou des réactions sociales qu'elles ont suscitées. Diverses questions classiques dans l'étude des bandes ont guidé ce processus : comment se développe et comment fonctionne un gang (émergence d'un groupe, processus d'affiliation des membres, structure organisationnelle, typologie de bandes) ? ; Quel est l'impact des bandes dans la délinquance des jeunes (activités des bandes) ? ; Quelles solutions prometteuses ont été mises en place dans les Etats et les villes concernées (recension et synthèse des types de programmes existants et résultats des évaluations réalisées) ? Cette revue de la littérature a été complétée par des entretiens avec quelques acteurs clés spécialistes de la question (scientifiques, professionnels de la pénalité et de la prévention)¹.

Récolte de données empiriques

Cette phase s'est déclinée en deux temps distincts, deux méthodologies particulières et constitue le cœur de la recherche : des entretiens semi-directifs et des focus groupes. Fondamentalement, notre approche a été délibérément inductive. Plutôt que d'examiner les pratiques locales à partir d'un cadre de référence pré-établi, nous avons élaboré notre recherche de manière à pouvoir faire émerger les données au départ des définitions, pratiques et expériences locales. Cette façon de procéder permet d'atteindre l'objectif de dégager les ressources du terrain.

Dans un premier temps, il s'est agi de dresser le bilan des modes de connaissances et des pratiques locales en matière de bandes urbaines. S'agissant de concentrer nos analyses sur de «grands centres urbains » à la demande du commanditaire, nous avons travaillé sur un échantillon composé des cinq grandes villes (Bruxelles, Liège, Charleroi, Antwerpen, Gent), bénéficiant par ailleurs « d'un

contrat de ville durable »². Nous avons donc procédé à plus d'une vingtaine **d'entretiens semi-directifs** avec des professionnels travaillant dans ces centres urbains : acteurs des services de prévention, associations travaillant avec les jeunes, policiers, magistrats des parquets de la jeunesse.

Nos interlocuteurs ont été sélectionnés en fonction d'une spécialisation en relation avec l'objet d'étude. En effet, les acteurs policiers rencontrés, commissaires et inspecteurs principaux, travaillant au sein des polices locales, relevaient soit d'une cellule spécialement dédiée aux « Bandes urbaines »³ (intégrée dans un service de recherche et d'enquête local), soit d'un service de première ligne leur permettant de bénéficier de connaissances plus fines du terrain (services de proximité). S'agissant des acteurs des services de prévention, nous avons généralement rencontré les fonctionnaires de prévention et/ou des coordinateurs de projets spécifiquement développés à destination d'un public de jeunes.

Si nous avions espéré, dans un premier temps, pouvoir recueillir de la documentation et certaines données quantitatives relatives aux « bandes de jeunes » dans le cadre de ces rencontres, nos espoirs ont été vains. De fait, les différents interlocuteurs nous ont soit refusé la consultation des données, soit fait part de l'absence de compilation de données objectives s'agissant de la thématique. Les données analysées pour cette recherche proviennent donc exclusivement d'entretiens et de groupes de discussion (appelés ci-dessous focus groupes). Les éléments recueillis à travers les entretiens nous ont permis de cerner l'ampleur et la consistance du phénomène, la manière dont ce dernier est « objectivé » par les acteurs amenés à le prendre en charge et les actions concrètes menées à cet effet.

Dans un second temps, nous avons organisé des **focus groupes** qui ont permis de discuter « à chaud » du vécu et des expériences des acteurs de terrain, d'observer les interactions et les

² Le Comité Economique et Social de l'Union Européenne relève d'ailleurs dans son avis sur les violences collectives, que de nombreuses métropoles européennes sont aujourd'hui confrontées à des faits de violence liés aux bandes, ces faits consistant souvent en des affrontements entre bandes. Le Comité souligne que de nombreux jeunes parmi les plus précarisés trouvent dans l'adhésion à une bande un moyen de se protéger face à un monde hostile et insécurisé et aussi de retrouver une certaine identité sociale (European Economic and Social Committee, Opinion on Urban areas and youth violence, SOC/316, 15 July 2009).

³ La signification de la notion « bandes urbaines » des services spécialisés sera analysée ultérieurement dans le rapport.

¹ Notons que la recension de la littérature a fait l'objet d'un rapport intermédiaire qui a été remis à l'autorité mandante en août 2011. Ce rapport final ne reproduit pas extensivement cette recension selon le schéma proposé dans le rapport intermédiaire, les résultats de notre enquête de terrain nous conduisent à intégrer, par souci de cohérence et de concision, les seules références pertinentes pour éclairer les données recueillies.

confrontations des points de vue, mais aussi et, dès lors, de faire émerger, d'une part, leurs perceptions et leurs représentations des bandes de jeunes, d'autre part, des pistes d'action prometteuses en matière d'approche des bandes de jeunes, que ces pratiques s'y adressent directement ou indirectement.

Les avantages de l'entretien groupé sont aussi son inconvénient : plus dynamique et spontané que l'entretien individuel, il oblige, d'une certaine manière, les acteurs interrogés à expliquer leur réponse et à « affûter » leurs arguments afin d'être convaincants pour le reste des initiés. En ce sens, les focus groupes sont de véritables « espaces de communication » (Kalampalikis, 2004), particulièrement adaptés pour déterminer le sens que les acteurs (re)donnent à leurs actions, « *leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou pas* » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995, 196). Mais, dès lors, cette démarche nécessite d'être particulièrement attentif à ce que les acteurs « dominants » ne monopolisent pas la parole et n'imposent pas leur point de vue au reste du groupe. C'est pourquoi nous avons opté pour des focus groupes limités, comprenant entre 7 et 13 interlocuteurs maximum, animés par deux membres des équipes de recherche.

La sélection des intervenants des focus groupes s'est opérée en cascade sur base des données récoltées lors de la phase d'entretiens avec les responsables locaux, mais pas seulement. En effet, nous nous sommes adressés tant aux cinq grandes villes de notre échantillon de départ qu'à d'autres localités ayant un dispositif spécifique de prise en charge des bandes de jeunes ou connaissant sur leur territoire des regroupements de jeunes définies par elles comme « problématiques », que celles-ci aient ou non des dispositifs ou des pratiques qui leur soient directement adressés. Le fait de ne pas nous limiter aux villes et communes disposant de dispositifs ou pratiques s'adressant directement aux bandes de jeunes est justifié par l'objectif même de cette recherche : faire émerger des pistes d'action prometteuses.

Nous avons ainsi constitué un échantillon contrasté susceptible de faire émerger des pratiques diversifiées les plus intéressantes en termes d'effet ou d'impact sur le phénomène de bandes de jeunes. Nous avons contacté près d'une cinquantaine d'institutions belges, présentant des finalités différentes (policière, de prévention ou sociale), et cela quelle que soit la source de financement ou de subordination de ceux-ci ou la politique dans laquelle ceux-ci s'inscrivent. Au final, malgré la complexité du croisement des agendas sur un temps court chaque focus groupe a pu être composé de suffisamment d'acteurs diversifiés : services de prévention, police et associations du type AMO (association en milieu ouvert).⁴

Concrètement, l'organisation des focus groupes s'est articulée autour de deux critères d'homogénéité : une homogénéité territoriale (les focus groupes ont été organisés par Région) et une homogénéité du niveau d'intervention (les focus groupes rassemblaient soit des responsables de dispositifs soit des acteurs

⁴ Des professionnels œuvrant dans les villes et communes suivantes ont participé aux focus groupes. Pour la Région bruxelloise : Anderlecht, Auderghem, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Koekelberg, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-Ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort. Pour la Région flamande : Anvers, Gand, Malines, Ostende et Saint-Nicolas. Pour la Région wallonne : Charleroi, Liège, La Louvière, Mons, Seraing et Verviers

de terrain, ceci afin de permettre une parole la plus libre possible et de pouvoir comparer des réalités différentes à ces deux niveaux d'intervention). Au regard de ces deux critères, nous avons donc organisé 6 focus groupes, soit deux focus groupes pour chacune des régions.

L'organisation de la discussion s'est articulée en deux grandes parties, orientées par nos questions de recherche : les représentations et les pratiques.

Afin d'engager cette discussion avec les participants, nous avons conçu un modus operandi tenant compte des données tirées des entretiens préalablement réalisés. Par exemple, étant donné que les entretiens avaient notamment mis en exergue l'absence d'unanimité quant au recours à la notion de « bandes » ou encore de « bandes urbaines », nous avons proposé d'utiliser le terme « regroupement de jeunes problématique » pour amorcer les échanges au départ d'un objet qui puisse faire sens. Nous avons aussi construit des formulaires distribués à chacun des participants et qui posait la question suivante : « *Dans votre quotidien professionnel, comment caractériseriez-vous les 'regroupements de jeunes problématiques' auxquels vous êtes confrontés ?* ». Une liste de caractéristiques leur était donc soumise⁵ et il leur appartenait de cocher les dimensions jugées existantes dans leur environnement communal. Cette première étape nous a permis ainsi de recevoir des « données froides » analysées transversalement par les chercheurs durant la pause et renvoyées au groupe pour être contextualisées et discutées. Cette amorce nous a permis de structurer le début des échanges, et de faire ressortir les éléments problématiques les plus prégnants. Chacun des focus groupes a duré entre 3h30 et 4h30 et a fait l'objet d'un enregistrement et d'une retranscription intégrale.

Phase d'analyse des données et de mise en évidence des pratiques prometteuses

Les pages qui suivent vont tenter de faire émerger au mieux les résultats que nous ont permis de produire les outils méthodologiques précités. Dans un premier temps, nous allons dresser un premier état des situations et préoccupations locales des cinq grandes villes de notre échantillon. Ensuite, nous proposerons de pénétrer les représentations sociales des acteurs rencontrés. Enfin, nous développerons les pistes d'action prometteuses dégagées lors des focus groupes et celles recommandées par l'équipe de recherche au regard de la philosophie et des priorités de la politique fédérale des grandes villes.

⁵ Voir annexe.



CHAPITRE I

Les cinq grandes villes belges face aux bandes *de la définition à la réaction*

Dans un premier temps, nous nous proposons de décrire de manière très factuelle certains éléments clés intervenant dans la réaction sociale aux bandes de jeunes dans les cinq villes objets de notre échantillon de départ. Cette démarche poursuit l'objectif de fournir au lecteur une image très concise des acteurs clés travaillant au sein des grandes villes sur la question des bandes de jeunes ainsi que des principales « expériences » rapportées. Il ne s'agit donc nullement de présenter de manière nuancée les représentations et les pratiques, ni de déconstruire certaines propositions, mais uniquement de poser un cadre général. En outre, nous tenons à informer le lecteur qu'à ce stade, aucun apport théorique ne sera mobilisé. Les concepts « bandes » ou « bandes urbaines » ne seront décomposés (et problématisés) qu'après cette section.

ANVERS Casser - infléchir - construire

Pour la première phase de l'étude, durant laquelle des acteurs clés ont été soumis à des entretiens semi-structurés, nous avons pu compter sur le concours de plusieurs experts impliqués dans la prévention / l'assistance / la répression des problèmes provoqués par les regroupements de jeunes jugés « problématiques » dans la ville d'Anvers. Sur la base de ces entretiens, nous pouvons brosser un tableau général de la perception de ces experts par rapport à la question des regroupements de jeunes « problématiques » à Anvers.

Il est frappant de constater que les personnes interrogées ont unanimement déclaré que, de par l'exercice de leur activité professionnelle, elles n'étaient pas confrontées, ni n'avaient connaissance de la présence de bandes urbaines à Anvers. Des propos tels que : « *A ma connaissance non* » ou « *des bandes, pas vraiment* » montrent un lien indissociable évident avec la définition de bande urbaine consciemment ou inconsciemment utilisée par les personnes interrogées. Lorsque nous leur avons demandé quelle définition elles attribueraient elles-mêmes à la notion de « bande urbaine », il en ressort une référence certaine, voire explicite, au « gang ». Ainsi, certaines personnes attirent l'attention sur l'élément de structure et l'organisation en tant que caractéristiques essentielles de la bande : « *une bande a des membres permanents, une structure, elle se donne une certaine apparence et elle se montre vers l'extérieur comme des jeunes appartenant à cette bande-là* » ou « *Ma perception d'une bande est qu'elle est structurée, qu'il y a différents niveaux, qu'il ya une certaine organisation (...) des groupes organisés de façon hiérarchique avec un ou plusieurs leaders et puis des lieutenants* ».

Elles font parfois référence au phénomène typiquement américain des gangs : « *Je compare des bandes avec des gangs et alors il y règne, à mon avis, un peu de cohésion, il y a une composition du groupe. Il s'agit à mon avis d'un groupe plutôt fixe ayant aussi un peu plus de structure et de hiérarchie* » ; l'importance des caractéristiques sous-culturelles est aussi un indice : « *Ils ont un code de conduite.* » ou « *La consistance de la composition des membres, la hiérarchie et le territoire. (...) une bande a souvent des couleurs ou un profil propre ou un logo propre* ».

Même s'il existe certaines nuances terminologiques, dans les définitions de la notion de « bande urbaine » utilisées par les experts interrogés, les caractéristiques suivantes sont récurrentes :

1. une organisation ou structure claire, qui suppose une certaine hiérarchie,
2. une caractérisation évidente en tant que groupe (qui comprend également des éléments culturels), et
3. un certain degré de continuité ou de stabilité en termes de composition du groupe.

« **Ce sont des amis ou des connaissances qui se rencontrent là où ils trouvent de la place. Une chose en entraîne probablement une autre. Mais dans beaucoup de cas je constate qu'ils traînent à un endroit, qu'ils s'y voient, qu'ils y parlent, et puis ils commencent en jouant à faire ce qu'ils font.** »

Étant donné que les personnes interrogées utilisent cette définition, elles en concluent qu'il n'y a pas de bandes urbaines à Anvers. En même temps, elles attirent l'attention sur le fait que le citoyen (anversoïse) peut avoir l'impression que les regroupements de jeunes constituent une bande urbaine, sans toutefois qu'il s'agisse réellement ici (selon les experts-répondants) d'une bande urbaine. Plusieurs énoncés indiquent ces divergences d'interprétations entre les experts et les citoyens : « *On parle toujours des Africains de la rive gauche mais en réalité t'en vois très peu à la rive gauche. On dit qu'ils vont à l'école à Bruxelles et qu'ils sont impliqués là-bas dans des choses. On dit cela, mais moi en tout cas je n'ai pas de preuves tangibles qui confirment ça* ».

Le fait qu'il n'y ait pas de bandes urbaines à Anvers n'empêche pas, selon les personnes interrogées, que l'on soit néanmoins confronté à des regroupements de jeunes considérés comme problématiques. Selon elles, il s'agirait alors d'un « autre » groupe de jeunes qui, contrairement à la « bande urbaine », est relativement peu organisé, se rassemble de manière plutôt occasionnelle et varie au niveau de sa composition :

« (...) *Ils ne sont pas toujours ensemble, ou plutôt il n'existe pas vraiment de hiérarchie. L'un ne doit pas trop commander l'autre (...). Ce sont des amis ou des connaissances qui se rencontrent là où ils trouvent de la place, et qui ensuite décident ou pas d'aller faire quelque chose. Une chose en entraîne probablement une autre, par exemple de décider d'aller commettre des faits, vraisemblablement il y a de cela aussi. Mais dans beaucoup de cas je constate qu'ils traînent à un endroit, qu'ils s'y voient, qu'ils y parlent, et puis ils commencent en jouant à faire ce qu'ils font.* »



Le caractère « problématique » de ces regroupements de jeunes est lié, selon les personnes interrogées, au comportement adopté par ces jeunes, par exemple « *traîner* », « *jouer au foot* », « *crier* », « *abandonner ses déchets* », « *graffiti* ». C'est ce comportement qui est considéré comme dérangeant ou socialement nuisible par le citoyen et/ou qui lui procure un sentiment d'insécurité. Les regroupements de jeunes qui commettent des faits criminels constituent plutôt l'exception que la règle, aux yeux des experts, ou en tout cas, tous les jeunes issus de ces regroupements ne pratiquent pas la délinquance. « *Ca a en tout cas une forme d'entonnnoir, il y a beaucoup plus de jeunes qui ne commettent que des incivilités* ».

L'approche anversoïse de ces regroupements de jeunes « problématiques » se résume par l'idée suivante : casser - infléchir - construire. Dans cette philosophie du « casser - infléchir - construire », la répression et la « réinsertion » sont réunies dans un seul modèle et chaque acteur a sa tâche à accomplir/son rôle à jouer. Le « **cassage** » est en réalité de la répression assumée en

grande partie par la police locale et le parquet, liée à une approche individualisée afin d'identifier les individus, de les localiser sur une carte ». Le « **cassage** » est essentiellement axé sur une approche très répressive du noyau dur du regroupement de jeunes, « *il faut s'y prendre de façon très répressive avec les leaders, il faut couper la tête du groupe, et alors le groupe commence à se comporter comme s'il n'avait plus de cervelle* ». L'assistance sociale est obligatoire.

L'« **infléchissement** » combine également une approche policière avec une intervention communale (visites à domicile, amendes SAC avec proposition de conciliation), l'assistance sociale est volontaire ou obligatoire.

Enfin, la « **construction** » a trait « (...) *aux interventions sur les infrastructures ; rendre l'espace public plus attractif, et on se trouve alors plus dans les compétences du 'régisseur de quartier'* » et à la promotion de la cohésion sociale entre les membres d'un quartier.

Les « bandes urbaines » à BRUXELLES-VILLE, une préoccupation pour la chaîne de sécurité

Les « bandes urbaines » en région bruxelloise ont été l'objet de diverses mobilisations. De fait, tant la police, que le parquet et les services de prévention ont développé des pratiques spécialement dédiées à « ces regroupements ».

Aujourd'hui, la recherche locale de la zone de Bruxelles-Capitale/Ixelles compte une section « bandes urbaines », tandis que des magistrats du parquet bruxellois sont spécialisés sur la thématique des bandes urbaines. Nous pouvons ici attirer l'attention du lecteur sur l'absence de définition unanime et scientifique de ce terme, forgé par le pouvoir judiciaire à des fins de renseignements. Ainsi, des acteurs policiers de la zone précitée nous confient que « *la Belgique ne dispose pas de définition précise de 'bandes urbaines'. Par contre, le service de renseignements criminels du Québec, ils ont proposé une définition que nous avons adaptée à notre situation. Et donc pour nous, c'est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents et de jeunes adultes qui privilégient la force et l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance et/ou de contrôler un ou plusieurs territoires dans un but d'activités lucratives* ».

Si ces acteurs proposent de telles définitions, force est de constater que la source la plus officielle traitant des « bandes urbaines » est une circulaire du parquet, initialement émise le 28 décembre 1999 qui a connu diverses mises à jour jusqu'à sa dernière version datant de novembre 2010 sur la « Gestion de l'information judiciaire relative à la criminalité urbaine en bande - Banques de données 'bandes urbaines' ».

Ce texte précise qu'il est recommandé, pour les autorités judiciaires, de développer une approche de faits commis en bandes, en raison des activités troublant la sécurité publique auxquelles elles peuvent se livrer; mais aussi du fait de leur éventuel caractère structuré et le cas échéant de leur relation avec la criminalité organisée. La circulaire expose que l'objectif officiel de cet outil de gestion de l'information consiste à faciliter la recherche et conséquemment la poursuite des auteurs ayant commis certaines infractions en « bandes ». Cette circulaire vient encadrer, sous la supervision du parquet, une banque de données, alimentée et gérée par les services de police. Ainsi, elle définit les formalités d'alimentation de cette base de données que constitue

« *C'est vrai qu'on cherche un lien autre que la délinquance. Il faut aller plus loin (...) qu'il y ait effectivement le lien, l'affinité, le regroupement qui est vraiment présent.* »

le statut BU. En effet, ce dernier est octroyé, après concertation entre magistrat du parquet et les services de police, aux auteurs (majeurs ou mineurs) d'infractions ou tentatives punissables d'infractions énumérées par la circulaire¹, sur décision du magistrat « BU » du parquet lorsqu'il reçoit des éléments lui permettant d'apprécier le rôle déterminant de ces auteurs au sein d'une « bande (organisée ou non) ». Ce statut est valable pour une durée de 14 mois renouvelables.

Puisque le terme « bande » ne reçoit aucune définition, que ce soit dans cette circulaire ou dans la loi pénale, la décision de conférer ce statut ne peut qu'être dépendante des perceptions des acteurs judiciaires. Un magistrat du parquet bruxellois nous confie d'ailleurs que la définition de ce concept, c'est plus « *une question de feeling et de pratique effective que de vraie définition scientifique... En plus, est-ce que le parquet est scientifique.. ? Je ne pense pas que j'aurai la modestie de dire que non, mais c'est vrai qu'on cherche un lien autre que la délinquance. Il faut aller plus loin (...) qu'il y ait effectivement le lien, l'affinité, le regroupement qui est vraiment présent et que ce soient des jeunes que quand vous les interceptez à un moment donné, vous avez beau essayer de les éparpiller, à un moment donné, vous allez voir, ils vont se reconstituer* ».

¹ Quatorze faits infractionnels sont repris au sein de la circulaire dont provocation et chef d'une association de malfaiteurs en vue de commettre des crimes autres que les faux et usage de faux en écritures, coups et blessures ayant entraîné la mort, destruction de biens mobiliers, destruction de biens mobiliers avec violences, extorsion, ventes de stupéfiants, vol avec effraction, vol à l'aide de violences ou de menaces, rébellion, viol « collectif ».

Dans la banque de données, gérée par une cellule *ad hoc* du Carrefour d'Information d'Arrondissement de la police fédérale de Bruxelles, diverses informations sont enregistrées pour les personnes disposant du statut BU, telles que l'identité, les particularités physiques permettant l'identification de la personne concernée, les faits, la désignation de la bande d'appartenance, le *modus operandi*, les liaisons pertinentes entre personnes ayant fait l'objet d'un procès-verbal, la date d'attribution du statut BU, le type de membre dans la bande (meneur-actif-passif). Une fois par mois, les services de police des zones bruxelloises et le magistrat BU se rencontrent pour discuter des statuts à accorder ou à enlever, et discuter de manière générale du climat.

« *En principe, il y a un contrôle plus approfondi quand vous avez le statut BU. (...) Donc généralement, il y a une fouille systématique.* »

Un policier nous explique l'aide que constitue cette base de données pour leurs enquêtes, et qui avait été initiée par les services de police : « *Par exemple, on arrache un sac à une vieille dame et elle nous dit que c'est une bande de trois ou quatre blacks. Elle sait donner la description de l'un des blacks. Donc on en a un. Qui sont les trois autres ? On ne le sait pas. On va vérifier dans l'ordinateur, on voit le dernier fait que ce type a fait et avec qui il l'a fait. Il a pu être arrêté des autres fois avec des autres. Et donc on va montrer des photos et comme ça, on avance petit à petit* ».

Les conséquences d'un tel statut s'appréhendent principalement en termes policiers. En effet, « un individu affublé du statut BU peut faire l'objet d'une fouille systématique. Par ailleurs, toute personne l'accompagnant peut également être identifiée. L'objectif officiel d'un tel procédé réside dans la volonté des autorités judiciaires de pouvoir reconstituer les regroupements. Enfin, une personne dotée de ce statut sera généralement mise à disposition du parquet bruxellois en cas d'arrestation » (Caprasse, 2011, p. 2). Le magistrat du parquet bruxellois insiste sur le fait qu'« *au*

niveau juridique, il n'y a pas de circonstances aggravantes dans le code pénal (...). Ça a un impact au niveau policier, donc ça veut dire au niveau des contrôles. En principe, il y a un contrôle plus approfondi quand vous avez le statut BU. (...) Donc généralement, il y a une fouille systématique, pas une fouille à nu soyons clair, mais une fouille à corps, ne fut-ce que pour voir s'il n'y a pas des armes prohibées qui sont portées par celui qui a le statut BU et on identifie en tout cas à chaque fois les personnes présentes avec lui, les moyens de locomotion, on se constitue une base de données. Maintenant, ce n'est pas parce que vous êtes contrôlé avec quelqu'un qui a le statut BU que vous allez avoir le statut BU... ».

De plus, ce magistrat nous fait part que la politique BU du parquet a été initialement développée pour les bandes d'origine subsaharienne, dont la particularité est, selon le magistrat, les règlements de compte entre bandes, alimentés par un « *sentiment d'appartenance exacerbé qui fait que tout jeune qui n'appartient pas à la bande présumée est considéré comme ennemi* ». Et de souligner



que les armes utilisées dans ces conflits se limitent à des armes blanches. Mais depuis la première circulaire ministérielle, la ville serait confrontée à des bandes beaucoup plus métissées, dont l'objet serait la « *délinquance urbaine tout à fait classique* », telle que les vols avec effraction, le racket, les arrachages de chaînes, et pour lesquelles les autorités judiciaires n'auraient pas recensé d'affrontements ou de luttes pour un territoire. S'agissant d'une hiérarchisation des rôles, certaines bandes seraient plus structurées que d'autres, sans que ce ne soit une caractéristique significative selon le magistrat.

Celui-ci tend davantage à affirmer que les actes commis correspondent à la pyramide des âges. Les plus jeunes se limiteraient à « *de la petite délinquance urbaine* » tandis que les plus âgés s'engageraient dans des activités déjà plus organisées telles que le trafic de drogues. Sinon, de manière globale, le parquetier estime que les activités délictueuses les plus substantielles, toutes bandes confondues, sont les vols et les données recueillies auprès des policiers bruxellois confirment ce constat. Sans doute pouvons-nous encore souligner que les policiers avancent le fait que les bandes d'origine subsaharienne ne sont que, très rarement, réellement organisées.

En outre, le secteur communal de la prévention en Région bruxelloise - à savoir les structures héritières des premiers contrats de sécurité - s'intéresse également depuis quelques années à l'objet « bandes urbaines ». C'est ainsi qu'un réseau « bandes urbaines » nommé « Réseau BU », regroupant des acteurs de la prévention mais également des policiers et de temps à autre des parquetiers, a été instauré à l'initiative de fonctionnaires de prévention, en vue de réfléchir à des actions préventives à destination de ce « public ». En outre, des échanges avec la ville de Montréal ont également été organisés sur les thématiques croisées de « gangs de rue » et de « bandes urbaines ».

Plus récemment, le projet pilote BE+² traduit indéniablement l'investissement croissant des autorités gouvernementales dans la problématique sur la scène bruxelloise. En effet, le ministre fédéral en charge de la politique des Grandes Villes, à l'époque Marie Aréna, a octroyé un subside à trois services de prévention

² Qui concerne la Ville de Bruxelles et les communes d'Evere et de Saint-Josse.

afin de développer, dans une logique partenariale, une approche préventive dudit phénomène (Caprasse, 2011, p. 3).

Enfin, notons également que trois communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Ixelles et Evere) étudient actuellement la faisabilité d'un Programme de Suivi Intensif « *dont l'objectif serait de parvenir à créer un partenariat entre la justice, les forces de police et les travailleurs sociaux en vue de favoriser la 'réinsertion' de jeunes inscrits dans des bandes qui ont fait l'objet d'une mesure judiciaire* » (Caprasse, 2011, p. 83). C'est donc l'ensemble de la chaîne de la sécurité qui est mobilisée par les « bandes urbaines » à Bruxelles et qui fait montre d'une préoccupation certaine.



« IL EXISTE PARMI DES GROUPES DÉTERMINÉS UN SENTIMENT D'APPARTENANCE EXACERBÉ QUI FAIT QUE TOUT JEUNE QUI N'APPARTIENT PAS À LA BANDE PRÉSUMÉE EST CONSIDÉRÉ COMME ENNEMI. »

GAND Une approche diversifiée des jeunes a problèmes

Les résultats des recherches menées à Gand se fondent essentiellement sur des entretiens avec divers acteurs de la prévention. Seul un inspecteur de police a pu être interrogé. Le « point de vue de la police » doit donc être abordé avec une certaine circonspection.

À Gand aussi, les acteurs interrogés étaient unanimes quant au fait qu'ils ne sont pas confrontés à des bandes urbaines dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle quotidienne, et qu'ils n'ont pas non plus connaissance de la présence de telles bandes à Gand : « J'ose dire catégoriquement 'non, non' » (travailleur social) ou « Il n'y a pas vraiment de bandes de jeunes à Gand n'a pas vraiment de bandes de jeunes » (inspecteur de police) ou encore « (...) Pour être clair, des bandes (...) à Gand nous n'en avons pas » (éducateur de rue).

L'un des témoignages d'un acteur gantois indique clairement pourquoi certaines « histoires folles » circulent de temps en temps à propos de l'existence de bandes urbaines à Gand « des bandes urbaines, non, pas que je sache. (...) cela n'empêche pas que je pense que certains habitants du quartier utilisent des fois le mot bande (...) mais cette perception peut exister auprès des habitants de quartier, tandis qu'à mon avis ce n'est pas du tout vrai » inspecteur de police.

La perception que le citoyen a du phénomène des bandes urbaines joue un rôle essentiel dans le processus de qualification d'un regroupement de jeunes en tant que « bande urbaine ». Nous reviendrons là-dessus de manière détaillée dans la partie suivante de ce travail. Selon les personnes interrogées, les médias jouent un rôle essentiel dans cette perception : « les médias amplifient beaucoup ce sentiment, que des bandes urbaines ou des bandes de jeunes seraient présentes ici ». Le récit d'un travailleur social illustre clairement dans quelle mesure les médias peuvent, selon les experts, avoir un impact sur les conceptions des citoyens par rapport à l'existence de bandes urbaines dans un certain quartier gantois : « Des bandes de jeunes ? J'ai entendu dire qu'il y a effectivement des groupes, aussi dans le quartier où j'habite moi-même, la Porte de Bruges. Bien sûr, suite à ce suicide [suspect] d'un garçon il y a 1 ou 2 mois, il y a une petite trentaine de jeunes gars qui se regroupaient sur une place dans la Porte de Bruges, (...), qui ont été arrêtés et auditionnés par la police. (...) Et ça, ce sont des choses qui font beaucoup de bruit dans un quartier comme la Porte de Bruges, un quartier très peuplé..., où les petits gars sont très nombreux. Et tu constates qu'ils sont scrutés à la loupe, des journalistes viennent interroger des habitants, viennent les filmer, sont tout le temps fourrés chez nous, (...) pour une interview ».

« Il y a en effet des groupes de jeunes qui ne sont pas sur le bon chemin, mais qui se retrouvent plutôt par hasard. Ce sont des p'tits groupes de jeunes qui se connaissent du quartier. A un certain moment ils dépassent un peu la limite, et cela peut quand même un peu s'aggraver, ça c'est quand même la nuance. »

Quand les experts nous décrivent leur conception personnelle de la « bande urbaine », plusieurs descriptions sont formulées. Celles-ci ressemblent fort à ce que nous avons entendu à Anvers :

« Un groupe de jeunes qui ont un profil plus ou moins similaire, qui trainent consciemment à certains endroits afin de commettre consciemment certains faits. Ce n'est pas une conduite spontanée mais ils commettent sciemment des faits. Ca c'est ce que je définirais comme une bande urbaine. »

« (...) une certaine continuité, avec une répartition hiérarchique (...). A Los Angeles t'as des bandes, là il existe des bandes de jeunes qui se trouvent complètement en-dehors du système, qui n'ont plus de liens avec l'enseignement ou avec aucun acteur. Ils ont une structuration propre, une hiérarchie propre, presque une économie propre et toute une série de règles auxquelles les membres doivent se soumettre, passer un rituel d'entrée et être très violent. Si loin et si structuré, tu peux oublier, cela n'existe pas ici. »

« (...) un groupe de gens qui entre avec des rituels, avec un chef qui détermine tout, une idéologie, un code vestimentaire et ce genre de choses. »

Malgré certaines divergences, les réponses mettent clairement en évidence quelques **caractéristiques essentielles**, inhérentes à la bande urbaine. De nouveau (cf. Anvers), celles-ci renvoient aux caractéristiques classiques du « gang » :

- un groupe organisé,
- au sein duquel existent des conventions précises
- avec une hiérarchie précise
- un certain degré de continuité
- qui a pour but de commettre sciemment certains actes.



De nouveau (tout comme à Anvers), c'est donc en se basant sur cette notion de bandes urbaines en tant que gangs, que les acteurs gantois interrogés déclarent ne pas être confrontés à ce phénomène dans leur ville. Et de nouveau, cela n'exclut pas, d'après les personnes interrogées, le phénomène de regroupements de jeunes que l'on définit comme « problématiques » à Gand. Contrairement aux « bandes urbaines », ces regroupements de jeunes ne seraient pas vraiment organisés, même s'ils connaissent un certain degré de continuité. Il semble plutôt s'agir, selon les personnes interrogées, de groupes d'amis qui se réunissent occasionnellement. Ce « caractère amical » occasionnel affecte dans une certaine mesure la continuité de ces groupes au fil du temps, d'après les acteurs interrogés : « Nous avons pas mal de groupes de jeunes qui (...) ne sont pas vraiment liés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas ensemble pour toujours mais ils se réunissent une fois et puis ils s'en vont à nouveau. Ils n'arrivent pas à s'organiser », « pas dans une forme organisée, je veux dire qu'il y a en effet des groupes de jeunes qui - je pense - ne sont pas sur le bon chemin, mais qui se retrouvent plutôt par hasard. Ce sont des p'tits groupes de jeunes qui se connaissent du quartier. Qui démarrent de là, de l'idée qu'on est des potes d'antan et qui traînent ensemble, mais à un certain moment dépassent un peu la limite, et cela peut quand même un peu s'aggraver, ça c'est quand même la nuance ».

À Gand aussi, les personnes interrogées s'accordent donc à dire que la plupart des regroupements de jeunes problématiques peuvent être décrits comme des regroupements de jeunes qui sont perçus, de par leurs activités, comme dérangeants par le citoyen et/ou procurent à ce même citoyen un sentiment d'insécurité qui pose dès lors problème. Au sein de ces regroupements dérangeants ou socialement nuisibles, les membres peuvent se livrer à des activités criminelles. Mais, selon les personnes inter-

rogées, il s'agit d'activités exercées uniquement par quelques individus au sein du groupe. « t'as en effet aussi quand même une petite part des jeunes qui posent effectivement des actes, des faits qui ne sont vraiment vraiment pas tolérés, où nous aussi on pense quelque chose du style 'non mon gamin vraiment pas', mais c'est vraiment une minorité, une petite minorité ». Il s'agit, d'après les acteurs interrogés, d'activités non « supportées » par le groupe. « Parmi ces groupes t'as quand même aussi quelques jeunes qui commettent des faits criminels, et (...), font partie d'un groupe qui cause des incivilités, mais sans que le groupe en soi soit criminel, donc il y a des jeunes qui font partie de groupes qui causent des incivilités qui commettent des faits criminels, on en a quand même mais je ne dirais pas qu'on se retrouve avec des bandes de jeunes criminels. (...) 60, 70% qui causent des incivilités, 20, 30%, 35% des dérangeants en alors parfois avec une petite composante criminelle, mais certainement pas une bande de jeunes criminels ». Les regroupements de jeunes criminels constituent donc certainement une exception à Gand, d'après les acteurs interrogés. Il n'est donc pas question, à leurs yeux, d'une délinquance de groupe.

Les activités de la plupart des regroupements de jeunes problématiques ne consistent pas en des activités criminelles, mais en d'autres activités : « des jeunes de 16-20 ans qui s'ennuient, et qui considèrent le fait de traîner simplement comme une activité sans qu'ils fassent des choses mauvaises, mais qui traînent parfois tard ». Le fait de traîner dans la rue et les activités liées à ce comportement peuvent être perçus comme dérangeants ou socialement nuisibles. Par exemple, le fait de « jouer au football sur une place jusqu'à minuit » peut être considéré comme dérangeant par les riverains, et qualifié par eux de « tapage nocturne » et/ou susciter chez ces mêmes citoyens un sentiment d'insécurité. Ce sentiment d'insécurité peut notamment découler de la manière dont ces jeunes s'adressent aux citoyens : « des groupes (...) qui abordent des parents et des enfants (...) en se moquant d'eux, ce qui (...) est intimidant ».

À Gand, l'approche semble reposer sur une vision intégrée moins explicite que celle qui prévaut à Anvers. En effet, l'approche répressive ou curative n'est pas intégrée dans une vision de politique urbaine globale. Il n'y a pas de politique explicitement axée sur les regroupements de jeunes problématiques. En ce qui concerne la prévention et l'assistance sociale, plusieurs organisations gantoises travaillent directement ou indirectement avec des (groupes de) jeunes, mais leur travail s'inscrit dans une perspective générale de prévention : travail socioculturel de quartier, travail de rue, A.S.B.L. Jong, le service jeunesse, etc. En ce qui concerne l'approche policière, nous nous devons de souligner le rôle des inspecteurs de la jeunesse gantois. L'engagement et le rôle de ces nouveaux inspecteurs de police sont spécifiquement axés sur le focus groupe « jeunes ».

Les « bandes urbaines » LIÉGEOISES, un traitement d’abord policier

Les entretiens menés avec des acteurs liégeois ont essentiellement mis en évidence l'activité policière en lien avec les bandes urbaines. En effet, dans la cité ardente, l'objet « bandes urbaines » s'appréhende principalement à travers l'existence d'une cellule spécialisée en place au sein de la brigade judiciaire liégeoise de la police locale. Créée il y a trois ans, la cellule « bandes urbaines » est actuellement intégrée dans une section plus large nommée « criminalité urbaine ».

Cette cellule est pilotée par un inspecteur principal, ayant par ailleurs en charge les vols à main armée et les « vols garages »¹. Ces attributions, nous explique-t-on, sont liées au degré d'occurrence de ce type de faits reprochés aux membres de bandes urbaines. En effet, un acteur policier soutient que l'« on a fait toute une section criminalité urbaine parce que les bandes urbaines commettent des car jacking, des vols garages pour aller faire des vols à main armée. On s'est rendu compte qu'il fallait une interaction entre tout. Donc il y a une grande section urbaine pour qu'il y ait un maximum de communication. Le but, c'est de travailler les uns avec les autres ».

La cellule a été constituée initialement par deux policiers de terrain qui avaient du temps disponible pour se pencher sur des « regroupements de petits jeunes ». De fait, ayant été informés que ces « bandes commettaient de plus en plus de faits », les deux professionnels en ont fait une cible de travail. La cellule se donne pour mission d'identifier les auteurs de faits commis en « bandes » en vue de pouvoir procéder à leurs arrestations. Ces informations sont enregistrées dans la base de données « Laetitia » et recoupées. Par le truchement de ciblage, de contrôles intensifs et d'outils de renseignements, les policiers considèrent à présent bien connaître ces regroupements.

Les policiers que nous avons interrogés proposent un ensemble de caractéristiques pour décrire ces regroupements actifs à Liège². Il nous faut noter que ces acteurs du système pénal nous ont confié suivre, depuis la naissance de la cellule « bandes urbaines », trois regroupements de jeunes jugés problématiques de par leurs activités. Ces dernières s'articulent majoritairement autour de vols, et principalement des braquages avec des armes, pour l'essentiel, factices. S'agissant de la taille de ces regroupements, les autorités policières soutiennent que ces groupes sont avant tout mouvants. Nonobstant ces éléments, ils ont identifié une

1 C'est-à-dire les vols de voitures au sein d'un garage.

2 Il nous semble important d'insister sur le fait que le profil relève avant tout d'une sélection policière. Par conséquent, l'essentialisation de ces regroupements doit être évitée.

« On voit qu'il y a des relations ou des noms qui reviennent souvent, alors ça attire notre attention et au fur et à mesure, on va voir sur place, sur le terrain... C'est avec le temps, c'est pas du jour au lendemain qu'on décide que c'est une bande. »

dizaine de membres actifs par regroupement. L'âge des jeunes dénombrés varierait « entre 16 ans et 18 ans et plus ». En contrepoint, les policiers nous informent du caractère actuellement plutôt métissé de ces regroupements.

Selon les responsables policiers, ces groupes seraient relativement peu structurés : « Il y a deux-trois leaders informels, mais ce n'est pas structuré avec l'un qui s'occupe de ceci, l'autre qui s'occupe de cela. Ce n'est pas vraiment une hiérarchie. C'est encore fort amateur, malgré la violence de certains actes posés, heureusement pour nous ! ». Si absence de structure il y a, un sentiment d'appartenance serait bien présent d'après les acteurs rencontrés. Ce sentiment se matérialise notamment à travers une appellation choisie par les membres du groupe. Ainsi, deux des trois regroupements seraient nommés « GNT » et « SNT » signifiant respectivement « Grivegnée nique tout » et « Sclessin nique tout ». Les policiers font référence à certaines vidéos diffusées sur Internet qui témoignent de cette appartenance et démontrent un souci de mise en scène.

Enfin, nos interlocuteurs policiers révèlent que ces regroupements n'entretiennent pas d'animosité entre eux. Au contraire, une véritable solidarité se déploierait entre les différents regroupements identifiés par la brigade judiciaire. Cette solidarité se traduirait essentiellement au niveau logistique : prêt de matériel tels des cagoules ou même des véhicules. La situation semble dès lors bien éloignée de ce qui peut être dépeint en région bruxelloise par les acteurs pénaux. Aujourd'hui, les leaders informels de SNT sont incarcérés et il semblerait que les membres « se soient calmés ». Une vague d'arrestations a également touché GNT, mais cet événement n'a pas arrêté définitivement les activités délicieuses de la « bande ».

Soulignons que la brigade judiciaire n'a pas arrêté une définition de la « bande urbaine » malgré l'utilisation de ce terme : « on n'a pas vraiment de définition. C'est un groupe de jeunes qui traînent tout le temps ensemble au même endroit et qui commettent des faits ». Il semblerait, par ailleurs, que la brigade judiciaire ait emprunté le terme utilisé par leurs homologues bruxellois.

Si la brigade judiciaire s'est spécialisée sur la question des bandes urbaines, aucune spécialisation n'est entreprise en amont (services de prévention ou autres associations), ni en aval (parquet et juges de fond) à Liège. S'agissant des acteurs de la prévention rencontrés, ils nous ont expliqué avoir été interpellés par le cabinet du bourgmestre concernant l'émergence de bandes de jeunes commettant des faits graves, tels des car-jacking et des cambriolages. Toutefois, les travailleurs de terrain du service n'ont pas dressé le constat d'une telle problématique sur le territoire de leur ressort. L'activité des « bandes urbaines » se produirait en des lieux distincts des quartiers couverts par les différents dispositifs du service de prévention liégeois. Actuellement, le service mène une réflexion quant à ce qui pourrait être idéalement proposé à des jeunes en vue d'éviter un éventuel « embrigadement » dans ce type de regroupement.

Néanmoins, quand bien même cette dernière pourrait aboutir sur des propositions, le service se voit confronté à une insuffisance de moyens que pour pouvoir déployer ses activités sur un

territoire suffisamment étendu. Ce service emploie actuellement quatre éducateurs de rue³.

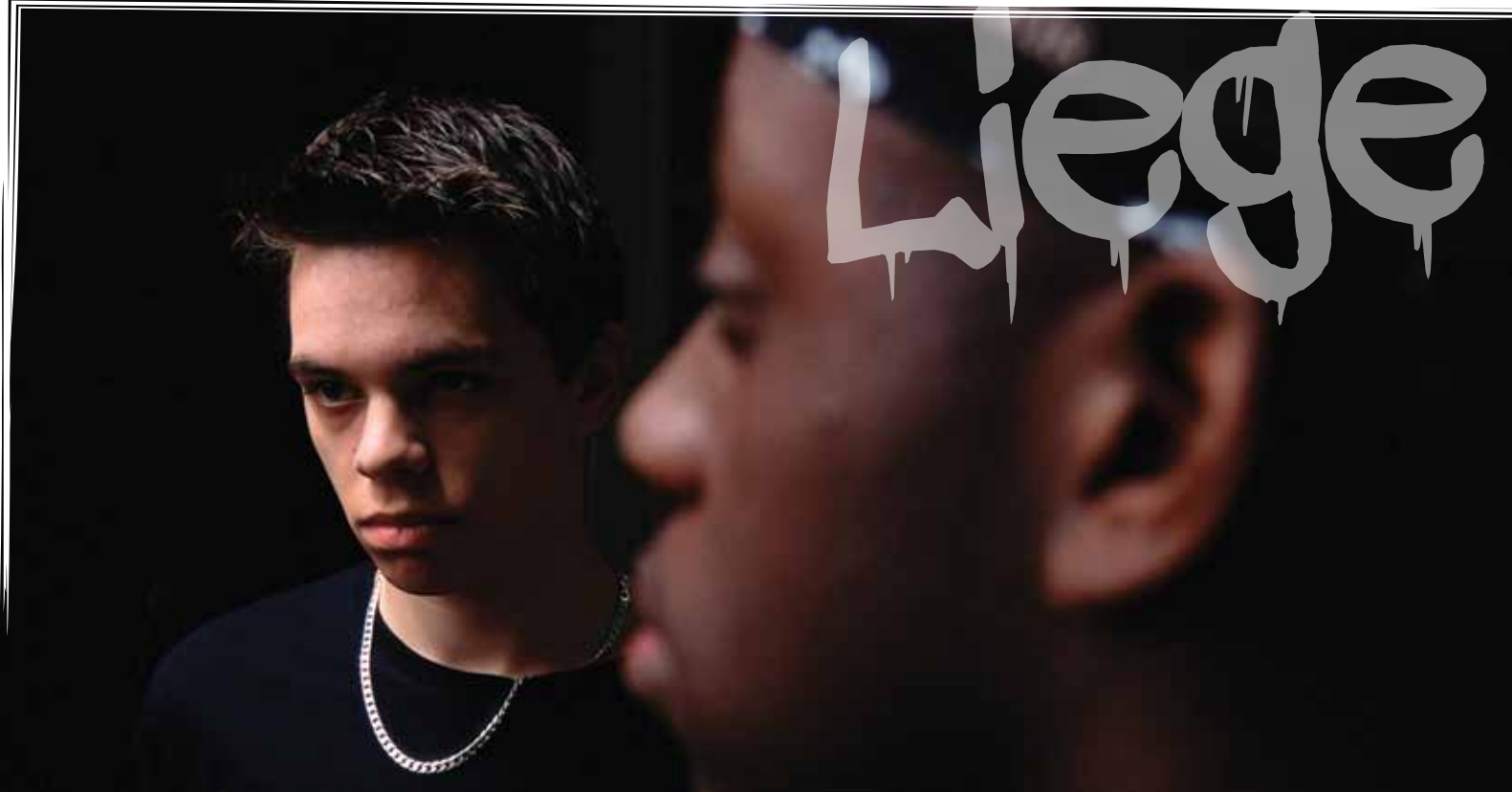
Quant aux acteurs judiciaires en aval, ils sont généralement saisis de dossiers pour associations de malfaiteurs, construits par les acteurs policiers. Aucune catégorisation « bande urbaine », telle que pratiquée par le parquet bruxellois, n'est donc employée par les instances judiciaires saisies. C'est donc essentiellement par la brigade judiciaire liégeoise que l'entité « bandes urbaines » prend forme.

Q : « A partir de quand décidez-vous qu'il s'agit d'une bande urbaine ? »

R : « C'est par rapport au nombre de faits. On voit qu'il y a des relations ou des noms qui reviennent souvent, alors ça attire notre attention et au fur et à mesure, on va voir sur place, sur le terrain... C'est avec le temps, c'est pas du jour au lendemain qu'on décide que c'est une bande. Et puis c'est eux qui s'appellent une bande, c'est par rapport à l'interaction qu'ils ont avec d'autres groupes... »

Nous reviendrons ultérieurement sur les éléments constitutifs de ce qui pourrait être appelé une « bande ».

3 Nous reviendrons ultérieurement sur les logiques d'intervention sous-tendues par les acteurs de services de prévention communaux et par des associations de l'Aide à la Jeunesse.



CHARLEROI Face à des regroupements de jeunes jugés « dérangeants »

Au cours de notre investigation carolorégienne, nous avons eu l'opportunité de rencontrer des acteurs diversifiés : professionnels de la prévention (associatif et contrat de sécurité et de prévention), acteurs policiers et magistrat du parquet de la jeunesse.

Globalement, les acteurs nous informent que la ville de Charleroi n'est pas confrontée à « un phénomène de bandes urbaines tel qu'il pourrait être vécu à Bruxelles », les « bandes urbaines » étant définies par certains interviewés comme « un groupe de jeunes qui, s'affiliant par caractéristiques ethniques, présentant une structure hiérarchique et une organisation bien déterminées, tente de contrôler un territoire en entretenant une relation conflictuelle et violente avec les autres bandes et commet des activités illégales » ou encore comme « des bandes qui se disputent entre elles et qui sont très agressives ».

Ainsi, les acteurs relèvent que la ville connaîtrait davantage des regroupements de jeunes qui peuvent provoquer des nuisances et être à l'origine d'un sentiment d'insécurité (bruits, déchets, regroupement sur un parking à des heures tardives,...) et être jugés, ce faisant, problématiques par des personnes extérieures au groupe. Ces regroupements peuvent être sporadiques et ne présentent aucune structure.

A cet effet, le service de prévention a d'ailleurs développé une cellule appelée « jeunes jugés dérangeants ». Informés par divers canaux (la police, le cabinet du bourgmestre, des plaintes directes de la population,...), les membres de la cellule, à savoir des éducateurs de rue qui font également appel à des médiateurs pour ce qui est des conflits entre personnes, se déplacent sur les lieux et rencontrent les jeunes étiquetés comme « dérangeants » par des tierces personnes. C'est donc « avec le problème objectivé comme tel par un acteur extérieur » que les éducateurs partent à la rencontre du ou des jeunes. La saisie d'un tel service ne peut porter que sur des éléments de nuisance : « notre porte d'entrée, c'est la nuisance ». Une fois le jeune rencontré, l'éducateur propose un suivi, un accompagnement ou le relaie vers un service compétent. Les médiateurs, quant à eux, travailleront davantage sur les questions de conflit entre groupes de personnes et pourront, le cas échéant, modifier les perceptions des uns et des autres ainsi que les comportements.

« C'était un groupement de jeunes qui avaient trop suivi la TV américaine. Ils avaient mis des clips sur Internet et chantaient notamment 'A Charleroi, c'est moi le Roi, si tu ne me crois pas, tu finiras comme cela.' Ils se payaient même des professionnels pour tourner leurs clips dans lesquels ils incitaient à la violence. Et il y avait plein de voitures qui venaient, des grosses BM, ils montaient sur le toit des voitures et mettaient le musique à fond, ils se filmaient, les voisins devenaient fous... »

Néanmoins, si la question des regroupements identifiés comme problématiques et de leur réaction relève davantage des nuisances et du sentiment d'insécurité, les acteurs policiers nous ont confié avoir permis de tuer les velléités d'un groupe de devenir « une vraie bande urbaine », selon les critères susmentionnés. Ainsi, les acteurs policiers énoncent que des jeunes, d'origine subsaharienne, venus en partie de Bruxelles, avaient construit un « esprit de bande ».

« C'était un groupement de jeunes qui avaient trop suivi la TV américaine, les gangs américains qui sur fond de rap, de grosse bagnole avec du reggae, le gros pétard, défendent leur quartier. Ici c'est mon quartier, tu ne rentres pas'. Ils avaient mis des clips sur Internet et chantaient notamment 'A Charleroi, c'est moi le Roi, si tu ne me crois pas, tu finiras comme cela'¹. Ils se payaient même des professionnels pour tourner leurs clips dans lesquels ils incitaient à la violence (...) Ils ont commencé à porter des tee-shirts sur lesquels étaient inscrits 'black panthers' (...) Et il y avait plein de voitures qui venaient, des grosses BM, ils montaient sur le toit des voitures et mettaient le musique à fond, ils se filmaient, les voisins devenaient fous... »

En termes d'activités pénalement répréhensibles qui seraient à mettre à l'actif de ce groupe, nos interlocuteurs nous relatent surtout du trafic de stupéfiants, pour l'essentiel de cannabis.

¹ C'est-à-dire en imitant une personne qui dégaine une arme.



Enfin, il nous est précisé que ces jeunes menaient leurs activités principalement au départ d'une demeure, habitée par trois personnes, drainant un certain nombre de « sympathisants ». En février 2011, une opération de la police carolorégienne a conduit à l'arrestation de deux personnes. Depuis lors, il semblerait que la police n'ait plus été interpellée par ce qui aurait pu constituer à leurs yeux une véritable « bande urbaine ».

Enfin, s'agissant de la réaction des associations de type AMO, nous y reviendrons ultérieurement. Notons d'ores et déjà que leur logique d'intervention s'éloigne de celle sous-tendue par des services de prévention communaux. En effet, c'est bien sur demande d'un jeune que l'éducateur va proposer son aide professionnelle, le mandat n'émanant ni du politique ni d'acteurs extérieurs. Bien que les philosophies d'action ne se rencontrent pas, cette étude révélera que ces acteurs demandent davantage d'espaces de rencontre et de réflexion commune.

Au terme de ce premier chapitre qui se donnait pour seul objectif de rapporter des premières données factuelles, nous pouvons d'ores et déjà constater que les situations dépeintes par les divers acteurs des différentes villes semblent recouvrir des réalités différentes. Le prochain chapitre va tenter de proposer une analyse des représentations types des acteurs quant à notre objet d'études.



CHAPITRE II

Les représentations sociales *des divergences aux convergences*

Ce chapitre va être consacré à analyser l'ensemble des représentations que nous avons pu sonder, tant durant les entretiens que les focus groupes. Attardons-nous un moment sur le concept de représentation sociale. Une représentation sociale est une forme de connaissance courante, dite de sens commun. Celle-ci est caractérisée par les propriétés suivantes :

- elle est élaborée dans et par la vie sociale, c'est-à-dire qu'elle prend forme à travers les processus de communication, les processus de socialisation ;
- elle permet d'organiser le monde qui nous entoure et de s'y orienter ;
- en ce sens, elle construit la réalité commune à un groupe social et culturel donné.

Donc, « les représentations sociales ne sont pas des opinions sur, pas des images de, mais des théories, des sciences collectives destinées à l'interprétation et au façonnement du réel » (Moscovici, 1976, p. 48). Une représentation est sociale dans la mesure où elle se rapporte à l'inscription sociale de l'individu, ou du groupe social, qui la produit. « La place, la position sociale qu'occupent ces derniers, ou les fonctions qu'ils remplissent, déterminent les contenus représentationnels et leur organisation, via le rapport idéologique qu'ils entretiennent avec le monde social, les normes institutionnelles et les modèles idéologiques auxquels ils obéissent » (Jodelet, 1989, p. 67). En effet, les représentations sociales constituent une vision collective sur un même objet. Elles ne sont pas les mêmes selon les groupes sociaux mais, à l'intérieur de chaque groupe, elles font état d'un consensus général où on convient des choses plus qu'on ne les démontre. Puisque le concept de « bandes urbaines » semble revêtir des réalités différentes et fluctuantes selon les interlocuteurs interrogés, il nous semblait assez naturel de mobiliser le concept de représentation sociale comme point d'ancrage de l'analyse.

Il nous faut encore rappeler la procédure que nous avons suivie pour mener au mieux les focus groupes. En effet, nous avons distribué aux participants des formulaires ¹, reprenant diverses caractéristiques, en leur donnant la consigne de cocher les traits propres aux regroupements de jeunes présents sur leur territoire d'intervention qui sont « jugés problématiques » ; jugés problématiques en ce sens qu'ils engendrent une réaction de leur service. Une fois cette étape réalisée, nous avons ouvert les discussions tant sur les types de regroupements que les dimensions jugées les plus problématiques. En procédant de la sorte, nous avons pu, à la fois, dégager des photographies des groupements auxquels les différents acteurs se sentent confrontés et faire émerger les composantes les plus communément prégnantes. Nous exposerons donc brièvement, par région, les données issues des formulaires (« données froides »), avant d'aller plus en profondeur dans les représentations sociales. De la diversité des résultats, nous tenterons enfin de dégager les éléments communs.

Avant de revenir sur ces éléments, il est important de faire le point, très brièvement, sur l'appréhension scientifique du concept de « bandes ».

Qu'est-ce qu'une « bande de jeunes » ? Bien qu'étudié depuis des décennies par la littérature scientifique (Trasher, 1927), la définition du concept de bande ne recueille pas de consensus parmi les spécialistes. En effet, « les bandes de jeunes sont chargées d'un fort imaginaire pusillanime marqué par la multiplicité des définitions » (Boucher, 2007, p. 112). Cette absence de consensus a déjà été largement mise en évidence dans la littérature. De fait, il est « difficile (...) de manier une notion [bande] aussi négativement ancrée dans le langage populaire, figure de la menace dans

¹ cf annexe

l'imaginaire collectif et qui plus est, fait l'objet de luttes symboliques et politiques multiples. Les sociologues se disputent donc leurs définitions avec la population, les travailleurs sociaux, les politiciens, les journalistes, les agences de contrôle social... » (Mohammed, 2007, p. 266). M. Esterle-Hedibel (1997) rapporte que le mot bande puise son origine dans « banda », terme italien dérivé du mot germanique « bandwa » traduisant « l'étendard ». En conséquence, « l'étymologie du mot 'bande' renvoie à la notion de groupe pourvu d'un leader et arborant un signe distinctif qui le représente et le différencie des autres » (Esterle-Hedibel, 1997, pp. 37-38). Mais si initialement la bande reflétait un regroupement s'inscrivant en toute légalité dans la société, l'histoire l'a progressivement transformé en un « groupe marginal et dangereux, sans doute plus marginal et dangereux que la réalité des observations n'est en mesure de le démontrer... » (Esterle-Hedibel, 2007, p. 87).

Les divergences les plus importantes portent notamment sur le degré de stabilité du groupe (sa durée dans le temps), les limites territoriales de son champ d'action, le nombre de membres requis, le niveau de structuration, sa distinction avec les organisations criminelles. Ces difficultés sont d'ailleurs souvent contournées par une « profusion typologique » (Mohammed, 2007, p. 266 ; Klein et. al., 2001, p. 14), que nous tenterons d'éviter.

Il est néanmoins possible de dégager une série de dimensions incontournables mesurables à partir d'indicateurs. Nous retrouvons, d'une part, un ensemble de dimensions indispensables mais propres à tous les regroupements de groupes de pairs (peer group) inhérents à la période adolescente : la dimension générationnelle, les activités collectives, la formation hors de tout cadre institutionnel, la visibilité publique, une certaine stabilité temporelle et « l'existence de symboles d'appartenance et de modes de communications » (Mohammed, 2007, p. 266). D'autre part, les éléments qui distinguent la bande des autres groupes de pairs se polarisent sur

1. l'orientation délinquante effective d'une partie importante des activités collectives du groupe et
2. l'existence d'une réaction sociale négative de la part des habitants, des autres bandes et du système de réaction sociale institutionnel (Klein, 1971) (concept de « ségrégation réciproque » ; Robert et Lascoumes, 1974).

Ce faisant, ces constats confortent notre démarche inductive, qui privilégie l'émergence des données du terrain. Celles-ci ont été récoltées chez des professionnels de nos 5 grandes villes mais aussi élargies à ceux des aux autres villes présentes dans notre échantillon. Les résultats sont présentés par région.



Les acteurs de la **RÉGION BRUXELLOISE** face aux regroupements de jeunes

Il nous faut rappeler que notre démarche est qualitative. Néanmoins, afin d'illustrer l'hétérogénéité des approches, nous pourrions recourir à une exploitation transversale de certaines données chiffrées récoltées lors des focus groupes, lesquelles ne doivent absolument pas être appréhendées sous un angle quantitatif.

Un premier panorama à partir des formulaires

Comme nous l'avons développé dans le chapitre consacré à la méthodologie, nous avons organisé deux focus groupes réunissant des acteurs travaillant en région bruxelloise. Le premier groupe de discussion a regroupé des acteurs de terrain, issus d'institutions diverses. C'est donc tant des éducateurs, des animateurs, des responsables d'équipe d'éducateurs, des assistants sociaux de services de prévention communaux et d'associations que des inspecteurs de police travaillant au sein de brigades famille-jeunesse ou des services de recherche locale et notamment dans des cellules dédiées aux « bandes urbaines » des zones de police bruxelloises qui ont pris part aux discussions. C'est ainsi que 13 participants, issus de 11 institutions différentes, ont participé aux échanges. Quant au second groupe, il était composé de fonctionnaires de prévention, coordinateurs de sections jeunesse (éducateurs de rue, centres de jeunes, projets jeunesse) travaillant au sein de services de prévention communaux, de responsables travaillant au sein d'associations, de commissaires et inspecteurs principaux de police issus des mêmes sections que les policiers de terrain. Au total, ce sont 9 participants (9 institutions différentes) sur lesquels nous avons pu compter pour ce focus groupe.

Les premières données issues de ces groupes de discussion relèvent des formulaires que les participants ont eu à remplir en début de séance. Si les informations fournies par ces documents, sans aucune autre donnée objectivante, sont certes décontextualisées et ont servi davantage à amorcer la discussion lors du focus groupe, elles permettent néanmoins de produire des profils de regroupements et d'en tirer certaines conclusions. De fait, les regroupements identifiés recouvrent diverses dimensions et ce, quel que soit le type d'acteur retraçant les caractéristiques des regroupements auxquels il a affaire.

Ainsi, s'agissant d'identifier les regroupements de jeunes auxquels les personnes présentes, étaient confrontées dans le cadre de leurs fonctions respectives, les réponses aux formulaires ont révélé que ceux-ci étaient de tailles très variables pour chacun des types de regroupements identifiés¹ : du petit regroupement (2-5 personnes) au grand regroupement (+ de 10 personnes), en passant par un regroupement moyen (5-10 personnes). Pour le premier focus groupe, un tiers des formulaires nous informent que le nombre de jeunes est relativement variable et se distingue au gré des événements. Concernant le second, les regroupements se répartissent essentiellement entre des regroupements moyens et grands.

S'agissant de l'âge des jeunes, il varie également entre 14 et 25 ans essentiellement. Les formulaires complétés par les coordinateurs/responsables ont indiqué, en outre, des regroupements composés également de personnes âgées de plus de 25 ans.

Les formulaires font également ressortir une absence de structure pour la moitié des regroupements identifiés. Pour l'autre moitié, les intervenants mentionnent la présence d'un leadership ou d'une structure de type plutôt horizontale (par exemple, différenciée selon les âges).

¹ S'agissant du focus groupe relatif aux acteurs de terrain bruxellois, nous avons recueilli 21 formulaires pour 11 institutions différentes, soit environ 2 types de regroupement identifiés par chacun des acteurs. Nous insistons sur la notion de « type de regroupement ». En effet, il ne s'agit aucunement d'un dénombrement des regroupements de jeunes jugés problématiques par les acteurs. Quant au focus groupe organisé avec les coordinateurs/responsables, nous comptons 27 formulaires pour 9 acteurs, soit environ 3 types de regroupement identifiés pour chacun des acteurs. Il nous faut également souligner que si certaines institutions étaient représentées dans les deux groupes de discussion, certaines n'étaient présentes que dans l'un ou l'autre.

La Région
Bruxelloise

Quant au degré de stabilité du groupement dans le temps, il constitue également un facteur de division. Environ la moitié des regroupements identifiés présenteraient une certaine stabilité. Nous devons néanmoins noter un certain taux d'abstention de la part des participants au focus groupe « acteurs de terrain » pour cette question. Concernant le mode d'accès au groupe, les participants au premier focus groupe indiquent qu'il serait relativement ouvert pour un tiers des réponses, relativement fermé pour un autre tiers, le reste étant sans réponse. Quant aux coordinateurs, ils informent d'un mode d'accès relativement ouvert majoritairement.

Les types de liens au sein des groupements sont également diversifiés et combinent généralement différentes origines : le plus souvent familiaux, amicaux et territoriaux. Mais d'autres combinaisons ne sont pas à exclure, telles que celle entre liens scolaires/sports et loisirs, ou encore entre liens familiaux/amicaux/territoriaux/sports et loisirs. Le type de cohésion est également relativement variable d'un regroupement à l'autre. Pour le focus groupe ayant réuni des coordinateurs, les formulaires renseignent une répartition plus ou moins égale entre une cohésion faible, moyenne et forte. Quant aux participants du premier focus groupe, la cohésion semble forte pour la moitié des regroupements identifiés.

L'homogénéité des regroupements clive également les résultats. En effet, pour les données relatives au premier focus groupe, nous constatons une homogénéité ethnique pour plus de la moitié des questionnaires, ainsi qu'une homogénéité de genre puisque nos interlocuteurs nous confient être témoins de regroupements essentiellement masculins. Les coordinateurs, quant à eux, nous livrent également une homogénéité presque exclusivement basée sur le caractère masculin. L'homogénéité ethnique est bien moins prégnante que dans les formulaires complétés par les acteurs de terrain.

S'agissant des activités collectives rapportées par les acteurs de terrain, ce sont les dérangements publics qui se font les plus nombreux, mais généralement couplés à d'autres activités, de la petite et moyenne délinquances, des affrontements, du trafic ou des sports et loisirs. Une toute petite minorité, à savoir trois formulaires, mentionnent de la grande délinquance, chaque fois combinée aux dérangements publics et à la petite et moyenne délinquance.

Les coordinateurs indiquent également les dérangements publics (16 formulaires) et la petite et moyenne délinquance (17 formulaires) comme activités collectives les plus nombreuses, suivies par le trafic (10 formulaires), le sports et les loisirs (8 formulaires) et les affrontements (6 formulaires). A l'instar de ce qui a été rapporté par les acteurs de terrain, une minorité des formulaires mentionnent la grande délinquance comme activité collective (5 formulaires). La combinaison la plus fréquente de ces activités s'avère être les dérangements publics et la petite et moyenne délinquances, suivie par le couple trafic et dérangements publics.

Par ailleurs, l'existence d'éléments de reconnaissance des membres connaît également des réponses divergentes, tant chez les acteurs de terrain que chez les coordinateurs. Pour les premiers, une certaine visibilité publique est à noter dans la moitié des cas. Pour un tiers, il s'agit davantage d'une reconnaissance entre membres. Enfin, certains regroupements se donneraient un nom tandis que d'autres recevraient une dénomination de la part d'un acteur extérieur au groupe. Soulignons que cette dernière caractéristique a souvent été rapportée par les inspecteurs de police. Quant aux coordinateurs, ils dévoilent la prépondérance d'une visibilité publique, à comprendre notamment au sens de la présence des regroupements sur l'espace public.

Enfin, une majorité des regroupements drainent des jeunes résidents de la commune et une moitié semblerait défendre un territoire selon les acteurs de terrain.

Méthodologiquement, il pourrait être opposé le fait que ces données ne reflètent en rien l'acuité de l'un ou de l'autre des regroupements. Mais à nouveau, nous devons attirer l'attention du lecteur sur la démarche qualitative de cette recherche. Nous n'avons pas travaillé avec un échantillon représentatif, mais bien diversifié. Dans ces conditions, la discussion engagée avec les différents acteurs s'avère très importante, puisqu'elle va nous révéler avec finesse ce que les dimensions indiquées recouvrent.

L'énumération de l'ensemble de ces caractéristiques dévoile à souhait l'absence d'homogénéité des regroupements auxquels les acteurs se sentent confrontés. La diversification de ces groupes nous oblige à pénétrer, à présent, les représentations des acteurs.

Les représentations sociales des acteurs bruxellois

Dans le déroulement des focus groupes, une fois les formulaires dûment complétés, nous avons procédé à une analyse rapide des résultats que nous leur avons soumis oralement. Suite à cet exposé, nous avons amorcé le débat : « En quoi ces regroupements sont-ils problématiques ? ». Les données issues de ces focus groupes font apparaître des résultats assez éloignés des stéréotypes habituellement véhiculés.

Présence sur l'espace public, sentiment d'insécurité et nuisances

Les premiers mots d'un policier lors du focus groupe « acteurs de terrain » (« FG acteurs de terrain ») mettent d'emblée l'accent sur des perceptions négatives dont le sentiment d'insécurité est l'élément central.

A: « Ce qui pose problème, c'est le sentiment d'insécurité. La population civile qui ne connaît pas les agissements de la bande qui est là. Mais ne fut-ce que par la présence de cette bande de jeunes à tel endroit tout le temps et l'attitude de ces jeunes entre eux crée un sentiment d'insécurité, un malaise qui est ressenti aussi et par nous et par les jeunes qui sont là. »

Q: « Sans qu'ils n'aient besoin de rien faire ? »

R: « Oui. Simplement leur présence et leur manière d'être. Ça peut être tout et n'importe quoi. Deux copains qui font semblant de se battre, ça peut être pris pour une vraie bagarre. La consommation d'alcool fait aussi que leur attitude peut changer. Bêtement le joint aussi. Si une personne n'est pas habituée à ce genre de choses, elle peut se dire 'tiens, il va peut-être devenir agressif et s'en prendre à moi. Alors que ce n'est pas l'intention première du jeune ou du groupe du jeunes. »

Policier - FG acteurs de terrain

Abondant en ce sens, un autre policier du FG acteurs de terrain soutient que « ce qui est problématique, c'est vraiment le sentiment d'insécurité que les bandes créent, mais ce ne sont pas des bandes urbaines ». Le participant insiste cependant sur le fait que pour la population « c'est grave, c'est important, ça peut être infernal d'avoir une bande en bas de chez vous », en précisant qu'il détient ces informations des plaintes adressées directement par la population.

Le coordinateur d'un service de prévention nous confie que, de par la dimension collective du regroupement qui génère inévitablement des comportements plus agités, « ça crée un sentiment d'insécurité pour les personnes. On voudrait qu'ils soient tout gentils, assis sur leur banc en train de lire un journal ».

Un éducateur conforte l'ensemble de ces propos.

« Le problème à X (nom d'une commune), c'est que ces jeunes, c'est le côté insécurité que ça pose et nous on travaille avec ces jeunes pour dédramatiser l'image qu'ils ont de la police parce qu'ils sont toutes les 30 secondes contrôlés. Et on essaie de voir quels sont les projets de vie. Mais finalement, ces jeunes ne posent pas réellement problème et ce sont les politiques qui trouvent qu'ils sont trop présents et qu'ils doivent les déplacer. »

Sans reproduire ici l'ensemble des interventions de nos interlocuteurs, une unanimité se dégage des focus groupes bruxellois : le sentiment d'insécurité, que peut générer les regroupements de jeunes, semble poser problème à la population. Souvent fondé sur des seules perceptions de la communauté locale, et non sur des faits avérés, le regroupement cristallise des craintes, ce qui conduit à des catégorisations hâtives. Nous verrons ultérieurement que ces catégorisations peuvent être précipitées tant par les pratiques des professionnels de la prévention et/ou de la répression que par les médias².

Le sentiment d'insécurité, auquel nous faisons référence, soulève surtout la question de la présence des jeunes sur l'espace public.

2. cf infra.





« **Moi je me pose la question de qui peut occuper l'espace public. (...) Les jeunes ont le droit d'occuper l'espace public, tout comme les papas, les mamans, etc...C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de lieux où ils peuvent se retrouver. Ce sont des logements sociaux, c'est tout petit et les jeunes ne vont pas s'inviter les uns chez les autres. Et ils vont se retrouver en-dessous de chez quelqu'un. En fait, ils restent dans leur quartier et ne bougent pas. Et s'ils font une connerie, ils ne le font pas dans leur quartier. »**

Assistant social d'une AMO - FG acteurs de terrain

« **Le quartier voit le groupe comme problématique parce qu'ils sont dans la rue et il n'y a pas d'espace public pour ces jeunes. (...) Ils sont juste là c'est tout. Et parfois, ils font des petites bêtises, parce qu'ils n'ont pas autre chose à faire. Et ce comportement fait que les habitants du quartier les voient comme problématiques. »**

Coordinateur au sein d'une association - FG responsables

« **Bande urbaine, c'est vraiment un phénomène qui devient à la mode. Il y a des gens qui habitent un quartier depuis qu'ils sont tout petits. Il n'y a pas forcément de terrain de jeux, de maisons de jeunes. Il faut bien qu'ils se retrouvent à un endroit pour être entre copains. Moi j'ai été élevé à la campagne, je prenais mon vélo pour aller dans les champs. Eux, ils ne savent pas le faire. Je pense qu'il faut éviter l'amaigame. »**

Policier - FG acteurs de terrain

C. Nagels et A. Rea explicitent le lien entre présence des jeunes sur l'espace public et sentiment d'insécurité : « *dans l'espace urbain, 'l'épreuve territoriale', comme la nomme Peraldi, devient le théâtre des conflits et différends entre occupants de l'espace public. Ces conflits et différends portent le plus souvent sur la légitimité et l'illégitimité de l'occupation des rues, des places et des galeries commerciales. Les jeunes sont au cœur de ces désordres quotidiens autour desquels se noue le lien sécuritaire* » (2007, p. 110).

Un coordinateur travaillant au sein d'un service de prévention soutient que la réaction sociale est indubitablement à deux vitesses. En effet, selon cet acteur, l'ensemble des jeunes développe le même type de comportements. Mais ceux qui ne disposent pas suffisamment d'espaces privés et de ressources pour accéder à des lieux de socialisation acceptés sont obligés d'occuper l'espace public et ce faisant, attirent le regard de la population. De nombreux chercheurs ont soulevé ce problème. En 1971 déjà, J.-C. Chamboredon soulignait que pour les jeunes des classes moyennes et supérieures, « *les cercles de socialisation sont multiples, ce qui toutes choses égales par ailleurs, répartit les chances d'apparition de comportements répréhensibles sur un plus grand nombre de situations, donc réduit les chances pour un adolescent d'apparaître comme un déviant, l'ensemble de ses comportements déviants dans plusieurs organisations n'étant pas complètement totalisé* » (p. 352).

La visibilité est donc accrue pour les jeunes des milieux populaires qui traditionnellement investissent la rue comme espace de vie, du fait de l'exiguïté des lieux privés et de la faible inscription dans des institutions de socialisation (clubs sportifs, associations, mouvements de jeunesse, etc.). Pour M. Esterle-Hedibel, « *plus les jeunes sont éloignés des voies classiques d'intégration sociale, plus ils auront tendance à se regrouper en bande, qui devient alors la principale forme de socialisation qui leur soit offerte* » (1997, p. 94). C. Nagels et A. Rea relèvent qu'« *enfermés à l'extérieur, ces jeunes sont privés d'accès à des ressources économiques et tendent à trouver dans la rue un espace de socialisation qui a ses propres règles. (...) Lorsqu'un jeune a du temps et de l'argent, il peut entrer dans un lieu pour consommer. Lorsqu'il n'a pas d'argent, il consomme son temps dans la rue. A côté des lieux réglementés tels que l'école, les institutions, le lieu de travail, la rue est aussi un espace social où se constituent des groupes, et bien sûr des 'bandes' puisqu'on parle de jeunes. Selon une représentation urbaine et bourgeoise, la rue est un lieu de transition, un espace de circulation. Aucune occupation temporelle légitime n'y est associée. Dès lors, les jeunes qui 'traînent' dans la rue ou qui 'tiennent les murs' sont par définition sources d'insécurité et ce, d'autant plus qu'ils sont souvent des garçons, voire des garçons d'origine étrangère* » (2007, pp. 109-110).

Néanmoins, les acteurs ne nient pas que certains jeunes puissent poser problème.

« *Ça dérange parfois à raison. Nous on a une grosse problématique sur un endroit précis de notre zone où c'était un groupe de jeunes (...).*

Depuis un an et demi, ça dérape complètement. Ce n'est pas de temps en temps des arrachages de sac, de chaînes. C'est quotidiennement. Des faits de mœurs, des passages à tabac, sur n'importe qui. C'est très problématique » Policier - FG responsables

« *Le problème, c'est vraiment quand les jeunes sortent ensemble dans l'espace public. Et c'est vrai qu'il y a en a qui posent de vrais problèmes. Mais ce n'est pas la majorité.* » Coordinateur dans une association - FG responsables

Au cours du FG responsables, alors que les participants relativisaient l'ampleur des problèmes des regroupements juvéniles, un inspecteur principal de police nous rapporte une expérience qui illustre une toute autre situation.

« *(...) nous à X, on a été vraiment attaqués à la grenade et cocktails Molotov.* » Policier - FG responsables

Les autres acteurs en présence ne nous ont pas livré de tels témoignages³. Sans vouloir minimiser l'ampleur de tels comportements, ce type de récit est apparu comme isolé. Beaucoup de policiers ont surtout défendu l'idée que les jeunes qui s'adonnent à de la délinquance en groupe sont avant tout des amateurs. En outre, plusieurs acteurs policiers précisent qu'il est impossible de distinguer si les faits criminels sont liés à l'activité de la bande ou à une activité individuelle. Certains estiment d'ailleurs que ce n'est pas l'activité délinquante qui structure la bande, mais davantage le territoire ou des activités sportives. Cette perspective a également été défendue par des acteurs du préventif.

Ce constat de fond rejoint la thèse de Ph. Robert et P. Lascoumes (1974) qui appréhendent la délinquance non pas comme une fin structurante du regroupement, mais comme une conséquence de la fermeture réciproque qui s'opère entre le groupe et son environnement. M. Esterle-Hedibel soutient également que la délinquance est loin de constituer le but premier de la bande. En effet, « *les activités délinquantes ne sont pas aussi courantes qu'une image médiatisée de la bande tendrait à le faire croire : les jeunes parlent beaucoup de leurs coups, mais agissent peu* » (1997, p. 97). G. Mauger abonde en ce sens : « *contre la représentation commune qui voit dans la bande un foyer d'activités délinquantes, sans doute faut-il d'abord rappeler que l'essentiel de la vie de bande est aussi consacré à la conversation* ». Ainsi, « *on y passe le temps, on y tue le temps, on s'y ennuie la plupart du temps* » (2006, p. 60). M.W. Klein estime aussi que la plupart du temps, les infractions commises par les jeunes de ces regroupements sont de faible gravité : « *they do everything and more often than not they - that is, the members - engage in minor offending : graffiti and vandalism, petty theft, minor fighting and threats, and various vices. While we hear much about violent gangs, or retreatist gangs, or smash-and-grab gangs, in fact these groups have received our labels based on only a portion of their behavior* » (2001, p. 10).

3 cf infra 1.2.4 « Les 'bandes de jeunes', une affaire de catégorisations ? ».

Les problèmes de délinquance juvénile, mais plus généralement de nuisances ou de simple présence sur l'espace public font réagir les interviewés. Ils se sont exprimés sur le profil des jeunes recevant cette étiquette de « fauteurs de troubles ».

Des jeunes en situation de vulnérabilité sociale et victimes de discriminations

Les jeunes impliqués dans les regroupements jugés problématiques présentent un profil commun selon une majorité de professionnels: ils seraient en situation de « vulnérabilité sociale » et victimes de discriminations.

« Si tu vois ce groupe, ce sont des gars qui sont dans le chômage, qui ne peuvent pas suivre à l'école, qui à la maison habitent avec dix personnes dans deux ou trois chambres. » Coordinateur au sein d'une association - FG responsables

« Quand j'entends les éducateurs de rue chez nous, ils nous disent 'les jeunes avec lesquels on parvient à entrer en contact, même ceux-là on n'a peu d'espoir pour eux. Et tous les autres avec lesquels on ne parvient pas à entrer en contact, pour eux c'est fini'. (...) Et ils sont très pessimistes et pourtant ce sont des gens qui ont de la bouteille. Je pense sincèrement qu'ils observent une dégradation de la situation et une génération sacrifiée parce qu'ils connaissent les familles sur trois générations. Mais les services scolaires posent les mêmes constats et quand on interroge le CPAS, c'est la même chose. » Coordinateur au sein d'un service de prévention - FG responsables

La majorité des participants aux échanges ont ainsi mis en exergue le caractère structurel de la situation dans laquelle se trouvent ces jeunes. Mais face à ces macro-contraintes, l'aveu d'impuissance est palpable. Nous devons prendre en compte ces éléments dans le chapitre consacré aux pratiques.

Tel que nous l'exposions dans la section « Un premier panorama à partir des formulaires », les participants au FG acteurs de terrain de la région bruxelloise ont davantage mis en évidence, dans les formulaires, la composante ethnique des regroupements que le groupe des responsables. Ces acteurs développent leur compréhension de cette variable.

« Pour le cas que je connais, pourquoi est-ce que ce sont des blacks ? Parce qu'ils habitent tous le même quartier. » Educateur au sein d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

« Ils sont là, mais ils sont là aussi parce qu'ils rencontrent les mêmes problèmes, ils partagent entre eux les mêmes problèmes qui ne sont pas nécessairement toujours les mêmes que ceux de l'autre communauté, même si l'autre communauté habite la même commune, le même quartier. (...) Ils ne comprennent plus la culture de leurs parents et réciproquement. Ils sont à moitié dans la culture occidentale, encore un petit peu dans la culture subsaharienne qu'ils ne connaissent à peu près pas, parce qu'on en dit que très peu de choses, parce qu'elle n'est pas dans les manuels scolaires, parce qu'elle est un peu quelque chose de honteux, c'est l'histoire d'humiliations, de colonisations, d'esclavage, qui ne se dit pas dans la famille. Donc ces jeunes se retrouvent avec une identité en petits morceaux. (...) On a parlé de l'accès à l'instruction. Il y a beaucoup de familles subsahariennes dont les parents ont un niveau d'instruction très faible. Mais à l'autre extrême, il y en a aussi qui ont des diplômes extrêmement élevés, y compris universitaires, mais qui ont des emplois subalternes. »

Coordinateur d'une cellule scolaire - FG acteurs de terrain

Ces derniers propos nous conduisent à explorer les résultats tout récemment publiés de P. Jamoulle et J. Mazzocchi, qui ont mené une étude ethnographique auprès d'adolescents issus de l'immigration en région bruxelloise : « cette incidence de la peau qui, bien avant le nom, la religion, le quartier, enferme dans une altérité vécue comme irréductible et discriminatoire est très importante dans les dynamiques de construction identitaire des jeunes 'blacks', comme ils se nomment, rencontrés ». Et de rajouter : « plus le groupe ethnique et son territoire sont disqualifiés, plus la tentation est forte de retourner le stigmate et de s'autodéfinir à partir d'eux. Plus les territoires sont fermés, et privés, plus ils confinent les jeunes, et usent les relations » (2011, p. 59). Ainsi pour les jeunes d'origine subsaharienne, ces auteurs retiennent que « les comportements dominants des Blacks⁴ dans les bandes sont attractifs ('ce ne sont pas des victimes'). Ils contrecarrent l'empreinte de l'esclavage, toujours présente dans les insultes que les jeunes s'adressent » (2011, pp. 46-65).

4 Les auteures utilisent le terme utilisé par les jeunes eux-mêmes.



Selon E. Goffman, le stigmate renvoie à « la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société », mais dont les ressorts sont à rechercher dans les relations entre individus. C'est ainsi qu'une personne se voit affublée « d'un discrédit profond ». Dès lors, « nous pensons qu'une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce postulat, nous pratiquons toutes sortes de discriminations, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne. Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmate qui sert aussi à rationaliser une animosité fondée sur d'autres différences, de classe, par exemple » (1975, pp. 7-15). Or l'individu stigmatisé vit généralement dans une grande insécurité, se sentant dévalorisé et craignant de n'être réduit qu'aux seuls traits incriminés. Progressivement, l'étiquette dont il est affublé est intériorisée. En conséquence, cette opération peut résulter en une conduite qui était prédéfinie par les agents stigmatisants.

P. Jamoulle et J. Mazzocchi soutiennent que les « bandes » sont d'abord des collectifs protecteurs. Car être protégé est une préoccupation centrale des adolescents d'origine étrangère que nous avons rencontrés, comme si rien, dans la société ne pouvait les protéger à cet âge de leur vie, sauf leurs propres forces et leurs réseaux . En outre, faut-il comprendre que « l'exclusion fonctionne comme une matrice qui engendre, à l'intérieur des groupes disqualifiés, de nouvelles formes de différenciation/hiérarchisation (territoriales et ethniques) et des conflits toujours plus violents » (2011, p. 81).

Nous devons souligner que G. Mauger met en relation l'immigration avec la précarisation, et cette dernière avec le monde des bandes : « les familles issues de l'immigration sont également surreprésentées parmi les familles les plus démunies : de ce fait, les jeunes issus de l'immigration sont également surreprésentés parmi les jeunes sans qualification et parce qu'ils le sont aussi parmi les jeunes chômeurs sans qualification (du fait du racisme latent sur le marché de l'emploi des 'jeunes-à-tout-faire'), ils participent massivement au monde des bandes et à la culture de la rue » (2006, p. 169). Nous pouvons émettre l'hypothèse que les coordinateurs/responsables ont bien moins mis l'accent sur l'éventuelle composante ethnique, parce qu'ils effectuent directement la relation décrite par G. Mauger.

Par ailleurs, F. Barth affirme que « la construction et le maintien de frontières 'ethniques' ou culturelles sont au cœur des relations sociales car elles permettent aux individus de se donner des cadres d'interprétation des comportements des autres, de 'codifier les expériences d'interaction', de distinguer les 'nous' des 'eux' et donc de maintenir voire d'accroître les différences sociales » (cité par Schaut, 2001, p. 143).

M. Esterle-Hedibel a étudié des bandes dont les jeunes étaient « en situation d'acculturation du fait de l'origine de leurs parents et marginalisés par de multiples facteurs ». La chercheuse pointe deux

paramètres principaux dans la crise qui a conduit à la formation d'une bande : « le processus migratoire qui a amené une modification des relations au sein des familles, et le contexte de leur installation : regard stigmatisant porté sur ces familles et leurs enfants, et développement du chômage qui a frappé prioritairement les jeunes d'origine étrangère et de faible niveau de qualification » (1997, p. 15-57). Ainsi, ces familles ont connu une première **acculturation**, cette dernière étant définie comme « l'ensemble des changements qui se produisent dans les modèles culturels originaux, lorsque des groupes d'individus de cultures différentes entrent en contact direct continu ». En découle une perte de repères alors que ces personnes doivent « rencontrer des inconnus pour régler leurs divers problèmes familiaux, confier leurs enfants à une école sur laquelle ils n'ont aucune prise, s'exprimer dans une langue nouvelle ». L'auteure cite alors les confessions d'un homme qui évoque la situation bien différente dans son pays d'origine : « chez moi, dans ma rue, l'enfant a cinquante familles, cinquante pères, cinquante mères, cinquante sœurs. Il se blesse, une mère le soigne ; on est tranquilles, ils peuvent aller dehors. Il mange là où il est à l'heure du repas, il dort là où il se trouve le soir » (Boudon cité par Esterle-Hedibel, 1997, p. 58).

La nouvelle condition des familles étudiées par l'auteure est caractérisée par la **vulnérabilité sociétale** définie par L. Walgrave et N. Vettenburg : « certains groupes et individus risquent surtout des

« Chez moi, dans ma rue, l'enfant a cinquante familles, cinquante pères, cinquante mères, cinquante sœurs. Il se blesse, une mère le soigne ; on est tranquilles, ils peuvent aller dehors. Il mange là où il est à l'heure du repas, il dort là où il se trouve le soir. »



conséquences négatives de leurs contacts avec des institutions : ces risques se relient à un manque de pouvoir social et à leurs spécificités culturelles ». Cette situation peut alors conduire les enfants dans un rôle de « parentification ». Ce dernier est plus souvent assuré par les aînés qui ont en apparence acquis, de par leur scolarisation dans la société d'installation, les capacités de remplacer leurs parents dans les relations avec des intervenants extérieurs, voire même dans l'autorité. Conséquemment, « ils serviront souvent de tampon entre les parents et les frères et sœurs plus jeunes, contribuant ainsi involontairement à affaiblir la parole et l'autorité des premiers ». Les relations fraternelles seront dès lors tout à fait déterminantes tandis que le renversement des rôles se confirmera. Ainsi, « placés dans cette position d'assistés, les parents perdent le contrôle et l'autorité sur leurs enfants d'autant plus que les pères exercent des métiers non qualifiés et dévalorisés auxquels les enfants ne peuvent s'identifier » (L. Walgrave et N. Vettenburg cités par Esterle-Hedibel, 1997, p. 59).

M. Esterle-Hedibel insiste également sur l'**échec scolaire** dans la trajectoire des jeunes étudiés. Le parcours scolaire doit être analysé comme résultante d'une combinaison de facteurs peu favorables, tels que la vulnérabilité sociétale et la stigmatisation. En effet, « à l'énoncé de l'adresse, du nom de famille, les mécanismes de méfiance et d'hostilité se mettent en place, assimilant les jeunes aux actes pour lesquels ils se font remarquer, l'ensemble d'une fratrie à un ou deux de ses membres, l'ensemble d'un immeuble à quelques-uns de ses habitants. En réponse, les jeunes se referment sur eux-mêmes » (1997, p. 72). Ainsi, L. Walgrave souligne « l'absence de liens positifs avec les enseignants qui s'appuient souvent sur des caractéristiques extérieures aux élèves (leur langage, leur tenue) pour les classer de manière intuitive dans une stratification sociale » (cité par Esterle-Hedibel, 1997, p. 69).

B. Moignard pousse le raisonnement plus loin encore. En effet, l'école peut constituer un espace de structuration des bandes d'adolescents de par la ségrégation scolaire qui peut y être vécue. De fait, « les formes de sociabilité juvénile en place dans le quartier favorisent les regroupements entre pairs, mais l'expérience partagée de l'échec et du mépris scolaire dans ces classes⁵ encourage le glissement du groupe de copains à la bande d'adolescents qui devient dès lors une source de valorisation indispensable » (2007, p. 40).

Selon M. Esterle-Hedibel, la bande « regroupe des jeunes qui vivent sensiblement les mêmes situations sociales ou familiales » (1997, p. 79) et sa raison d'être est bien « **L'Être ensemble** ». Si cette dernière proposition s'applique aux jeunes de tous milieux, il faut comprendre la différence principale d'avec les jeunes de bande dans le nombre de modes de socialisation différents. En effet, alors que les premiers évoluent au sein de différents cercles de

socialisation (école, loisirs, etc.), les cadres de socialisation des seconds sont très limités. C'est pourquoi l'auteure relève que les bandes se retrouvent davantage dans les milieux populaires que dans les milieux aisés. Nous devons par ailleurs mettre en perspective cette affirmation au regard de la plus grande visibilité des bandes d'origine populaire.

Au-delà de ces éléments, il ne faut pas négliger le fait que « le groupe est (...) rassurant, il perpétue une reconnaissance mutuelle : il est indispensable pour s'affirmer individuellement et s'opposer à la solitude, jugée inquiétante et surtout pesante » (Marlière, 2005, 236).

Au terme de cette section, nous devons également comprendre tout le jeu des perceptions qui a été largement décrit par le courant de l'interactionnisme symbolique sur lequel nous reviendrons dans la section « 'Bandes de jeunes', une affaire de catégorisations? ».

La problématique des affrontements et la question de la territorialité

Lors des focus groupes, la problématique des affrontements, « dont les médias raffolent » n'a pratiquement pas alimenté les échanges. Néanmoins, un policier (FG acteurs de terrain) nous a confié qu'il estimait que « ce qui est vraiment lié aux 'bandes urbaines', c'est la problématique des conflits. Parce que tout le restant, la criminalité qu'il peut y avoir, elle s'inscrit aussi bien dans la mouvance urbaine que chez d'autres individus »⁶.

Toutefois, si cette thématique n'a pas structuré les débats en focus groupes, elle a été soulevée en entretiens avec les acteurs bruxellois, en particuliers judiciaires. C'est pourquoi, nous allons tenter d'éclaircir scientifiquement ces faits, qui se confrontent souvent aux incompréhensions des observateurs.

⁶ Devant ces propos, un travailleur d'un service de prévention réplique : « on ne va pas coller le terme bande urbaine à un groupe juste pour une question d'affrontements. Le terme 'bandes urbaines', il est avant tout défini par le parquet. On appelle 'groupe de jeunes', qui bien sûr, à certains moments dérape et parfois gravement ». Les « bandes urbaines » ont ainsi souvent été reliées aux pratiques du parquet. L'utilisation du terme par les professionnels renvoie donc bien à l'outil judiciaire institué par la circulaire du parquet. Voyez infra « Du statut BU au rôle joué par les médias ».

⁵ Le terrain de recherche de B. Moignard est composé de plusieurs classes d'un collège qui a mis en place des classes dites « d'excellence » pour retenir et accueillir des élèves issus de milieux plus favorisés. Il en résulte la création de classes de relégation.

Les « embrouilles de cité », définies par M. Mohammed comme « menaces, intimidations et échanges de violences alimentant une conflictualité permanente entre individus et groupes de jeunes, affiliés à différents réseaux et territoires de sociabilité » (2009, p. 174), s'articulent autour de valeurs d'honneur, de réputation et de virilité, maintenant une conflictualité vindicative souvent jugée anachronique. L'auteur soutient que ces « embrouilles » reflètent un besoin de gratification, de compensation d'échecs et l'allégeance au principe de solidarité.

Dans la lignée de nombreux autres auteurs, M. Mohammed mobilise l'honneur et la réputation comme dimensions essentielles de ces affrontements. L'honneur « est une dimension normative centrale dans l'histoire de la classe ouvrière, ainsi que dans les sociétés dont est issue une grande partie des populations ayant récemment migré (Afrique, Portugal, Inde, Espagne, etc.) (...) et qui appuie leur quête permanente de respectabilité » (2009, p. 181). Quant à la recherche de réputation, elle doit se comprendre comme une quête de statut social, d'opinions favorables et de notoriété.

Cependant, la violence n'est pas la seule voie de gratification. Un bon parcours scolaire, « l'intelligence », la capacité de séduction, des aptitudes sportives reconnues, des vêtements de marque, sont autant de possibilités pour se faire respecter. Néanmoins, sur l'espace public, « les performances viriles et transgressives dominent les autres voies d'accomplissement. Cette supériorité repose sur la pression psychologique, la force physique et la plus forte propension à soumettre autrui » (Mohammed, 2009, p. 181), la violence répondant par ailleurs à la loi de la surenchère. N. Zagnoli décrit l'affrontement entre deux groupes comme « un échange à travers lequel chacun permet à l'autre de faire l'expérience de son existence, en mesurant sa propre force à la force de l'autre » (cité par Mohammed, p. 184). De par les éléments précités, l'on comprend l'impérieuse nécessité de vengeance, qui alimentera les récits héroïques - l'exagération étant régulièrement de mise - qui se transmettront aux nouvelles générations. Ainsi, « l'honneur et la quête de réputation rendent intelligibles les motivations des participants aux affrontements, la profondeur des difficultés sociales explique l'absence de pénurie de belligérants, le statut de la force physique dans les milieux populaires éclaire sur les formes que prennent ces contentieux » (Mohammed, 2009, p. 184).

M. Mohammed met également en exergue l'ancrage territorial qui va structurer les affrontements, et la vie des membres de bandes. En effet, ceux-ci reconstruisent une véritable carte mentale qui fait apparaître les lieux « interdits » et les lieux « autorisés », qui distingue les espaces sécurisants des autres, de telle sorte que des stratégies d'évitement et de contournement se mettent en place face à l'hostilité marquée des territoires adverses. L'auteur souligne ainsi que « l'honneur collectif est imbriqué à l'appartenance résidentielle, le territoire est mythifié. Dans les représentations locales de l'honneur, l'intrusion est une transgression insupportable » (2009, p. 191).

E. Van Hellemont abonde dans ce sens quant à cette logique territoriale : « il y a certaines frontières qui sont connues et tu les passes pour provoquer, pour insulter. Donc quand tu mets des frontières, ça veut dire que tu crées un espace qui n'est pas vrai et tu le passes de manière symbolique. (...) Tu as des symboles et tout le monde connaît les symboles, et si tu insultes les symboles, tu vas aussi insulter le groupe en fait ». Dans le même sens, P. Jamoulle et J. Mazzocchi énoncent que « ces logiques de territoire finissent par empêcher la mobilité urbaine des jeunes ». Aussi, pour ces auteures, le besoin d'appropriation d'un espace urbain doit se comprendre à l'origine au regard du sentiment des jeunes qui ne se sentent chez eux « ni ici ni dans l'Afrique d'origine (que beaucoup ne connaissent même pas) » (2011, p. 66).

Notons que M. Mohammed reconnaît aux filles « un rôle informel significatif dans le fonctionnement de l'espace social des réputations » (2009, p. 197). Ainsi, elles peuvent jouer un rôle tant dans la distribution des gratifications que dans la raison du conflit, ou encore dans la résolution du conflit. Dans l'étude de la victimisation de ces « embrouilles », l'auteur relève que les leaders ne sont que très rarement inquiétés physiquement. E. Van Hellemont précise d'ailleurs à cet égard qu'ils « ont une réputation tellement lourde, ils sont devenus des figures mythologiques, inscrits dans le mythe. Personne ne va les tester, car leur réputation est tellement forte, que personne n'ose les tester. Ils vont où ils veulent ». En outre, M. Mohammed observe que certains jeunes de la bande choisissent de sortir en nombre ou de s'armer dès qu'ils sont obligés de pénétrer des lieux situés en dehors des frontières jugées sécurisantes. En conséquence, « ce statut si recherché de tête d'affiche est parfois bien plus contraignant qu'un contrôle judiciaire ». Mais ce dont il faut absolument prendre conscience, c'est que « les victimes réelles (...) sont majoritairement collatérales, c'est-à-dire distantes des jeux des réputations et du pilotage du contentieux. Ce sont des cibles faciles, accessibles, abordables » (2009, p. 199). La victime est alors le symbole de l'atteinte à la bande.



Néanmoins, sur l'espace public, « les performances viriles et transgressives dominent les autres voies d'accomplissement. Cette supériorité repose sur la pression psychologique, la force physique et la plus forte propension à soumettre autrui ».

Mohammed, 2009, p. 181

Les « bandes de jeunes », une affaire de catégorisations ?

La lecture interactionniste des « bandes de jeunes » est appuyée par de nombreux acteurs, dont la majorité des policiers présents.

« C’est une perception des personnes qui vivent ou qui passent dans le quartier, qui vont définir le groupe. Ils vont voir le groupe de jeunes et ils vont se dire que c’est une bande. » Policier - FG acteurs de terrain

« Je pense qu’on ne maîtrise pas les médias ni le bouche à oreille, et ça c’est vraiment un gros problème. Et alors il faut faire la différence effectivement entre les jeunes qui sont là et qui discutent et les jeunes qui commettent des faits criminels. » Policier - FG acteurs de terrain

Un coordinateur des éducateurs de rue de la région bruxelloise soutient que « le groupe, c’est le regard de l’autre qui l’appelle groupe ». C’est donc avant tout le regard de l’« autre » qui objective comme problématique un regroupement.

« Ca dépend de comment on décrit le problème. Un problème qui peut être mineur devient énorme. Les mots peuvent être dangereux. D’une part, on terrorise la population et d’autre part, on valorise ceux à qui on a donné ce nom de bande, et alors ils passent au stade supérieur parce qu’effectivement on commence à faire attention à eux. » Educateur au sein d’un service de prévention - FG acteurs de terrain

Le courant de l’interactionnisme symbolique (Blumer et Riot, 2004, p. 189) a largement dépeint ce processus d’étiquetage, par lequel une personne devient déviante à partir du moment où elle est caractérisée comme telle par les « autres ». H.S. Becker énonce que « la déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l’interaction entre la personne qui commet l’acte et celles qui réagissent à cet acte. [...] Traiter une personne qui est déviante sous tous les rapports, c’est énoncer une prophétie qui contribue à sa propre réalisation. Ainsi se mettent en branle divers mécanismes qui concourent à modeler la personne sur l’image qu’en ont les autres » (Becker, 1985, pp. 38-57). La réaction sociale doit, ce faisant, être mobilisée pour comprendre l’essence même du caractère problématique.

Les propos tenus par les acteurs rencontrés révèlent avec acuité une réflexion prudente et des raisonnements constructivistes. Force est en effet de constater que les professionnels portent un jugement critique sur leurs propres pratiques.

« Moi je trouve que l’on minimise trop le rôle des services de prévention par rapport à cette image qu’on véhicule. Parce qu’il ne faut pas oublier que les politiques font leur rapport sur base de quoi... sur ce que les services de prévention, acteurs de terrain, écrivent dans leur rapport. (...) A un moment donné, on est aussi obligés de dramatiser un petit peu. (...) On va dire par exemple, les jeunes Blacks posent problème. Donc nous aussi (...) on génère un peu l’image négative des

jeunes. Peut-être pas la générer, mais en tout cas, on l’encourage de façon non intentionnelle... » Educateur d’un service de prévention - FG acteurs de terrain

Un coordinateur d’un service de prévention impute une responsabilité à la façon dont la politique des contrats de sécurité a été pensée et aux conséquences en termes d’exclusion de différentes pratiques.

« On a mis en place toute une série de pratiques qui ont renforcé cette exclusion (...) Pourquoi ? Et bien parce que on a mis en place des structures, de pratiques qui ne répondent pas réellement à leurs besoins. Et qu’en réalité, c’est surtout du contact, du dialogue, d’avoir quelqu’un qui les écoute, qui leur parle, quelqu’un de confiance (...) Dans la logique des grands frères, on les emmenait à Walibi, partout sauf dans la rue, pour justement essayer de pacifier les rues, de donner une image calme des rues. (...) On les a cloisonnés dans des endroits, on les a traités comme des consommateurs. (...) Le fait de les avoir mis dans ce carcan-là et fait un focus sur ces jeunes-là qui sont dans la rue effectivement avec des travailleurs pas formés, avec simplement de l’argent, ça n’a fait que renforcer encore plus cette mise au ban de ces jeunes-là. »

C. Schaut soulignait que « la médiatisation ‘territorialisée’ dans les quartiers labellisés et ‘personnalisée ‘ (les jeunes, les bandes, les victimes...) génère des effets divers liés au mécanisme de stigmatisation. » (2000, p. 38).

Soutenant l’idée du rôle des pratiques dans la création de la déviance et de la délinquance, un coordinateur d’un service de prévention nous livre une expérience tout à fait illustrative de cette mécanique. En effet, les autorités, dans le souci d’apaiser les tensions entre les jeunes et les autres habitants d’un logement social, ont confié à certains locataires le rôle d’agent de convivialité. Ce statut n’étant pas reconnu par les jeunes, les tensions, au lieu de s’atténuer, se sont accentuées car chaque protagoniste s’est « enfermé » dans son rôle.

Abondant en ce sens, un commissaire d’une zone de police de la région bruxelloise estime que les autorités administratives recourent trop rapidement à l’intervention policière, et ce faisant, engendrent une stigmatisation de certains jeunes. Ainsi, suite à des petits problèmes de dégradation, un bourgmestre d’une commune bruxelloise a exigé une intervention des forces de l’ordre. Cette réaction a été portée à la connaissance du parquet qui a alors demandé une enquête dont le résultat est exposé par le commissaire « et on se rend compte en fait que c’est rien. Et donc voilà, ça fait aussi partie du problème, c’est qu’on crée des problèmes alors qu’on pourrait ne pas en créer en agissant autrement et en faisant appel aux bons partenaires ».

Du statut BU au rôle joué par les médias

Globalement, l’ensemble des propos conforte l’importance de la réaction sociale dans la définition et la création des problèmes. A cet égard, nous nous permettons de rappeler que H. Blumer, précurseur de l’approche constructiviste, met en exergue que « les problèmes sociaux n’existent pas en eux-mêmes, comme un ensemble de conditions sociales objectives, mais qu’ils sont fondamentalement les produits d’un processus de définition collective » (Blumer et Riot, 2004, p. 189). Ainsi, alors que les participants pointent la vulnérabilité sociale en tant que cause de dysfonctionnements, ils reconnaissent dans le même temps que ces mêmes dysfonctionnements sont construits par une réaction sociale qui s’applique à certains faits et catégories de personnes « plus visibles ». Dès lors, cette réaction sociale peut venir renforcer l’inégalité sociale initialement identifiée. Ces dimensions sont définitivement reliées.

Les réductions et amalgames qui peuvent être opérés sont également à comprendre au regard du rôle joué par les médias, qui se sont saisis d’un thème à haut pouvoir sensationnaliste, et donc rentable. Notons que le statut BU, outil développé par le parquet de Bruxelles, a contribué à transmettre une image tronquée d’un phénomène.

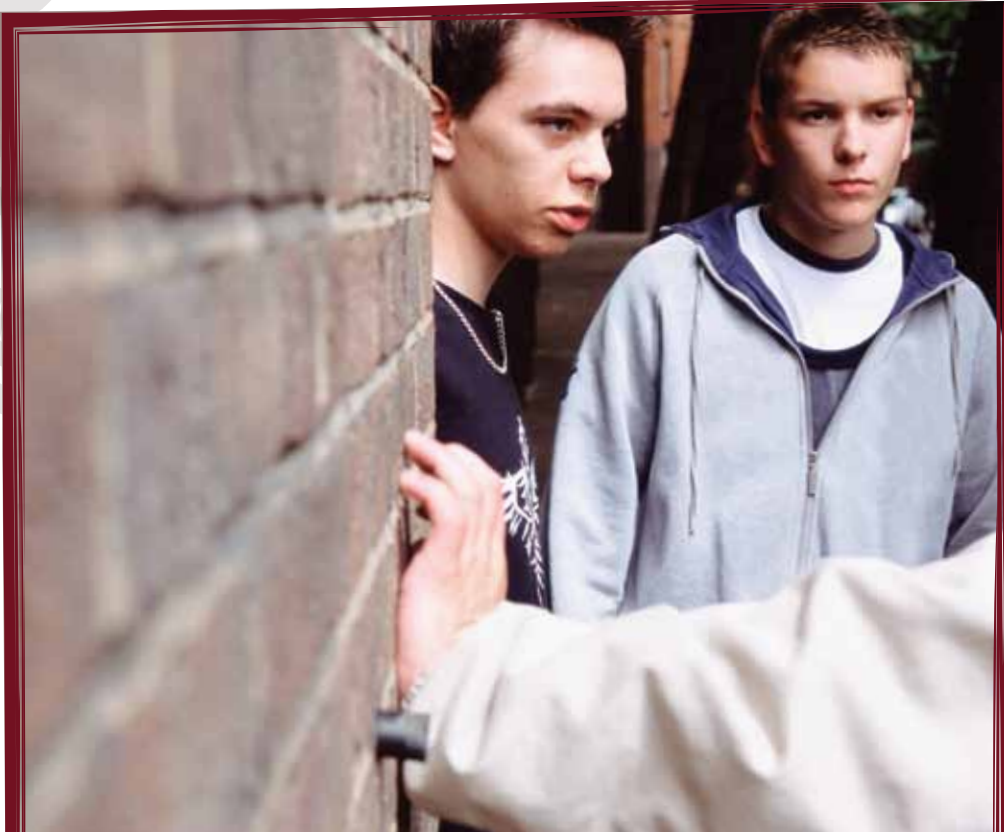
« (...) les seuls qui ont une vraie visibilité sur le phénomène, ce sont les services de police et le parquet. (...) Mais ce n’est peut-être pas bon non plus, car on a une image tronquée, on a un prisme déformant, ce qui est logique de par notre position et de par notre travail... » entretien avec un substitut du procureur du Roi bruxellois

« (...) les bandes urbaines, c’est quoi ? C’est la circulaire du parquet. C’est un terme qui est arrivé dans les médias sur base de la police. Les médias sont venus chercher les policiers et les magistrats, parce que eux avaient des éléments, un discours sur les bandes urbaines et ça intéressait les médias. Et à côté, on n’avait pas des représentants du monde académique qui pouvaient nous parler des phénomènes de violence en groupe. Et il y a des

médias, comme la Dernière Heure, qui sont très friands...et ils vont chercher l’information et la transforment. Les 25 bandes urbaines enregistrées par le parquet et la police deviennent ‘Bruxelles est sous la coupe de 25 bandes urbaines’.

Alors que les logiques territoriales de contrôle de l’activité criminelle, c’est très très rare. (...) Je prends toujours cet exemple. Il suffit que je parle une fois à la TV pour que le lendemain on me téléphone ‘vous êtes le spécialiste des bandes urbaines. Et bien justement, j’ai un groupe de 4 ou 5 garçons qui jouent devant chez moi et c’est une bande urbaine’. »

Commissaire au sein d’une zone de police bruxelloise - FG responsables



Les propos de ce commissaire nous obligent à soulever plusieurs éléments. Le concept « bandes urbaines » constitue avant tout **un outil de travail judiciaire**. En effet, « *une circulaire du procureur du Roi, c'est une note de service qu'un patron adresse à ses services sur comment on doit travailler et comment on va récolter et structurer l'information dans le cadre du travail judiciaire* ». Dès lors, ce commissaire insiste sur le fait qu'« elle n'a pas de vocation scientifique ou de description d'une réalité sociale ». Il ne s'agit que d'« *une des méthodes de travail au niveau de l'enquête judiciaire et qui a une logique...celui qui reçoit le statut bande urbaine répond à une série de critères intéressants pour les services de police dans le cadre des enquêtes* ». Une partie importante des acteurs bruxellois rencontrés relient systématiquement le concept de « bandes urbaines » au statut créé par la circulaire du parquet. Cette notion reçoit donc davantage une définition qui doit servir des objectifs pragmatiques du parquet, ses logiques, qui ne sont, d'une part, pas forcément ceux de la police – ou alors seulement dans le cadre d'enquêtes précises et en matière d'alimentation de banques de données à vocation d'abord judiciaire –, et, d'autre part, certainement pas ceux du maintien et de la restauration de la tranquillité et de l'ordre publics. Or, il semble bien, au regard des résultats des focus groupes, que ces questions (dérangements publics, « incivilité », sentiment d'insécurité, partage de l'espace public) soient justement celles qui posent le plus de problèmes ou qui, du moins, interpellent les acteurs de terrains et leurs responsables interrogés.

Par ailleurs, ce terme de « bande urbaine » a été largement réapproprié par les médias et diffusé massivement dans l'opinion publique sur un ton sensationnaliste, sans préciser les contours et le contexte de la notion. Cette médiatisation a eu pour conséquence de rendre populaire cette appellation, de telle sorte qu'aujourd'hui, nous explique-t-on, le statut BU serait un gage de reconnaissance aux yeux des regroupements en question. Être reconnu comme appartenant à une « bande urbaine » permet aux jeunes de se sentir exister « dans une ville d'un million d'habitants ».

« On observe aussi sur la commune cette envie de reconnaissance par des groupes de jeunes. Être reconnu en tant que bande, d'avoir une existence. Il se dit que tant qu'on n'est pas inscrit dans la base de données du parquet, on n'est pas une vraie bande. Donc il y a un travail à faire »

Coordinateur au sein d'un service de prévention –
FG coordinateurs

Il ressort d'une enquête antérieure (Caprasse, 2011) que les acteurs de services de prévention critiquent avec véhémence les effets contreproductifs et stigmatisant du statut BU, qui a souvent été relié à une certaine communauté. Un éducateur a dénoncé cet outil comme le moyen de contrôler tous les jeunes d'origine subsaharienne de la région bruxelloise, soutenant ainsi que « *les lois s'appliquent tendanciellement plus à certaines personnes qu'à d'autres* » (Becker, 1985, p. 36). Pour certains, le statut BU aurait pu contribuer à attirer des jeunes vers les bandes. Ce statut est, de manière générale, mal accepté par une partie du secteur de la prévention.

S'agissant du rôle joué par les médias, M. Sanchez Jankowski, qui a étudié longuement les gangs en pénétrant tour à tour pas moins de 37 gangs aux Etats-Unis, soutient que « *les médias se pensent soit comme des observateurs neutres des gangs, soit comme leurs adversaires, alors qu'en réalité, ils contribuent en partie à leur survie. En effet, de toutes les institutions qui peuvent exercer une influence sur le phénomène, il en est peu qui occupent une position aussi stratégique* » (1994, p. 101).

Si, comme nous le soulignerons ultérieurement, la situation belge ne peut être décrite par l'existence de gangs, le parallélisme peut être évidemment effectué concernant le rôle des médias. P. Jamoulle et J. Mazzocchetti analysent également très bien la part des médias dans la production des « bandes urbaines ». En effet, expliquent-elles, « *ces dernières années, le battage médiatique s'est tourné vers les 'bandes urbaines'. Ainsi, certains regroupements de jeunes, comme les 'I 140' ont été progressivement nommés 'bandes' par les médias (...) Ensuite, les jeunes se sont appropriés cette nomination. Mis à la une, nommés comme une 'bande urbaine', un 'gang à l'américaine', comment s'étonner que certains retournent le stigmate et se proclament 'bande' pour exister et se faire respecter ? Ce faisant, ils espèrent aussi attirer l'attention des pouvoirs publics. Grâce à leur réputation, ils pensent qu'on va les soutenir : leur donner des équipements, organiser des activités, des lieux de rencontre... Le principe est toujours le même : les jeunes s'identifient à partir de la façon dont les médias les présentent et en fonction des politiques publiques en leur direction* » (2011, p. 274).

A cet égard, nous nous permettons de relever que dans les focus groupes, plusieurs policiers se sont référés à un reportage « Questions à la Une » qui avait été diffusé sur la RTBF en octobre 2009 et qui se proposait de répondre à la question « *Faut-il avoir peur des bandes urbaines ?* ». Au cours de ce documentaire, une cartographie inquiétante de « bandes urbaines » a été dressée pour Bruxelles-Capitale. Les policiers présents se sont offusqués des informations diffusées, qui étaient apparemment basées sur des données erronées ou dépassées. En outre, un policier explique les confusions que de tels reportages ascientifiques conduisent à générer dans le chef du citoyen.

« Et donc ce reportage a été suivi par beaucoup de gens et à ce moment-là, ça a fait beaucoup d'émulations parce que c'est paru dans la presse. Et donc on nous dit 25 bandes qui sont existantes. Mais pour les gens de la rue, ils ne savent pas qui sont ces bandes. Et donc les gens de X vont voir une bande en bas de chez eux et vont se dire 'ah ben oui c'est sans doute une bande qui était dans le reportage', alors que malheureusement, ce n'est pas du tout le cas. Et il y a beaucoup de groupes de jeunes qui s'identifient à leur quartier, à leur commune, qui se donnent des noms de codes postaux. Et tout le monde est persuadé que ce sont des bandes. Mais ce sont des groupes de jeunes »

Policier- FG acteurs de terrain

Il est une certitude : les médias constituent un acteur de la réaction sociale tout à fait déterminant dans la construction de l'entité « regroupements de jeunes problématiques » ou « bandes urbaines ». Nous concluons cette section avec les propos d'un commissaire de police de la région bruxelloise

« *Oui dans ceux qui ont le statut BU, il y en a plus qui sont des délinquants individuels et qui ne font pas partie de bandes telles que nous avons pu les identifier. En fait, ça a transpiré vers l'extérieur cette notion BU. Et les policiers, magistrats sont fautifs par rapport à ça. Quand vous voyez les Canadiens, nos bandes urbaines n'ont rien à voir avec leurs gangs qui sont dans la traite des êtres humains, dans les gros trafics de stup', chez nous ce sont des amateurs.* »

Cet aveu nous oblige à inviter à davantage de retenue dans l'usage et la diffusion de certains concepts. A nouveau, nous sommes amenés à mettre en relief le rôle prépondérant des acteurs de la réaction sociale dans la définition d'un phénomène.



Les acteurs au sein de la **COMMUNAUTÉ FLAMANDE** et les regroupements de jeunes

Ci-dessus nous avons présenté les résultats de l'enquête menée auprès des acteurs travaillant à Bruxelles. Dans cette partie nous présentons les résultats découlant de l'enquête menée auprès des acteurs actifs dans l'une des cinq villes flamandes concernées, à savoir Anvers, Gand, Ostende, Saint-Nicolas et Malines.

Première vue d'ensemble

Les résultats concernant ces cinq villes flamandes sont basés sur l'information issue de focus groupes qui ont été organisés avec divers acteurs actifs dans l'une de ces villes flamandes, complétée par les données provenant d'entretiens avec divers acteurs actifs à Anvers et à Gand.

Tout comme pour les deux autres régions, deux groupes de discussion ont été organisés pour la Flandre. Le premier groupe de discussion, composé d'acteurs de terrain, comptait six participants, dont trois acteurs de la prévention actifs à Gand, Malines et Ostende (dans le travail socioculturel de quartier et le travail de rue) et trois inspecteurs de police actifs à Anvers et à Malines qui travaillent dans les services nuisances sociales et délinquance juvénile. Le deuxième groupe de discussion se composait de coordinateurs/dirigeants. Ici aussi, six personnes ont pris part à la discussion dont trois acteurs de la prévention actifs dans les villes d'Anvers, de Gand et de Malines (en tant que fonctionnaire de prévention ou animateur de quartier) et trois inspecteurs principaux/commissaires actifs au sein des services de police délinquance juvénile et nuisances de quartier¹. On a soumis aux personnes interrogées le même questionnaire que celui utilisé en Région bruxelloise et en Wallonie. L'utilisation de ce questionnaire vise un objectif purement didactique et permet de recueillir des informations en peu de temps, afin de structurer la discussion au sein des focus groupes. Nous nous devons donc de souligner que ces données récoltées par questionnaire ne peuvent en aucun cas servir en tant que données quantitatives ou représentatives.

Durant la phase préparatoire des entretiens et focus groupes, nous avons contacté un grand nombre d'acteurs au sein des services de police et de prévention afin de solliciter leur collabo-

¹ Dans les deux FG nous avons été confrontés à des annulations de dernière minute de participants en raison de maladie ou d'autres activités urgentes.

ration dans le cadre de notre recherche. Durant cet entretien téléphonique, les personnes interrogées ont, dans de très nombreux cas, déclaré ne pas être confrontées à des bandes urbaines ni avoir connaissance, dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, de l'existence de telles bandes dans leur ville. Durant les focus groupes, ce premier résultat d'entretiens a été confirmé de manière très explicite : « *des bandes (...) à X nous n'en avons pas, soyons clairs* » ou « *J'ose dire catégoriquement non, non* ».

Les personnes interrogées déclarent ne pas être confrontées, de par l'exercice de leur activité professionnelle, à des bandes urbaines. Cependant, elles font référence au citoyen qui qualifie les regroupements de jeunes de bandes urbaines, opérant ainsi clairement une distinction entre le professionnel expert et l'habitant du quartier : « *des bandes urbaines, non, pas que je sache. (...) cela n'empêche pas que je pense que certains habitants du quartier utilisent des fois ce mot bande (...) cette perception peut exister auprès des habitants du quartier, tandis qu'à mon avis ce n'est pas du tout vrai* », « *Il est tout à fait possible que (...) il y ait effectivement un jeune dans ce groupe qui a commis des faits délinquants. (...) Cette (...) histoire (...) a fait le tour dans le quartier, avec comme conséquence que le groupe est considéré comme délinquant. Mais on parle de quelques cas qui ont en effet commis des faits, mais par ignorance le groupe entier est perçu comme délinquant* », alors qu'il ne s'agit pas en réalité de vraies bandes urbaines. Comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois, les médias jouent un rôle non négligeable dans la perception du citoyen, et les groupes de jeunes peuvent eux-mêmes se définir comme (membres de) bandes urbaines en raison du statut associé à la bande urbaine.

« *Nous avons 1 à 2 bandes à X. La question est de savoir si on peut les appeler une bande. Ils vendent peut-être des armes (fausses), mais sinon beaucoup est du vent. Ils copient la conduite des bandes américaines, du rap américain.* » Educateur d'un service de prévention-FG acteurs de terrain

La
communauté
flamande

« Peut-être que ces gamins à X se considèrent comme une bande parce que c'est une partie de leur quartier, mais on ne peut pas appeler ça une vraie bande. » Inspecteur de police- FG acteurs de terrain

« A X(...) les (...) gars (...) disent tous appartenir à 'La Blocca'... tandis qu'ils habitent tous un quartier résidentiel, dans des belles petites maisonnettes agréables. Mais (...) pour eux 'La Blocca' fait référence au fait qu'ils ne sont pas entendus par la ville, qu'ils ont le sentiment de rester sur la touche, d'être exclus.Appartenir à 'La Blocca' leur donne une dignité. » Educateur d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

Plusieurs acteurs interrogés parlent de « fausses bandes». Ces groupes de jeunes ne se définissent comme une bande urbaine que par l'imitation d'une série de signes extérieurs distinctifs. D'après les participants, il ne s'agit toutefois pas de véritables bandes urbaines. Les focus groupes révèlent clairement qu'une vraie « bande urbaine » possède plusieurs des caractéristiques classiques du « gang » :

- une certaine structure/organisation/ des conventions
- une hiérarchie claire au sein du groupe
- un lien avec un territoire déterminé
- la démarcation interne en tant que bande par rapport à la société
- une certaine continuité (au niveau de la composition) du groupe
- l'accès au groupe est ritualisé
- son but : commettre intentionnellement certains faits

Aucun des regroupements de jeunes avec lesquels les professionnels travaillent ne possède toutes ces caractéristiques. Pas de bandes urbaines, donc, selon les acteurs des villes flamandes. Mais des « regroupements problématiques ».

Les participants aux focus groupes distinguent ces regroupements de jeunes des bandes urbaines parce qu'ils ne présentent justement pas les caractéristiques classiques du « gang ». Quels signes distinctifs sont attribués ou non à ces groupes de jeunes ?

Contrairement aux « véritables » bandes urbaines, avec leur structure et hiérarchie verticale typique, les regroupements de jeunes problématiques se caractérisent plutôt par une structure horizontale. Mais cela ne signifie pas, selon les participants au focus groupe, que l'on exclut la présence d'un « leader » au sein de ces groupes. Ces groupes ne sont pas considérés comme des

groupes typiquement fermés, mais plutôt comme des groupes relativement fermés. Cette différence subtile est surtout due à l'absence d'accès ritualisé au groupe. Les professionnels attirent plutôt l'attention sur le lien amical ou territorial qui unit les membres du groupe. Certains loisirs et parfois aussi certains liens familiaux constitueraient la base du groupe. Dans l'ensemble, le lien au groupe est jugé modéré.À l'exception d'un nombre limité de cas où l'on peut parler d'un lien solide entre les membres du groupe. Les membres du groupe se reconnaîtraient entre eux, mais la reconnaissance publique n'est effective que dans une minorité de cas. Enfin, la grande majorité des regroupements de jeunes seraient stables dans la durée.

Outre les caractéristiques inhérentes à la donnée « groupe », la question du comportement et des activités des groupes de jeunes s'est avérée être une dimension importante du phénomène. La question est de voir comment et pourquoi ces activités sont jugées problématiques et surtout, si elles mobilisent la réaction sociale. C'est pourquoi les participants aux focus groupes ont été interrogés sur les activités individuelles des membres des groupes, ainsi que sur les activités collectives des « regroupements problématiques de jeunes ».

Pour ce qui concerne les **activités individuelles** du groupe, les personnes interrogées déclarent qu'il s'agit généralement d'activités qui troublent l'ordre public, suivies par certaines formes de petite et moyenne délinquance et les loisirs. Il faut néanmoins tenir compte du fait que, sur les 14 regroupements « problématiques », on compte 6 groupes où l'un ou plusieurs des membres se livrent, selon les acteurs interrogés, à des actes graves de délinquance.

En ce qui concerne les **activités collectives**, il s'agit principalement aussi d'activités qui troublent l'ordre public, suivies par la pratique de loisirs. Les acteurs mettent en évidence certaines formes de petite et moyenne délinquance pour 11 des 14 « regroupements problématiques ». On compte également 6 groupes sur 14 lorsqu'il s'agit de délinquance grave.

Ce constat est essentiel, car il nous fournit une indication claire : il ne s'agit pas tant d'un phénomène de regroupements de jeunes criminels, où l'activité criminelle est pratiquée de manière collective ou pratiquée dans l'intérêt collectif du groupe, que d'un phénomène où les activités criminelles (tant la petite et moyenne délinquance que la délinquance grave) demeurent essentiellement limitées à quelques membres du groupe. Cette constatation a été confirmée et explicitée par plusieurs acteurs interrogés dans le cadre des focus groupes et des entretiens :



« (...) majoritairement des groupes de jeunes dérangeants (...). Parmi ces groupes t'auras bien quelques jeunes qui commettent des faits de délinquance, et (...) font partie d'un groupe causant des incivilités, mais sans que le groupe en tant que tel soit délinquant. Il y a donc bien des jeunes qui font partie de groupes qui se livrent à des incivilités et qui commettent également des faits délinquants, mais je ne dirais pas qu'on se retrouve avec des bandes de jeunes délinquants. (...) 60, 70% de groupes qui se livrent à des actes d'incivilité, 20, 30, 35% de groupes dérangeants contenant alors parfois un petit % de délinquants... mais certainement pas une bande de jeunes délinquants. (...) »

Travailleur de rue

Nos données révèlent que les professionnels interrogés distinguent différents types de groupes de jeunes parmi les regroupements de jeunes : les groupes dérangeants, les groupes de jeunes socialement nuisibles, ainsi que les groupes de jeunes délinquants. Les groupes de jeunes dérangeants et socialement nuisibles constituent l'essentiel des « regroupements problématiques ». On rencontre peu de groupes de jeunes délinquants.

Les représentations sociales des professionnels de la région flamande

Présence sur l’espace public, sentiments d’insécurité, incivilités et mauvaise communication

Divers comportements sont signalés par les acteurs interrogés comme étant problématiques. Pour distinguer le caractère problématique de ce comportement juvénile, référence est faite au citoyen. Il s’agit donc, d’après nos acteurs, d’un comportement que les citoyens estiment dérangeant ou socialement nuisible.

Le fait de **traîner dans la rue**, les loisirs des jeunes, la manière de communiquer des jeunes, les nuisances sonores, l’abandon de détritus et le vandalisme sont des comportements qui incitent le citoyen à les déclarer comme dérangeants et socialement nuisibles. Passons brièvement ces activités en revue. Les comportements dérangeants et socialement nuisibles sont invariablement associés aux jeunes qui traînent dans la rue. Le fait de traîner dans des endroits tels que « *aux abords d’une école* », « *à un coin d’une rue* », « *dans un quartier* », « *sur une place* », « *près de la gare* », « *à l’entrée des immeubles* » est considéré par nombre de gens comme une activité dérangeante ou socialement nuisible, et fait l’objet de nombreuses plaintes citoyennes.

« (...) traîner avec des copains (...) par exemple avec les jeunes du X, ce sont des ‘hangjongeren’, des jeunes qui tiennent les murs, qui traînent entre les immeubles. Les habitants et certainement les habitants plus âgés qui y habitent depuis de nombreuses années n’aiment pas ça. » Educateur d’un service de prévention - FG acteurs de terrain

Le comportement qui consiste à traîner dans la rue est régulièrement associé à toute une série d’autres activités et comportements, notamment liés aux loisirs des jeunes, à la manière dont les jeunes communiquent avec le citoyen, aux nuisances sonores, à l’abandon de détritus et au vandalisme. Ces comportements

flirtent avec le seuil de tolérance du citoyen, selon les personnes interrogées. Les citoyens vont se plaindre ou déposer plainte auprès des services communaux ou de police. C’est donc eux qui initient en quelque sorte le processus de désignation, parce qu’une activité n’est problématique que si le citoyen ou la société la considère comme problématique et la désigne comme telle.

D’après nos interlocuteurs, les plaintes formulées par le citoyen envers les (groupes de) jeunes seraient en progression. Il n’est donc pas inutile de tenter de comprendre pourquoi le citoyen produit ce flux de plaintes. Nous examinerons successivement les causes suivantes : le seuil de tolérance du citoyen, le sentiment d’insécurité et la communication entre le citoyen et les jeunes.

La question de savoir quelles activités pratiquées par le(s) (groupe de) jeunes sont perçues comme étant problématiques par le citoyen, est une donnée très subjective. Telle activité ou tel comportement d’un jeune peut être jugé(e) « problématique » par une personne et non par l’autre. Les avis divergent fortement en fonction du seuil de tolérance du citoyen. Ce seuil de tolérance résulte précisément de processus sociaux et culturels et est donc relatif, d’après nos interlocuteurs : « *percevoir des comportements comme dérangeants ou incivils, c’est subjectif. Donc, en fonction de comment le quartier considère le groupe ils vont dérange ou commettre des incivilités.* » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Il est donc essentiellement question des « activités dérangeantes et socialement nuisibles » auxquelles les acteurs interrogés attribuent une connotation « subjective ». Il ne faut toutefois pas oublier que les « activités délictuelles/criminelles » suscitent aussi une certaine subjectivité, en ce sens que c’est plutôt le citoyen qui détermine, de par sa disposition à porter plainte, si les comportements observés chez les jeunes dans le cadre de ces activités auront ou non des effets juridiques.

Un travailleur social raconte : « **il n’y a pas longtemps, moins d’un mois, un petit déjeuner a été organisé pour tous les habitants du quartier et les services présents dans ce quartier, suite à des plaintes concernant des enfants qui jouent sur le trottoir avec des craies (...) on s’était mis à s’en plaindre auprès du bourgmestre (...). A mon avis la tolérance à l’égard des petits jeunes est en train de diminuer fortement.** »

Selon les acteurs interrogés, les citoyens deviennent de plus en plus intolérants vis-à-vis du comportement ou des activités d’enfants/de jeunes. Par conséquent, de plus en plus d’activités sont qualifiées par le citoyen d’activités problématiques.

« *Ne pas tolérer qu’on joue au foot sur une petite place, (...). Ça me semble un réflexe tout à fait normal de la part des jeunes de vouloir jouer au foot.* » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Un éducateur de rue enchaîne : « *l’intolérance vis-à-vis la présence des jeunes dans l’espace public commence à partir des enfants de 6 ans* ».

Selon les personnes interrogées, la tolérance du citoyen et la manière dont il va qualifier l’activité d’un (groupe de) jeune(s) comme problématique, sont liées non seulement à l’activité proprement dite, mais aussi à la taille du groupe et à l’origine ethnique des membres du groupe.

« *A la place X, t’as des grands groupes qui se rassemblent, mais on ne s’en plaint que rarement. (...) Il s’agit surtout de jeunes de la classe*

moyenne (blanche) pour le dire ainsi, par rapport à eux on reçoit très peu de plaintes. » Inspecteur de police - FG acteurs de terrains

« *Un jeune d’une famille de classe moyenne qui vole régulièrement quelque chose au GB et est pris après autant de fois, on dit qu’il s’améliorera. Si c’est un jeune rom, on dit qu’il est déjà sur le mauvais chemin et qu’il ne s’en sortira jamais.* » Educateur de rue - interview

« *Je pense que les personnes âgées à X ont peur d’une groupe de cinq Marocains qui se trouvent en rue et ont moins peur quand ce sont cinq garçons blancs.* » Inspecteur principal - FG responsables

Hormis l’intolérance vis-à-vis de certaines activités, le **sentiment d’insécurité** joue, selon nos interlocuteurs, un rôle au moins aussi important dans les plaintes émises par le citoyen envers certains regroupements de jeunes.

« *A partir du moment où un adulte se sent menacé, à raison ou à tort, le jeune est perçu comme problématique.* » Educateur d’un service de prévention - FG acteurs de terrain

« *Je pense que quand les gens se sentent un peu en insécurité, ils signalent plus vite les ‘incivilités’ et souhaitent que cela cesse.* » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Il existe un tas de raisons pour lesquelles les gens ne se sentent pas en sécurité, selon les acteurs interrogés. Il peut régner un malaise général, provoqué par une série de changements sociaux et encouragé par certains partis politiques et médias. Ainsi, pour un travailleur social :

« **Je caricature un peu, mais à cette époque une certaine ambiance est apparue dans les villes, surtout dans les villes plus grandes, une ambiance de peur, d’angoisse, de crainte ; le parti du Viaams Blok à l’époque est parvenu à créer cette ambiance. On a donné l’impression que quand tu habites en ville et tu sors par ta porte, la chance est grande que derrière toi se trouve un Turc ou un Marocain avec une batte de baseball en main qui te tape sur la tête. C’est devenu un sentiment généralisé dans les quartiers du XIXème siècle autour de la ville.** »



Mais le sentiment d'insécurité peut également découler du degré de sensibilité physique et sociale du citoyen dans la société : « *Ca crée un grand sentiment d'insécurité, aussi à l'égard de la population. Les personnes plus âgées perçoivent les jeunes qui ne font rien, comme dérangeants, elles en ont peur et n'osent pas sortir en rue* » ; **(de la taille) du groupe**, « *que ces jeunes se rassemblent (...) est considéré par beaucoup de gens comme menaçant, c'est un groupe qui se trouve là* » ; **de la composition du groupe**, « *4 ou 5 adolescents sont perçus comme menaçant pour un adulte qui les aborde, alors que ce ne sont que des gamins* » ; **et enfin, l'aspect « imprévisibilité »** : « *puisque'ils ne font rien, qu'ils tiennent les murs, les gens pensent qu'ils attendent peut-être de les attaquer* ».

Le manque de communication entre le plaignant et le jeune et le sentiment d'insécurité sont étroitement liés. L'un des acteurs interrogés décrit ce processus comme suit :

« Le citoyen ne les connaît pas, donc il ne communique pas avec ces jeunes en personne (...), ou il n'ose pas aborder celui qu'il connaît car il y a tout un groupe d'inconnus autour. Il n'arrive pas à évaluer ces jeunes, donc il se sent menacé par ce qui lui est inconnu, car l'inconnu fait peur. Donc il va d'abord appeler la police avant de rentrer en contact avec ces jeunes (...) si les jeunes sont en contact avec les plus âgés, une toute autre perception se développe de ces mêmes jeunes. »

Un objet important de frustration ou d'irritation manifeste est la manière dont les jeunes communiquent avec le citoyen : « *des groupes (...) qui abordent (...) des parents et des enfants en se moquant d'eux ou en les insultant, ce qui est intimidant (...). C'est un usage dominant de l'espace public, où quand on veut utiliser cet espace, on est interpellé sur le fait qu'on ne fait pas partie de ce groupe de jeunes* » Commissaire de police - FG responsables.

La communication s'effectue généralement de manière indirecte, par la formulation directe d'une plainte auprès de la police ou des services communaux :

« *On se plaint trop facilement, on prend plus facilement qu'avant son téléphone pour appeler la police ou le service de prévention ou directement le bourgmestre. La conséquence c'est qu'on ne discute plus avec les jeunes.* » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

« *C'est beaucoup trop la réaction de 'je suis mécontent comme citoyen et donc je m'adresse au politique qui n'a qu'à résoudre le problème'. Dans cette histoire, sa propre responsabilité en tant que citoyen, on n'en parle plus.* » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Lorsqu'un dialogue s'établit avec les jeunes, il s'établit souvent mal, d'après les personnes interrogées :

« *Quand je fais des visites domiciliaires suite à des plaintes, je demande toujours en premier s'il en a déjà parlé avec le jeune. Ce citoyen me dit alors: 'j'ai crié de ma fenêtre que cela suffit comme ça'. Ça ne marche pas, quand tu es jeune tu n'écoutes pas ça. (...). Il y a beaucoup d'efforts mais peu de bonne communication entre l'entourage et les jeunes.* »

« *Les jeunes en rue se sentent menacés par les habitants du quartier, ils sont toujours ciblés et ça a l'effet inverse.* »

Le manque de communication directe et constructive entre les deux parties et le recours à une tierce partie (police, auxiliaire de prévention, etc.) faisant office de médiateur afin de régler le différend, ont pour effet de détériorer encore plus la relation entre les deux parties.

« *Les habitants du quartier qui n'osent plus eux-mêmes aborder les jeunes, qui appellent la police, la police arrive, les jeunes disent 'on ne fait pourtant rien de mal' et alors on voit parfois une escalade et tu te poses la question à un moment donné de savoir qui en est en réalité la cause.* » Educateur d'un service de prévention - FG acteurs de terrain



Des actes répréhensibles

Ce mode de communication indirecte utilisé par le citoyen peut envenimer la situation ; les jeunes se sentent visés d'une manière ou d'une autre. De là, peut naître un sentiment de discrimination.

« (...) quand ils sont confrontés à la police suite à des plaintes des riverains. La première chose qu'ils disent aussi, c'est: 'pourquoi les gens ne nous parlent pas?'. Ils peuvent aussi nous dire ça, et on serait parti. Bien évidemment ils ne le feraient pas toujours. Mais c'est souvent la première réaction des jeunes, personne qui ne dit rien, et tout d'un coup la police apparaît, il y a un contrôle d'identité, etc. Avec comme conséquence que ces jeunes se conduisent alors de travers. » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Tant la communication verbale que la communication non verbale peuvent provoquer des conflits entre les deux parties.

« *Des jeunes qui tiennent les murs, qui traînent et qui sont irritants, tant à l'égard des citoyens qu'à l'égard d'autres jeunes. Par exemple ils se mettent dans des entrées et ne laissent pas passer des gens qui veulent entrer dans leur propre immeuble.* » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Selon un éducateur d'un service de prévention (FG acteurs de terrain), le fait de traîner dans la rue va souvent de pair avec des nuisances sonores, qui troublent la tranquillité des citoyens. « *Ils se trouvent en rue jusque tard le soir, (...) l'usage de mobylettes est bruyant et considéré comme du tapage nocturne (...), crier fort, jouer au foot violemment, (...) sonner aux portes* ».

Outre les nuisances sonores, les jeunes qui traînent dans la rue et qui y abandonnent des déchets, susciteraient aussi des plaintes de la part des autres habitants, d'après les personnes interrogées.

« *Ils consomment aussi très souvent. Il s'agit de boire des bières, manger des cacahuètes, mais les déchets qui y sont liés sont vus comme dérangeants par les habitants (...) les paquets de chips jetés par terre et les bouteilles jetées à côté des poubelles (...) Ces jeunes ne rangent rien (...) ils commandent des pizzas, mangent leur pizza dans les cartons, les mégots de cigarettes, les joints, les cannettes, tout est jeté par terre.* » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Ces groupes de jeunes commettraient également, selon les professionnels, des actes de vandalisme ; le fait de réaliser des « graffiti » et des « tags », et qu'ils « *donnent des coups de pied contre des panneaux de signalisation ou contre des poteaux sur le trottoir, gravent dans l'écorce des arbres, (...). En fait ils font du vandalisme par ennui.* » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain.

Selon nos interlocuteurs, ce type de comportement suscite, lui aussi, l'irritation du citoyen et peut donner lieu à une plainte pour **nuisance sociale**.

Outre les activités qui, d'après nos interlocuteurs, sont souvent perçues comme dérangeantes et socialement nuisibles par le citoyen, l'accent est mis sur les activités délinquantes pratiquées par une minorité de ces jeunes et groupes de jeunes. Il s'agit, selon les acteurs interrogés, de quelques petits « noyaux durs » de jeunes au sein de groupes de jeunes qui commettent des délits. Il s'agit donc d'auteurs individuels, plutôt que d'un phénomène de groupe. Les délits commis concernent principalement des activités liées à la drogue, le vol et le steaming (forme de racket).

Il s'agit avant tout de (groupes de) jeunes qui « *utilisent de la drogue* » (c'est-à-dire sont impliqués dans des affaires de drogue), « *des gamins qui expérimentent la drogue* ». Il peut s'agir tant de l'usage de drogues douces telles que la marihuana ou de drogues dures telles que la cocaïne et l'héroïne, que du deal (« *dealer* ») de drogues. L'usage de stupéfiants au sein des groupes de jeunes a été cité de nombreuses fois :

« Je pense qu'il y a beaucoup de ces gamins qui consomment du cannabis ou du haschich. T'en as toujours quelques-uns qui vont un pas plus loin et qui cherchent à avoir un sentiment encore meilleur en consommant des produits plus durs. Il faut se rendre compte qu'au sein des mouvements de jeunesse t'as aussi des gamins qui boivent beaucoup trop de bières. Je pense qu'il y aura toujours des petits groupes qui iront un pas plus loin »
Educateur d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

Le problème de dépendance qui survient chez plusieurs de ces jeunes constitue le motif qui pousse quelques-uns à commettre des **vols** : « *voler un gsm (...) pour avoir de l'argent pour sa consommation* ». Mais il ne se produit pas uniquement des vols liés à la drogue. Le vol de voitures, le vol de vélos, l'arrachage de colliers ou de sacs à main avec ou sans violence, constituent d'autres formes d'activités délictuelles pratiquées par certains (groupes de) jeunes.

Par ailleurs, les acteurs interrogés font aussi référence aux courses de voitures, mais cumuler d'autres infractions au code de la route semble constituer aussi une activité récurrente chez plusieurs (groupes de) jeunes, selon plusieurs interlocuteurs. D'après eux, les bagarres sont également une activité populaire auprès de certains groupes de jeunes. Il peut s'agir, en l'occurrence, de bagarres avec d'autres citoyens ou groupes (de jeunes) ou de confrontations avec les forces de l'ordre : « *la police a déjà été attaquée ; le combi de police a déjà été pris pour cible* » Educateur d'un service de prévention - FG acteurs de terrain.

La stigmatisation de l'oisiveté

Le « steaming », mieux connu sous le nom de « **racket** », est un phénomène régulièrement cité par les acteurs interrogés comme activité pratiquée par plusieurs (groupes de) jeunes délinquants.

Le modus operandi utilisé par les (groupes de) jeunes a été décrit comme suit par un inspecteur de police interrogé : « à dix autour d'une personne et, sous la pression du groupe, le jeune n'ose pas faire autrement que de sortir son portefeuille et de donner son gsm. Un iPod (par les oreillettes l'on peut facilement identifier qui en a un), un gsm : on isole la personne pendant quelques instants et la plupart du temps sans aucune violence, elle les donne » ; « des groupes de gars qui tout simplement embêtent les autres gens (...) ou les autres jeunes ».

Que ce soit dans le cadre des entretiens ou des focus groupes, les personnes interrogées ont fait allusion aux causes possibles du comportement des jeunes. Il s'agit donc en l'occurrence d'éléments qui, selon ces personnes, expliquent le phénomène des regroupements de jeunes jugés « problématiques ». Malgré la complexité de ce phénomène, il est frappant de constater que les personnes interrogées s'accordent souvent sur ces causes. Elles estiment que les raisons qui expliquent le démarrage d'activités dérangeantes et socialement nuisibles sont souvent aussi celles qui incitent à commettre des actes délictueux à un stade ultérieur.

Les causes fondamentales du « comportement problématique » des regroupements de jeunes ne peuvent se limiter aux facteurs de risque liés aux jeunes au sein des groupes de jeunes. La situation est beaucoup plus complexe que cela, d'après nos interlocuteurs. Hormis les éventuels facteurs de risque individuels, certains facteurs sociaux s'avèrent intéressants pour expliquer ce comportement « problématique ». Enfin, les acteurs interrogés attirent également l'attention sur le citoyen. Des recherches montrent en effet que le citoyen et la société jouent un rôle essentiel dans la qualification d'un comportement donné, défini comme « problématique ». En d'autres termes, le comportement ou les activités ne sont pas problématiques en tant que tels, mais sont perçus comme tels.

Ces trois dimensions, à savoir l'histoire du jeune, les facteurs sociaux et l'histoire du citoyen/de la société, sont essentielles pour fournir une réponse nuancée à la question suivante : pourquoi un (groupe de) jeune(s) est-il justement perçu comme « problématique » ?

Il convient de signaler que les personnes interrogées désignent les regroupements de jeunes problématiques comme une construction... et soulignent combien il peut être difficile, derrière la construction, d'y retrouver le jeune :

« Souvent on s'aperçoit qu'au niveau politique on voit le jeune comme un phénomène, et alors cela devient plus difficile de travailler avec un phénomène, quand on oublie le jeune qui se trouve derrière. Tandis qu'en réfléchissant à partir du jeune, les choses sont plus logiques » Educateur de rue - FG acteurs de terrain



La raison citée le plus souvent est peut-être bien la plus évidente et la plus connue : se retrouver en groupe est un phénomène tout à fait normal, aussi chez les jeunes. Comme le souligne un commissaire de police : « tout le monde a tendance à se regrouper, les adultes, les seniors et aussi les jeunes ». Ce comportement n'est donc pas aussi étrange qu'on pourrait le penser. Les jeunes souhaitent se réunir entre « amis » au sein d'un groupe. Car ce groupe constitue, pour eux, un lieu de rencontre.

« (...) pourquoi est-ce qu'ils se réunissent en groupe? Surtout parce qu'ils veulent se rencontrer. Nous parlons de choses problématiques, mais malgré le fait qu'au sein d'un groupe certains problèmes peuvent exister, la rencontre reste la raison principale. Ils veulent se voir, ne pas être seul, rencontrer d'autres jeunes. (...) C'est peut-être la raison la plus simple, mais c'est également celle sur laquelle on passe parfois un peu vite. Les jeunes veulent se rencontrer et se rencontrer dans l'espace public » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Souvent, le comportement de groupe potentiellement perçu par le citoyen et/ou la société comme dérangeant, socialement nuisible ou délictuel/criminel, n'est que purement expérimental. Les jeunes testent leurs limites par le jeu. Ce comportement peut être considéré comme « problématique » par le monde extérieur, toutefois il fait partie du développement du jeune.

« Glander est, je pense, très normal, c'est même sain (...) pour les jeunes d'expérimenter (...) c'est la découverte de l'individualité d'une personne (...) expérimenter avec d'autres rôles, de découvrir ce qui est socialement acceptable ou pas, tout ça fait partie de la glande. » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Dans les explications précédentes fournies par les professionnels, le comportement jugé dérangeant et socialement nuisible est essentiellement décrit comme un ensemble d'« activités normales pratiquées par les jeunes », mais il ne faut pas oublier qu'il peut également s'agir d'erreurs de jeunesse lorsque les jeunes s'adonnent à des activités délictueuses telles que le vol à l'étalage. Selon les acteurs interrogés, il est possible que le jeune soit sorti quelque temps du droit chemin, puis ait repris le cours normal de son existence en laissant derrière lui cette (ces) erreur(s) de jeunesse.

« Nous en avons également certains ici de 16 ans qui viennent et qui ont commis un fait grave et parfois un premier fait. Et souvent c'est le seul faux-pas chez ces jeunes ou peut-être encore un vol dans la période juste après, mais on ne parle pas d'une longue et grande carrière criminelle. C'est ce qui est propre à la délinquance juvénile; 80% s'éteint spontanément. » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Une grande partie des personnes interrogées déclarent que souvent, les jeunes se mettent à pratiquer des activités de groupe qui dérangent le citoyen simplement pour tuer le temps ou par ennui.

« (...) des jeunes gars qui se réunissent car il n'existe rien pour eux, il n'y a pas de petite place où ils peuvent jouer au foot à l'aise. S'il y a une place, ils en sont chassés par les habitants et la police. On y met des panneaux, (...) l'exemple classique ici dans la région de Gand, c'est une petite place au milieu de la ville où il est interdit de jouer au foot. Comme gamin tu as alors l'impression que tu n'es pas le bienvenu, que tu ne peux pas faire ton truc à toi et alors, je pense, tu passes automatiquement à des choses qui ne sont vraiment pas tolérées, souvent par ennui. » Educateur d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

Les jeunes s'ennuient par manque de loisirs. Nous reviendrons de manière détaillée sur cette donnée, lorsque nous aborderons les facteurs sociaux qui jouent un rôle dans l'apparition du comportement perçu comme problématique.

Des jeunes socialement vulnérables et victimes de discrimination

Dans le prolongement de ce qui précède, il convient également de citer les perspectives d'avenir des jeunes. Selon nos interlocuteurs, elles constituent également une source importante de comportements dérangeants et/ou délinquants chez les jeunes. **L'absence de perspectives d'avenir** est souvent liée à la position socio-économique que ces jeunes ou les membres de leur famille occupent dans la société. Les jeunes qui se trouvent dans une situation délicate sur ce plan éprouvent davantage de difficultés à éviter la pratique d'activités perçues comme « problématiques ».

Un éducateur d'un service de prévention explique dans les entretiens que nous avons menés : « ici en rue il y a plein de jeunes Belges qui ont entre 18 et 25 ans qui ne savent pas quoi faire, qui n'ont pas de travail, qui ont à peine une formation, qui ont été éjectés de leur maison au moins dix fois parce qu'ils n'arrivent pas à la payer. Ils n'ont rien sur quoi s'appuyer ».

Les vagues d’immigration de ces dernières décennies ont pour conséquence qu’un groupe toujours plus important de gens, dont des jeunes, se retrouvent dans une situation sociale délicate, où les perspectives d’avenir ne sont pas spécialement prometteuses :

Un inspecteur de police explique : « les groupes d’aujourd’hui, suite aux nouvelles vagues de migration, ils me préoccupent. Il s’agit de jeunes entre 14 et 26 ans, mais certains sont plus jeunes encore, qui ne vont pas, ou très peu, à l’école, qui n’ont pas de titre de séjour leur permettant d’avancer dans l’une ou l’autre direction. Ce sont des jeunes qui se lèvent le matin et qui ignorent où ils vont aller dormir le soir ou qui ne savent pas ce qu’ils pourront manger ce jour-là ou comment faire en sorte d’avoir à manger. Ils errent dans la ville, à 9h du soir, à 10h du soir, à 2h du matin, à 5h du matin, à 11h du matin ». Selon nos interlocuteurs, il s’ensuit que : « On se retrouve avec toute une génération qui n’a rien, qui n’aura jamais rien ici. Dont la situation est meilleure ici car ici ils ne sont pas confrontés à la violence. Mais qui sont exposés aux séductions de la ville, qui glandent, qui doivent gérer une sexualité naissante, la drogue, l’alcool, etc. Dans ces cas on voit parfois des débordements chez ces jeunes. Et on n’a pas encore vu le pire ici, je me fais vraiment des soucis pour ce groupe ».

D’après de nombreux acteurs interrogés, ces jeunes dénués de perspectives d’avenir perdent leur **lien avec la société**. Le fait de se sentir membre de cette société et en phase avec elle, empêche généralement les individus d’adopter un comportement qui transgresse les normes. Or, ce facteur de protection fait défaut dans ces groupes. Il en résulte qu’ils risquent davantage de s’adonner à des activités considérées comme problématiques.

«Vraiment, le lien avec la société est fondamental; si quelqu’un n’a pas de lien avec la société, des problèmes apparaissent. » Educateur de rue - interview

Selon un travailleur social (FG - responsables), bon nombre d’immigrants proviennent d’anciens territoires en guerre : « Des Kosovars, des gens des Balkans, vraiment beaucoup de Bulgares et des Slovaques aussi, (...) des Afghans ». Ceux-ci s’installent souvent dans les grandes villes où ils sont confrontés à toutes sortes de tentations. D’après nos interlocuteurs, ces groupes - qui se retrouvent dans une situation socio-économique très précaire, qui ont peu voire pas de perspectives d’avenir (ils ne parlent pas notre langue, sont peu qualifiés, etc.) et peu d’attaches avec la Belgique - risquent fort de céder aux « tentations de la ville », parce qu’ils n’ont pas les moyens de satisfaire légitimement les attentes de notre société.

Outre la situation sociale délicate dans laquelle ces groupes se trouvent, les personnes interrogées ont remarqué que ces jeunes utilisent souvent un autre cadre normatif, de par leur passé de guerre, en particulier en ce qui concerne le recours à la violence. Le recours à la violence a une signification différente pour ces groupes et leur seuil de violence est abaissé.

« Parmi les migrants les plus récents il y a souvent des personnes qui viennent ici et qui ont été traumatisées, et qui, pour utiliser un euphémisme, ont d’autres modes de vivre-ensemble. Ils perçoivent différemment la violence. (...) Des gens pour qui la violence a une autre définition, ou surtout une autre définition morale. » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

« (...) un problème sérieux, ce sont les jeunes qui viennent de régions en guerre. (...) les gamins qui viennent par exemple de l’ex-Yougoslavie, (...) s’ils n’ont peut-être plus vécu la guerre eux-mêmes, ils sont quand même éduqués par une génération traumatisée. Ainsi il y a également des jeunes venant de certaines parties de l’Afrique noire qui ont été enfant-soldat dans une armée. Il y a toute une série de familles qui ont vécu des choses horribles (...) des jeunes venant de la Somalie, des Afghans et des Pakistanais. » Educateur de rue - interview

D’après nos interlocuteurs, il y a aussi des jeunes issus « de familles criminelles ». L’exemple des frères et sœurs aînés et des parents joue, selon eux, un rôle important dans la socialisation des jeunes.

« Et certaines familles sont entièrement dans le milieu de la drogue, du papy jusqu’à l’arrière-petit-enfant. (...) Un jeune d’environ 14 ans (...) avec son frère de 20 ans qui a un diplôme mais pas de boulot et son frère de 22 ans qui n’a pas de diplôme mais qui bosse illégalement et qui gagne beaucoup d’argent. » Educateur dans un service de prévention

Outre l’absence de liens avec la société, les acteurs interrogés mentionnent également l’absence, pour ces jeunes, d’attaches avec leur entourage direct ou l’existence de liens plutôt problématiques avec leur entourage direct.

« Quelque chose qu’on voit chez tous ces jeunes - que ce soit un Croate, un Bulgare, un Rom ou un jeune Belge - c’est l’absence de lien ou des liens problématiques. Quand on parle avec ces jeunes qui font des trucs stupides et qu’on les interroge sur qui les entoure, alors ils te citent d’autres jeunes et toute une série de travailleurs sociaux qui s’occupent d’eux. Mais ils n’ont pas de vrais liens avec leur environnement direct, avec un entourage plus large, un réseau ou une société ou un quartier. S’ils ont des liens, ils sont le plus souvent conflictuels. » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Une grande partie des personnes interrogées pensent que l’adoption d’un comportement perçu comme problématique peut s’expliquer par des **motifs financiers**. Malgré l’absence de perspectives d’avenir, en raison de la situation socio-économique dans laquelle certains groupes se trouvent, les jeunes sont quand même confrontés aux attentes que la société leur impose. Ces attentes sont surtout liées à la consommation et à l’étalement des richesses matérielles. D’après nos interlocuteurs, les groupes qui n’ont pas la possibilité de participer à ce processus de consommation de manière légale, tenteront de satisfaire ces attentes de manière illégale.



« Je pense que bon nombre de ces jeunes (...) ont un esprit très matérialiste (...) Que veulent les jeunes? De l’argent, une belle voiture, (...) pouvoir montrer qu’ils ont de l’argent (...) c’est la vieille théorie de l’anomie de Merton. Tu le constates clairement : dans notre société il faut avoir du succès, il faut être beau, il faut avoir un iPhone, un iPad, une grosse voiture, deux maisons, partir en vacances. Et alors quand tu suis de l’enseignement en alternance et que tu n’arrives même pas à décrocher un lieu de stage, pas de lieu de travail, et tu te dis: ‘Comment vais-je pouvoir réaliser tout ça?’ Et alors tu ne sais pas faire autrement que d’essayer de l’atteindre par d’autres voies. » Educateur dans un service de prévention - FG acteurs de terrain

Comme nous l’avons déjà indiqué précédemment, le seuil de tolérance et le sentiment d’insécurité du citoyen sont très étroitement liés à la composition ethnique du groupe de jeunes jugé problématique. Les citoyens se montrent plus intolérants vis-à-vis de certains groupes de jeunes et ces groupes suscitent un sentiment d’insécurité chez les citoyens. De ce fait, le comportement de ces groupes est plus facilement qualifié de « problématique », même s’il s’agit en soi d’activités relativement innocentes, d’un point de vue objectif (par exemple : traîner dans la rue, jouer au football, etc.). Ces groupes se sentent ainsi stigmatisés et de nouveau exclus de la société. L’un des acteurs interrogés témoigne de la façon dont ces jeunes sont quotidiennement confrontés à des **expériences négatives** et à **l’exclusion** de la part de toutes sortes d’instances :

« Pour donner un exemple : avec un des jeunes nous cherchons depuis mars une habitation, un studio, une chambre, un appartement. En comptant également septembre, nous avons entre temps eu 452 contacts immobiliers, ça veut dire qu’on a effectivement regardé des appartements ou studio. Et on n’a toujours rien trouvé pour lui. Tu dirais pour moins que ça : ‘là, j’abandonne’. Ce sont tous ces enjeux qui font qu’ils ne croient plus dans les institutions sociales et tout le reste. Et quelque part je peux les comprendre. Quand sur une année de temps ils ont passé des centaines d’entretiens, et entendent à chaque fois ‘non, ce n’est pas possible, désolé’. Je pense que moi, j’aurais abandonné plus vite. Chapeau pour ceux qui continuent à s’accrocher. Vraiment, je suis sincère »

Le sentiment partagé d'exclusion rassemble ces jeunes et leur colère, leur frustration les rendent solidaires dans l'action, dans certains cas.

« (...) des jeunes qui font partie d'une minorité sociale et ne savent se rendre nulle part, ils formeront plus vite des groupes au moment où quelque chose se passe. Par exemple, quand ils sont en train de glander à tel endroit et la police se montre répressive et distante, je peux m'imaginer que 30 jeunes qui ne forment pas de bande, perçoivent soudainement un ennemi commun. Mais ils ne sont pas organisés, ils se retrouvent ensemble, vivent la même galère, ont l'impression d'être traités injustement et forment à ce moment précis un groupe. »

Educateur d'un service de prévention - interview

Ce n'est pas seulement la société proprement dite qui les exclut. À plusieurs reprises, les personnes interrogées ont fait mention d'un phénomène de compétition et d'exclusion mutuelle entre les différents groupes sensibles.

« (...) la communauté turque utilise les Bulgares dans la prostitution, mais également pour l'industrie de la viande. Les abusés trouvent cela très grave, y compris les jeunes. »

D'après nos interlocuteurs, on notait encore une certaine forme de solidarité avec certains groupes lors des premières vagues migratoires. Aujourd'hui, en revanche, cet élan de solidarité s'est fortement amenuisé à l'égard des nouveaux migrants, à la suite de la crise économique. Résultat : ces groupes se retrouvent encore plus isolés dans la société.

« (...) quand les communautés turques et marocaines sont arrivées, même la seconde génération à qui ça arrivait de dépasser les limites, (...) tu avais encore un soutien de la part des gens qui estimaient que l'interculturalité c'était important et qui mettaient tout en œuvre afin de comprendre ces personnes, ces jeunes. Maintenant on ne prend plus la peine de comprendre ces jeunes. Encore moins quand il s'agit de Roms, (...) eux, ils cherchent toujours un logement, et ne sont acceptés nulle part. » Travailleur social - interview

La stigmatisation, la discrimination et l'exclusion de ces groupes, et les sentiments de frustration et de colère qui les accompagnent créent, d'après nos interlocuteurs, une situation qui risque d'être très explosive dans le futur.

« Franchement, ça m'étonne qu'il n'y ait pas plus de ces jeunes qui s'organisent. (...) Je pense qu'il y a beaucoup de frustrations cachées, ce qui peut jouer un rôle quand une situation se manifeste tout d'un coup. »

Outre les raisons citées ci-dessus, l'accent est mis sur la double problématique de la dépendance et des troubles psychiatriques. Ainsi, les personnes interrogées estiment qu'une série d'activités trouvent leur origine dans la problématique de la dépendance ou la problématique psychiatrique.

« J'entends des travailleurs de rue de X qu'il y a un accroissement de jeunes qui ont une problématique liée aux stupéfiants mais également des problèmes psychiques, des problèmes graves » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

La **situation familiale** du jeune peut avoir un impact décisif sur son choix d'adopter un comportement qui transgresse les normes. Nous avons déjà discuté précédemment du fait que la situation socio-économique dans laquelle un jeune se trouve est déterminante pour sa vision de l'avenir et son lien avec la société, « et la plupart sont surtout des jeunes marocains, ils voient que la moitié de leurs frères aînés, de leurs cousins sont sans emploi, ils n'ont eux-mêmes pas non plus de perspective de travail, ils ont souvent des pères sans emploi, et ils vivent donc dans une position socio-économique très mauvaise ». Ainsi, ces jeunes risquent davantage de chercher refuge dans la pratique d'activités perçues comme problématiques : « des jeunes (...) qui n'ont pas de filet de sécurité au niveau socio-économique et qui ne démarrent pas au même endroit que les autres jeunes ». Cette faiblesse socio-économique se reflète dans divers domaines, notamment dans le domaine du logement.



« Des espaces privés réduits, peu d'espace public, font que les jeunes qui veulent évidemment se retrouver entre copains pendant leur temps libre, ne savent pas le faire. Ils glandent dans les rues, parfois en grand nombre, dans les lieux qui sont également accessibles aux autres habitants, comme les places, les plaines de jeux (...) des grandes familles avec un revenu limité habitent très à l'étroit, ce qui fait que ces jeunes sont forcés de jouer plus dehors car il n'y a simplement pas suffisamment de place pour jouer dans une petite maison avec une grande famille (...) » Educateur dans un service de prévention - FG acteurs de terrain

La **situation familiale et éducative** du jeune est fréquemment abordée par les acteurs interrogés comme explication possible de leur « comportement problématique ». « Je pense que ça a aussi vraiment beaucoup à voir avec l'éducation à la maison. La question est de savoir ce qu'on leur inculque comme valeurs et normes » et « les parents, ont-ils encore le temps aujourd'hui pour leurs enfants, veulent-ils leur accorder du temps? Tu as maintenant le playstation et la télé et les parents permettent facilement qu'ils jouent avec ou qu'ils regardent la télé ».

Selon de nombreux acteurs interrogés, l'absence d'une figure paternelle dans l'éducation des jeunes semble être la cause de leur comportement problématique : « Indépendamment des familles monoparentales ou recomposées, on constate également très souvent dans des familles traditionnelles l'absence d'une figure paternelle forte.

Même si c'est une famille 'traditionnelle', le père peut passer plus de temps au café ou au bureau que chez lui. (...) Mais certainement dans les familles monoparentales; des mères seules avec des garçons (...) avec tout le respect pour les mères, mais ce n'est pas évident ».

« Des mères seules (...) mais peut-être qu'un terme plus adéquat encore est 'le père absent'. Cela me frappe énormément à quel point le père est absent dans l'éducation de nombreux enfants. Le soir, il est dans une association ou au café ou les parents sont divorcés (...). Pour ces mères seules c'est, à mon avis, très dur. (...) La majorité de ces mères ne parlent pas néerlandais, vivent très isolées, n'ont pas de réseau social, sont ravies quand on vient faire une visite domiciliaire ».

L'absence d'une figure paternelle signifie dès lors que l'éducation familiale est essentiellement prise en charge par la maman, qui doit bien entendu déployer d'énormes ressources pour assumer cette responsabilité. Bref, les entretiens avec les personnes interrogées révèlent « qu'il y a quand même des manquements à l'autorité parentale chez beaucoup de ces jeunes. Ce n'est pas toujours de la mauvaise volonté. Ces mères ne savent plus quoi faire, se demandent désespérément ce qu'elles doivent faire avec ce jeune. Ça arrive souvent. Donc la situation familiale et la résistance et la capacité d'agir des parents et de la famille jouent un rôle important ».

Le récit d'un inspecteur de police illustre la situation :« Un vendredi après-midi vers 4 ou 5 heures une mère nous a appelé (au 'service de sécurité intégrale') afin de signaler qu'elle avait un problème. Elle voulait que l'on passe à la maison (...). Elle avait deux fils de 8 et 9 ans, et ces petits gamins étaient terriblement insolents. (...) Ils nous ont rejoint complètement désintéressés, et après une demie heure celui de 9 ans a dit 'je me casse, je vais jouer dehors', il s'est levé (...). Quand la mère leur a demandé ce qu'ils allaient faire, elle a reçu comme réponse 'mère, tu dois faire la vaisselle' et ils sont sortis »

Les acteurs interrogés ont, à maintes reprises, attiré l'attention sur l'utilisation de l'espace public comme une forme alternative de garderie. Ainsi, les enfants entrent très tôt en contact avec la culture de rue et avec tous les dangers y afférents.

« Nous le vivons régulièrement, certainement lors des vacances scolaires : les places deviennent des lieux d'accueil pour les enfants. Donc des enfants sont déposés le matin sur des places à X et on les récupère le soir. Ces enfants passent alors leur journée sur cette place. Je crains que ce ne soit pas la situation éducative idéale pour des jeunes enfants. » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Ce qui est confirmé par un inspecteur de police : « Ce qu'on constate c'est que ces jeunes qui sont déposés ont un gsm et sont appelés par la maison ou par la maman - car ce sont souvent des familles monoparentales - quand ils doivent rentrer. (...) Ce qu'observent beaucoup de gens c'est que le matin, au début de la plaine de jeux, tout un tas d'enfants viennent, y restent toute la journée mais n'apportent rien à manger, et vont bien évidemment aussi à la toilette. On a des mamans, dans la plupart des cas, qui viennent chez nous et nous disent qu'elles ont alors accueilli ces enfants chez elles et leur ont donné à manger avec leurs enfants, les ont autorisés d'aller à la toilette. Tu constates qu'ils viennent aux activités organisées, mais sans le moindre accompagnement, et on parle de petits enfants. En soi, eux, ils ne font rien de mal, mais on observe qu'ils ne sont pas accompagnés ».

Un éducateur de rue renchérit : « Ce qu'on voit aussi souvent (...) c'est que les parents disent à leurs enfants: 'prend ton petit frère cadet et tes petites sœurs avec toi (...) à l'extérieur', mais une fois dans l'espace public ce jeune se dirige vers les jeunes de son âge tandis que ses frères et sœurs errent là sans surveillance et adoptent un comportement déviant, par exemple jouent au foot et courent en rue afin d'attraper le ballon ce qui est pour

certaines personnes déjà dérangeant. L'idée qu'il n'y a pas de surveillance, cela dérange encore plus de personnes ».

Selon nos interlocuteurs, le fait de confronter très tôt les jeunes à la violence, qui est souvent une **violence intrafamiliale**, ou de considérer la violence comme une part intégrante du quotidien, est un élément important susceptible d'expliquer le comportement problématique des jeunes. Nos interlocuteurs pensent en effet que la violence finira par être considérée comme une donnée normale et que par conséquent, elle estompera entièrement la norme, celle d'une existence pacifique.

« (...) vraiment beaucoup de violence à la maison, c'est réellement leur vécu. Quand je discute en groupe avec mes jeunes sur la violence il n'y en a quasiment pas un qui dit qu'il n'a pas reçu des coups à la maison. Quand j'ai une discussion avec un jeune, (...) et je lui dis: 'Je te trouve agressif à mon égard', il me répond : 'Agressif? C'est quand même pas agressif. Quand mon père rentre du café et attrape la télé et la lance vers moi, ça, c'est agressif'... La façon dont les jeunes entendent cette notion est très différente... » Educateur de rue - FG acteurs de terrain



Construction identitaire

Enfin, les acteurs interrogés font également référence à la pression des pairs (ou « peer pressure »). D'après eux, celle-ci jouerait un grand rôle dans le comportement que les jeunes adoptent en groupe.

« (...) l'image et la pression du groupe, ta réputation et ta réputation de rue, tu ne veux pas être un petit zizi, tu veux faire partie du groupe. C'est un facteur très important »

« C'est juste que t'as un truc comme une identité propre, une identité individuelle, et que celle-là est tout-à-fait différente de l'identité de groupe. On dépasse plus vite la limite car on ne peut plus pointer la responsabilité de l'individu. »

Selon les personnes interrogées, ce sont surtout les jeunes plus âgés, « les exemples de gars plus âgés qui traînent par là, la façon dont ces jeunes voient comment tout se passe dans le quartier, que c'est pas vraiment possible de construire une bonne vie ici (...) il y a certaines choses qui sont attendues de ta part, il faut être comme les autres, la pression du groupe est grande et elle est souvent utilisée par des gars plus âgés pour impliquer des gars plus jeunes dans des trucs qu'ils n'auraient peut-être pas voulu, mais quelque part quand même, car ils voient ces gars plus âgés, qui ont le plus souvent déjà des trucs, qui jouissent d'un certain respect dans le quartier, donc le pas de les rejoindre est vite fait » et/ou les jeunes ayant le plus d'activités problématiques à leur actif qui exercent le plus d'influence sur les autres membres du groupe.

Une offre structurellement insuffisante

Offre de loisirs

Les personnes interrogées ont souligné l'importance de certains facteurs sociaux qui influeraient sur le comportement des regroupements de jeunes jugés « problématiques ».

Ainsi, l'offre actuelle de loisirs n'est pas suffisante, ni adaptée à tous les jeunes, d'après les acteurs interrogés. Résultat : de nombreux jeunes restent sur la touche. Ils organisent leur temps libre de manière non structurée, en traînant dans la rue, par exemple.

« Pour certains gars il n'y a aussi tout simplement rien dans le quartier ou alors ils ne trouvent plus facilement à quoi se raccrocher. » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Un travailleur social avance : « dans la ville on voyait à l'époque surtout des jeunes turcs, marocains et quelques Belges qui ne trouvaient pas le chemin vers une maison de jeunes ni vers la prise en charge traditionnelle des jeunes, malgré maintes tentatives, mais cela ne prenait pas ».

Selon les personnes interrogées, l'offre structurée de loisirs pose deux problèmes : elle n'est pas complète, ni adaptée à tous les groupes de jeunes. Ainsi, l'offre de loisirs s'avère très minime voire inexistante dans certains quartiers où traînent certains groupes de jeunes.

« Les jeunes avec qui je travaille, aussi les jeunes marocains, dans des quartiers différents ne demandent pas mieux. 'Est-ce qu'on pourrait mettre une maison de jeunes dans notre quartier?'. Il n'y a pas de maison de jeunes, dans aucun des quartiers. Il y a des activités pour enfants et des activités pour jeunes, mais dès 16 ans il n'y a plus rien. Les jeunes ont déjà pris l'initiative d'aller parler au service de jeunesse. Ils ont proposé d'en ouvrir dans le quartier de la gare de X, mais on ne les a pas écoutés ; ils en ont fait un parking. » Educateur de rue - FG acteurs de terrain

Les jeunes qui n'ont pas (plus) accès à l'offre structurée de loisirs, sont contraints de se tourner vers d'autres formes de loisirs. Mais le problème se pose de nouveau avec les loisirs populaires tels que les sorties au café, les soirées et le cinéma. Car ces jeunes n'y adhèrent souvent pas non plus ou n'y ont pas accès, en raison par exemple du coût financier de ces activités.

« Je pense que cet espace public est surtout utilisé par les jeunes, par les personnes qui n'ont nulle part leur place dans le circuit commercial. Sur la petite place se rassemblent les jeunes qui ne peuvent pas aller au café, qui viennent y boire leurs cannettes, les jeunes qui y passent leur temps car ils ne peuvent pas aller dans un club de sport » Educateur dans un service de prévention - FG acteurs de terrain



Les jeunes qui pourraient accéder à ces loisirs éprouvent énormément de difficultés à les pratiquer, selon les acteurs interrogés, parce qu'il y a une série d'obstacles à franchir qui compliquent ou freinent l'affiliation à ces organisations. Théoriquement, les organisateurs ouvrent leurs portes à un large éventail de groupes de jeunes ; cependant, dans la pratique, leur offre demeure souvent axée sur un seul groupe de jeunes, à savoir les jeunes d'origine étrangère nés dans une famille de classe moyenne : « *T'as quelques maisons de jeunes mais ça c'est pour la classe moyenne* », « *il y a une très bonne prise en charge des jeunes de la classe moyenne, (...) où les parents viennent déposer leurs enfants tip top à 14h moins 5, viennent les rechercher à 17h05.* »,

« Pourquoi les mouvements de jeunesse attirent tellement peu de nouveaux arrivants? J'ai des collègues ici d'origine marocaine dont les enfants vont bien chez les scouts. Est-ce que ça a à voir avec le fait que ces gens-là baignent en fait entièrement dans notre culture de classe moyenne (...) Une partie de ceux qui ne sont pas de la classe moyenne, qui se trouve dans les classes plus défavorisées, n'y trouve pas leur compte »

Travailleur social - interviews

Le but de ces organisations n'est bien entendu pas de se concentrer uniquement sur ces jeunes de classe moyenne, mais les jeunes qui n'appartiennent pas à ce groupe se heurtent souvent à toute une série d'obstacles qui les empêchent d'accéder à l'offre de loisirs existante. Ces obstacles empêchent les organisations et associations d'intégrer un certain nombre de groupes de jeunes. **Plusieurs obstacles** sont pour ainsi dire ancrés dans l'offre de loisirs existante :

Premièrement, **l'offre de loisirs et la manière dont elle est organisée** constituent un obstacle en soi. Nombre de (groupes de) jeunes n'adhèrent pas facilement à certaines activités et à la manière dont ces activités sont organisées.

En effet, l'offre de loisirs est souvent très structurée, les activités sont définies à l'avance, leur déroulement est rigoureusement circonscrit, « une fois par semaine tu vas à la chorale et tu commences à 14h et tu t'arrêtes à 17h, mais arriver vers 15h et quitter vers 16h, c'est exclu », mais la pratique d'un loisir structuré exige énormément d'engagement de la part du jeune. En tant que jeune, on doit s'engager à pratiquer pendant longtemps une certaine activité à certaines heures fixées à l'avance. Le non-respect de cet engagement a également des répercussions pour le jeune. Un éducateur de rue interrogé illustre ce fait comme suit :

« Si, aux scouts, (...) tu n'es pas venu pendant un mois, t'as manqué vraiment beaucoup des dynamiques sociales. Le harcèlement s'orientera par exemple souvent vers la personne qui a la position la moins assise dans le groupe, des jeunes qui ne savent pas toujours venir et ont des difficultés financières. Ceux-là sont rejetés du groupe et seront, aux moments des activités en groupe, plus vite visés. Les jeunes cherchent d'eux-mêmes un climat qui leur convient »

Cette offre structurée ne répond pas aux besoins de toute une série de jeunes. Les jeunes veulent pouvoir choisir eux-mêmes les moments auxquels ils peuvent pratiquer des activités, et définir eux-mêmes ces activités, « *si alors ils ne savent pas venir une fois, pour des raisons familiales ou d'autres obligations sociales par exemple, ils ne veulent pas non plus être victime du fait qu'ils ont été absents* ».

Deuxièmement, on note souvent des **obstacles financiers** (paiement d'une cotisation, achat du matériel permettant de pratiquer l'activité, frais de transport, etc.) liés aux loisirs, qui empêchent les jeunes issus de milieux sociaux sensibles de participer aux activités ou de rejoindre une association, parce que c'est impossible d'un point de vue financier.

Un éducateur de rue explique que « *Toutes les petites plaines de jeux (...) les terrains de jeux, l'espace où les jeunes peuvent se rendre (...) sont remplis de rampes, (...) si tu n'as pas de skateboard à 500 euro, tu ne sais y rien faire. (...) Un vrai espace d'apprentissage et d'expérimentation, un espace permettant de glander, ce dont ces jeunes ont tellement envie, n'existe plus. On les trouve encore à la maison, dans les chambres, et dans les tours* ».

« Les jeunes ne savent pas toujours venir, financièrement, l'activité est trop chère, ils n'arrivent pas sur place car ils n'ont pas l'argent pour le bus. » Educateur de rue - interview

« Dans le sport le seuil est très élevé (...) car ces clubs de sport dressent une limite ce qui est par ailleurs compréhensible. Mais les jeunes n'ont souvent pas les compétences pour bien fonctionner au sein d'un tel club, les parents ne sont pas non plus toujours impliqués (...) certains clubs, qui se sont ouverts à ce public par le passé, ont parfois payé le prix fort. Je connais un club de foot avec encore uniquement une première équipe et une équipe de réserve mais plus d'équipes de jeunes (...). La pression d'un trop grand nombre de jeunes qui n'avaient pas la tradition et les entraîneurs et accompagnateurs qui ne savaient pas gérer cela, une mauvaise gestion, trop peu de soutien de la part de la ville, (...) Maintenant on fait des bonnes tentatives, mais c'est définitivement trop tard pour un certain nombre de clubs.

Et puis, dans certains quartiers, tu n'as plus de clubs de foot facilement accessibles. Or le foot c'est quelque chose avec lequel nous pouvons encore stimuler nos jeunes. D'un autre côté tu t'aperçois aussi souvent que la plupart de nos jeunes ont été un jour membre d'un club mais qu'ils l'ont vécu comme un sérieux échec. Ce n'est pas toujours dû au club, souvent ils y rentrent avec un manque de toute une série de compétences, se sentent vite attaqués, et quand ils doivent rester sur le banc, ils ne veulent plus participer » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain

Troisièmement, les **obstacles culturels et religieux** entrent également en ligne de compte. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, les activités qui sont organisées par de nombreuses organisations et associations s'adressent plutôt à la population « allochtone de classe moyenne », certaines activités s'opposent dès lors aux racines culturelles et aux convictions religieuses de certains jeunes. Du fait que ces jeunes ne peuvent pas toujours participer à toutes les activités, ils risquent davantage d'être exclus par les autres membres de l'association.

Les jeunes ne sont pas les seuls à éprouver ce sentiment d'exclusion, comme l'affirment nos interlocuteurs. Les membres des familles qui se déplacent pour soutenir ces jeunes dans l'exercice de leur activité sportive sont, eux aussi, confrontés à cette impression de « rester sur la touche ». Par conséquent, il devient également difficile pour eux de continuer à encourager leurs enfants dans la pratique de ces activités.

« Dans les clubs de sport c'est un grand problème. Leur fonctionnement est basé sur la consommation dans la cantine. Un père belge vient regarder son gosse et y consomme cinq bières ou cinq cocos et rapporte ainsi de l'argent. Un père marocain boira peut-être un coca, il ne reste pas dans la cantine. Il n'en a pas les moyens et en plus il ne boit pas d'alcool. Ça le dérange quand certaines personnes deviennent un peu joyeuses à force de boire trop de bières et font du bruit. Il y a une différence culturelle et ça coince. » Educateur d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

Quatrièmement, les personnes interrogées estiment que beaucoup **d'associations et d'organisations** ne sont **pas assez soutenues** dans leur travail avec certains jeunes « sensibles » qui exigent plus d'attention et d'encadrement durant la pratique de leurs loisirs.

Enseignement

Un nombre très important de jeunes dont le comportement est jugé « problématique » ne s'en sortent pas à l'école, d'après un travailleur social : « L'enseignement ? La plupart avait une relation très éloignée avec l'enseignement, avec l'école ». Les jeunes récemment immigrés en particulier forment un groupe très sensible à cet égard, « (...) les arrivées plus nombreuses, regarde la nouvelle UE, (...) la langue (...), exige aussi d'autres efforts, faisant en sorte que certains jeunes s'absentent de l'école, ne vont pas à l'école, ou vivent l'école comme étant moins important car ils ne savent de toute façon pas suivre. Tu as un effet de 'drop out'. Et ceux-là traînent alors aussi dehors la nuit, ils brossent de toute façon l'école ».

Les personnes interrogées expliquent que certaines écoles constituent des pôles d'attraction pour les groupes de jeunes très sensibles et que, de ce fait, elles deviennent de véritables « écoles ghettos » : « et alors cela ne concerne pas la couleur de peau des jeunes que tu y vois, mais bien la classe socio-économique qui y est représentée ». Certains quartiers où les écoles rassemblent des élèves issus de groupes sociaux sensibles ne bénéficient souvent pas d'un soutien suffisant pour gérer cette accumulation de problèmes. Comme l'explique un éducateur de rue, les enseignants qui travaillent dans ces établissements sont eux aussi confrontés à un défi, à caractère pédagogique, « Je pense que c'est demander beaucoup aux gens (...) les enseignants dont on attend en principe qu'ils transmettent la matière à étudier. Mais dans beaucoup d'écoles ils sont surtout occupés à faire en sorte que le groupe fonctionne

un tant soit peu, ce qui se fait souvent au détriment de la matière transmise ».

Dans ces quartiers, les habitants n'ont pas le choix entre une bonne ou mauvaise école pour leurs enfants. Cela influe bien entendu sur le niveau d'éducation de ces jeunes. C'est ainsi que l'on a affaire à « (...) tout un tas de ces jeunes suffisamment intelligents, mais qui n'ont pas suffisamment de chances ou ils ne les saisissent pas. Parfois parce qu'ils ne sont pas stimulés, ou à un moment donné dans leur crise d'adolescence se conduisent mal. Surtout pour les jeunes Marocains, on raisonne vite: 'ok, foutons-le en professionnel, foutons-le au plus vite en alterné'. Et alors une spirale très négative voit le jour, car (...) seulement 1 jeune sur 3 trouve un lieu de travail, et ils ne vont que 2 jours par semaine à l'école » Educateur de rue - FG acteurs de terrain.

Le faible degré de scolarité de ces jeunes influe sur leurs perspectives d'avenir et leurs choix futurs.

« Beaucoup de personnes qui ont eu la chance de faire des études ont une certaine perspective d'avenir. Les personnes qui n'ont pas eu cette possibilité ne voient que des possibilités d'avenir réduites (...). Quelqu'un qui fait des études, qui a plus tard un bon boulot et un revenu élevé peut construire sa villa de rêves. Les autres la veulent également mais n'ont pas la position, ils essaieront par la criminalité d'arriver au même statut que des personnes appréciées que tout le monde admire ».



Réaction institutionnelle

Selon les personnes interrogées, la réaction sociale influe - elle aussi - sur le comportement des groupes de jeunes. La politique et la manière dont la société réagit aux problèmes de criminalité en général et des regroupements de jeunes problématiques en particulier, peuvent avoir certains effets pervers. Le développement de projets de rénovation et la création de cellules de sécurité (« safety bubbles ») en ville ont été cités comme exemples par plusieurs interlocuteurs.

La plupart des projets de rénovation urbaine visent une utilisation optimale et multifonctionnelle de l'espace public, devenu trop rare. Avec ces projets de rénovation urbaine, on entend aussi réagir aux problèmes de sécurité en ville en effectuant des changements structurels et en créant des cellules de sécurité au sein de la ville.

« Avant tu pouvais encore traîner en rue, maintenant c'est presque plus possible. Je vais donner un exemple : le réaménagement du Marché X. (...) Une des choses les plus frappantes est que tous les bancs sur lesquels tu pouvais simplement t'asseoir ou t'allonger ont été enlevés. (...) D'un point de vue urbanistique, (...) les personnes qui n'ont pas de fonction apparente en ville, donc qui ne sont ni consommateur, ni touriste (...) sont découragés de traîner en ville. (...) dans tous les petits parcs on a planté des buissons bas, tu ne peux plus rien faire sans que ce soit vu de tous, (...) tout est devenu visible, partout il y a de l'éclairage. » Educateur de rue - interview

« (...) le centre commercial de X, c'est une 'safety bubble'. (...) C'est bourré de personnel de sécurité, des patrouilles régulières de la police, des gardiens de la paix. Avant ils faisaient encore des patrouilles dans les banlieues, jusqu'aux coins les plus excentrés de la ville, maintenant ils misent tout sur le centre » Commissaire de police - FG responsables

« (...) après une revalorisation d'une petite place, elle doit être propre, et le mendiant doit disparaître du banc, les jeunes ne doivent pas y giander. Regarde le déploiement de la police au centre-ville, toute incivilité doit disparaître du centre, donc cela s'accompagne d'une répression dure dans le centre. » Travailleur social - interview

Ces projets de rénovation urbaine et safety bubbles ont pour conséquence que les activités des jeunes se déplacent vers des lieux moins surveillés et qu'on assistera à un exode de ces jeunes vers la périphérie : « Les jeunes quittent la ville, certainement ceux qui ont 18, 19, 20 ans, ils vont dans les communes avoisinantes, là où cette 'safety bubble' n'existe pas » Travailleur social - interview.

De cette manière, on ne résout pas le problème mais on le déplace : de la ville à la périphérie, là où l'encadrement nécessaire pour résoudre ces problèmes est restreint.

Les effets pervers de certaines dispositions peuvent donc influencer sur le comportement (de jeunes) qui est considéré comme problématique. Mais ce n'est pas tout. Des problèmes structurels tels que le manque d'encadrement dans **certains domaines politiques** y contribuent aussi.

Ainsi, les personnes interrogées soulignent le manque cruel de personnel au sein de plusieurs **services judiciaires**, et en particulier au parquet de la jeunesse et au tribunal de la jeunesse. « Au niveau du parquet, ils n'ont (...) pas suffisamment de personnel » et « Nous avons maintenant à nouveau 8 juges de la jeunesse, pendant tout un temps il n'y en avait que 6 ». Selon les personnes interrogées, ces acteurs ne peuvent plus assumer la charge de travail et cela déteint sur le fonctionnement de ces services. Pour gérer cette charge de travail, il convient en effet, expose un inspecteur de police (FG - acteurs de terrain), d'anticiper la nouvelle charge de travail supplémentaire, d'une part en maîtrisant l'afflux des dossiers « (...) au niveau du parquet il existe une règle (...) maximiser l'output et minimiser l'input (...) c'est une règle tacite », et d'autre part, en limitant certains droits des jeunes : « (...) normalement le jeune a droit à un intervenant dès qu'il se retrouve au tribunal de la jeunesse. (...) quand tu commets une première fois un fait qualifié infraction. Quand reçoivent-ils un intervenant? (...) Quand nous signalons (...) que c'est nécessaire pour permettre que la trajectoire (...) se passe bien ». Ce n'est manifestement pas une bonne chose, si on souhaite réellement s'attaquer au problème de la délinquance juvénile. Selon les personnes interrogées, le fait de limiter l'afflux de dossiers procure un sentiment d'impunité aux jeunes : « (...) ils ne peuvent rien me faire ».

Pour plusieurs personnes interrogées (policiers, travailleurs sociaux et agents de prévention), ce n'est pas seulement le manque de personnel qui pose problème au tribunal de la jeunesse, mais aussi l'éventail limité de possibilités qui s'offrent au juge (de la jeunesse) pour infliger une mesure, en raison notamment du nombre limité de places disponibles dans les institutions communautaires ou fédérales. Par conséquent, les mesures (ou peines, dans le cas de personnes majeures) infligées par le juge de la jeunesse sont très fortement orientées en fonction du nombre de places d'accueil disponibles, et celui-ci est dans l'incapacité d'infliger une mesure dictée par les besoins du jeune.

« (...) ils doivent relâcher des jeunes en rue qui sont en réalité problématiques. (...), certains jeunes qui n'arrivent pas à être placés à Everberg et sont relâchés en rue, sont dangereux, certains n'ont effectivement plus de valeurs. » Educateur de rue - interview

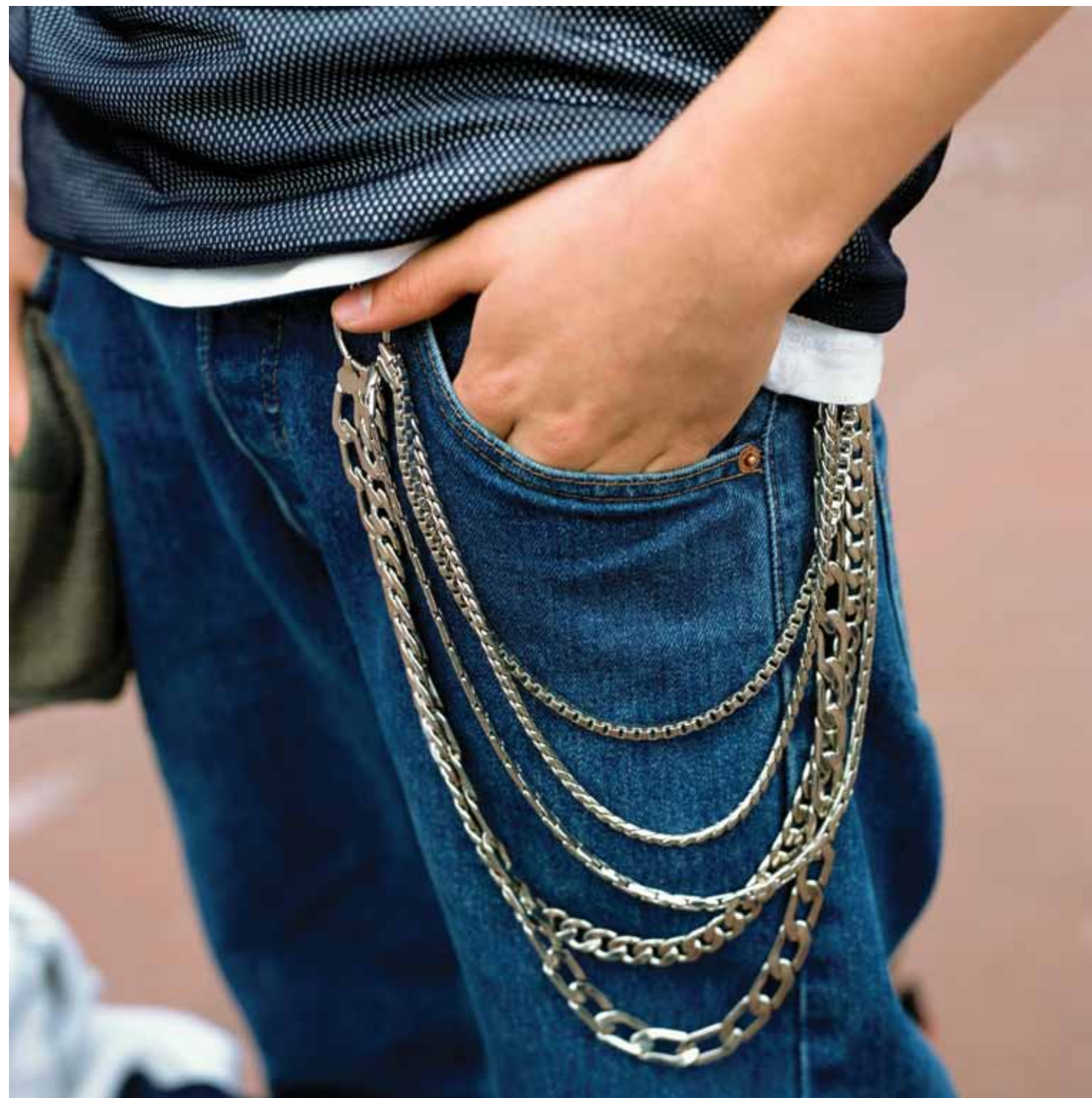
Ce n'est pas une bonne chose, d'après les personnes interrogées qui estiment que les jeunes peuvent de nouveau éprouver un sentiment d'impunité ou avoir l'impression que l'on joue à la roulette russe, et que la mesure infligée varie considérablement en fonction du juge concerné et des places disponibles.

« (...) ces gars de 23, 24 ans, ils se moquaient de la police. Ils disaient 'qu'allez-vous nous faire?' (...) Ils savent pertinemment bien qu'il y a une impunité dans notre société. Les sanctions de moins d'un an ne sont pas exécutées. Les peines de prisons de moins de 3 ans sont transformées en surveillance électronique, et alors ces jeunes se retrouvent sur des listes d'attente de quelques mois à un an pour avoir un bracelet électronique. » Travailleur social - interview

Plusieurs personnes interrogées ont également cité le manque de suivi comme point sensible dans l'approche judiciaire :

« (...) un placement peut certainement avoir un effet, mais enfermer un jeune pendant 2 mois et ne prendre aucune autre mesure, n'a la plupart du temps pas de sens et parfois c'est même contreproductif. Le placement des jeunes est parfois une bonne chose, mais il faut y joindre une formation ou un accompagnement intensif à domicile et ça n'est pas encore toujours le cas. »

Un autre domaine politique évoqué par les acteurs de terrain est celui de la **prévention** et du **bien-être**. Comme les acteurs de la justice, ceux-ci doivent faire face à des problèmes structurels qui hypothèquent leur bon fonctionnement. L'un des problèmes récurrents fréquemment cité par nos interlocuteurs concerne les subsides et les critères d'évaluation. Les services dépendent en effet des autorités subsidiaires pour survivre. Les critères (sur lesquels repose le financement des services) avancés par ces autorités sont très difficiles à respecter parce qu'ils sont trop peu adaptés à la réalité dans ce secteur. Les personnes actives dans le secteur de la prévention/du bien-être sont tentées, en raison de considérations financières et administratives, de se concentrer sur des groupes cibles avec lesquels il est plus facile de travailler, et donc de comptabiliser. Il en résulte que les groupes plus difficiles bénéficient de moins en moins d'attention dans le cadre de ces pratiques. Par conséquent, certains (groupes de) jeunes ne peuvent faire appel qu'à un réseau très limité d'auxiliaires de prévention et d'assistants sociaux, et donc certains d'entre eux sont abandonnés à leur triste sort.





La Région
Wallonne

Les acteurs de la **RÉGION WALLONNE** face aux regroupements de jeunes

Après avoir parcouru les représentations des acteurs travaillant en régions bruxelloise et flamande, nous allons maintenant nous plonger dans les résultats relatifs aux acteurs travaillant en région wallonne, en articulant les données selon le même schéma.

Premier panorama à partir des formulaires

A l'instar de l'organisation des focus groupes pour les acteurs de la région bruxelloise, nous avons réalisé deux groupes de discussion réunissant des acteurs travaillant dans des villes wallonnes. Le premier focus groupe a rassemblé huit coordinateurs/responsables issus de sept institutions différentes, établies dans les villes de Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Seraing, Verviers. Ont ainsi participé aux discussions deux fonctionnaires de prévention, un médiateur d'un service de prévention, un directeur d'une association en milieu ouvert (« AMO ») et quatre policiers gradés (inspecteur principal et commissaires de police) de sections « recherche locale », « intervention » et « gestion et appui opérationnel ». Notons que le commissaire responsable du service « intervention » n'avait pas été originellement désigné pour participer au groupe, mais a remplacé un intervenant empêché. Quant au groupe relatif aux acteurs de terrain, il a réuni sept acteurs provenant de cinq institutions différentes, œuvrant dans les villes de Charleroi, La Louvière et Liège. Il est à noter que nous avons été confrontés à un nombre important de désistements la veille de ce focus groupe. Ainsi, des acteurs travaillant au sein des villes de Seraing et Mons auraient dû être présents, de même que des acteurs policiers de la ville de Liège. Le groupe de discussion a donc permis des échanges entre des acteurs de service de prévention (médiateurs, éducateurs), des inspecteurs de quartier et d'un éducateur d'une AMO.¹

Les types de regroupements identifiés par les coordinateurs comptent majoritairement plus de dix jeunes, alors que la taille est beaucoup plus variable selon les acteurs de terrain. Les âges varient également de manière importante, même si les deux acteurs indiquent une proportion plus importante de 17-18 ans.

Les structures rapportées diffèrent également beaucoup. Néanmoins, la présence d'un certain leadership ressort un peu plus

comme caractéristique. Quant au niveau de stabilité des regroupements dans le temps, les coordinateurs donnent plus de prépondérance aux types de regroupements sans stabilité, tandis que l'inverse se profile pour les acteurs de terrain.

Si les divergences marquent également le mode d'accès au groupe, il est néanmoins possible de relever que les types de regroupement sont majoritairement relativement ouverts. Les types de liens varient également, essentiellement entre des liens amicaux et territoriaux.

L'homogénéité se caractérise essentiellement par son caractère masculin. Seulement une très faible minorité de types de regroupements à base ethnique sont identifiés.

Les coordinateurs pointent les dérangements publics comme le type d'activités collectives le plus récurrent, suivi par de la petite et moyenne délinquance et des activités sports et loisirs. Si petite et moyenne délinquance il y a, elle se voit souvent couplée à des dérangements publics. Les acteurs de terrain ventilent de manière égale sports et loisirs, dérangements publics et petite et moyenne délinquance. Deux cas de grande délinquance nous sont rapportés et un seul cas de trafic.

Comme nous avons pu déjà le soulever précédemment, ces informations ont pour seul but de montrer la diversification des regroupements auxquels les acteurs se sentent confrontés. Nous sommes, en effet, très éloignés d'une démarche quantitative. Les ordres de grandeur qui ont pu être communiqués ne doivent donc aucunement être appréhendés dans une perspective représentative.

¹ Nous avons recueilli 17 formulaires pour les coordinateurs/responsables, soit un peu plus de 2 types de regroupements identifiés par institution. Quant aux acteurs de terrain wallons, ils ont complété 12 formulaires, soit une même moyenne de types de regroupements que pour les coordinateurs.



Les représentations sociales des acteurs wallons

Délinquance, nuisances et espace public

Dès notre pénétration au sein du champ des représentations, nous avons observé une polarisation entre deux types de regroupements identifiés. En effet, alors qu'une majorité des regroupements mis en avant par les professionnels de Vallonie renvoyaient à des dérangements publics, les acteurs policiers de Liège ont insisté sur le fait que les regroupements pour lesquels ils intervenaient posaient uniquement un problème de délinquance, pour l'essentiel des braquages².

« Ils ne vont pas tellement embêter le voisin. Nous c'est vraiment pour aller braquer, faire des 'vols garages'. Avec eux, on n'a pas vraiment le souci que ce soit dérangeant pour le voisinage, ou qu'ils cassent des poubelles. » Policier - FG coordinateurs/responsables.

Une telle opposition a permis de faire émerger des données très précieuses. En effet, certains participants ont réagi en soutenant que les groupes qui pouvaient être impliqués dans la grande délinquance n'étaient clairement pas visibles sur l'espace public.

2 cf supra « Les 'bandes urbaines' liégeoises, un traitement policier ».

« Chez nous, les bandes qui sont dans la grande délinquance, elles ne sont pas sur la voie publique. On ne les voit pas. » Fonctionnaire de prévention - FG coordinateurs/responsables

Ces éléments nous permettent donc de comprendre que la réaction sociale émanant des différents services est intimement liée à la visibilité sur l'espace public. Nous avons d'ailleurs assisté à des échanges sur la présence des regroupements de jeunes sur l'espace public. De fait, les acteurs ont pour la plupart regretté les interactions qui pouvaient être aujourd'hui observées quant à ces éléments.

« Je crois que la différence aussi, il y a 40-50 ans ou peut-être même moins on vivait aussi beaucoup plus dans la rue. Le soir, il était courant que dans les rues les voisins soient sur le trottoir en train de parler entre eux avec les jeunes qui étaient rassemblés un peu plus loin. (...) La perception du public par rapport au rassemblement de jeunes a évolué. C'est d'abord lié à l'environnement dans lequel ça se déroule. (...) il y a des quartiers habités par des populations un peu différentes, sur les hauteurs, calmes et paisibles. (...) les jeunes peuvent se rassembler à la limite à 20-25 sur la place de l'ancienne commune, et ils parlent et ils ne dérangent personne (...), à la limite les gens qui regardent à la fenêtre se disent 'ah ben il y a le fils de machin, il y a tel jeune'. Par contre, celui qui est dans un quartier plus proche du centre urbain, il regarde. 'Il y a des tas de gars que je n'ai jamais vu, ils sont dans ma rue, ils sont au pied de mon immeuble'. (...) » Commissaire de police - FG responsables

« Au-delà du conflit de génération, les gens n'investissent plus l'espace public comme ils l'ont investi dans le temps. A partir du moment où dans la société des médias, depuis l'arrivée de la TV jusqu'au développement des nouvelles technologies, on est plus à l'intérieur, chez soi, on cherche du confort, on se crée une bulle et on n'investit plus l'espace public » Educateur de rue au sein d'une AMO - FG acteurs de terrain

Dans le discours des professionnels, c'est donc l'investissement actuel de l'espace public qui est surtout questionné. Les rassemblements de jeunes sur l'espace public peuvent inquiéter, et ce particulièrement dans les zones plus précarisées, ou moins résidentielles. Ainsi, « parce que l'espace public représente davantage le

théâtre des nombreux désordres contemporains - l'accroissement des inégalités sociales, les disputes et litiges interpersonnels, les harcèlements verbaux et physiques, les révoltes spontanées - il est interprété prioritairement comme une 'jungle' où se pratiquent délits et incivilités » (Nagels, Rea, 2007, p. 112). H.-O. Hubert soulignait que « pour les uns, il s'agit de (se) fermer sur un espace privé. (...) Pour les autres, en l'absence de propriété privée, il s'agit de clôturer des espaces postérieurs ou privés dans les espaces antérieurs ou publics ». Et de préciser que « lorsque des habitants mobilisent les forces de l'ordre, pour exclure ou disperser les regroupements de jeunes, il s'agit bien aussi d'affirmer ou de revendiquer une forme de présence sur l'espace public, médiatisée par les agents de forces de l'ordre. Le positionnement sur l'espace public devient un enjeu local, non seulement comme objet de convoitises 'privées', mais comme objet politique de reconnaissance et de positionnement dans des enjeux plus 'macro', plus délocalisés, tels que des structures de classes, marché de l'emploi, précarité socioéconomique » (2000, pp. 66-67).

Globalement, les acteurs wallons nous rapportent essentiellement des problèmes de nuisances.

« A X, on a plutôt affaire à des groupes, des regroupements (...) qui sont plutôt auteur de nuisances par rapport aux quartiers, par rapport au commerce du quartier (...). Donc c'est plus dérangeant pour le bon public qui vient dans la ville » Commissaire de police - FG coordinateurs/responsables

« Les petits problèmes de quartier comme vous dites, chez nous c'est plutôt des gens qui se réunissent au pied de la cité qui vont faire du bruit, qui vont boire » Commissaire de police - FG coordinateurs/responsables

Et plus généralement, c'est le sentiment d'insécurité qui est à l'origine des interpellations des différents services.

« Je pense aussi que les regroupements qui sont problématiques sont les regroupements qui posent un sentiment d'insécurité, c'est cela qui interpelle les autorités. Les citoyens se sentent en insécurité, ils en parlent autour d'eux... (...) mais ce n'est pas une bande urbaine pour autant. (...) A Liège, il y a quelques groupes de jeunes qui sont organisés, qu'on pourrait nommer bandes urbaines, qui commettent des activités illégales graves, mais sinon la plupart, c'est des jeunes qui se rassemblent et qui sont dérangeants pour la population. » Médiateur au sein d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

« Ce qui dérange vraiment les gens, c'est les incivilités. (...) Quand les policiers viennent avec des chiffres, il n'y a rien au niveau de la délinquance. » Educateur au sein d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

Par ailleurs, ils nous confient qu'outre les nuisances, les jeunes des regroupements identifiés peuvent commettre des faits de délinquance d'opportunité.

« Donc ils vont se rassembler à un endroit pour se rassembler simplement et puis ils vont se promener un peu et vont passer devant un magasin dont la caisse est peut-être très accessible où justement il y avait deux trois clients avec des gros sacs qui sortent. (...) ils sont assis sur un banc, il y en a un qui a une idée. Tiens j'ai vu une petite vieille assise là-bas, venez avec moi. Mais à la limite, ce n'était pas prévu. (...) Mais le fondement de leur regroupement n'est pas d'aller commettre des faits. » Commissaire de police - FG coordinateurs/responsables

« C'est fort lié à des nuisances sociales, de vie, de conflits intergénérationnels. Les vieux râlent sur les jeunes, donc les jeunes font ce qu'il faut pour entretenir cela. On est plus avec un effet de petite criminalité. Et puis comme cela a été dit tout à l'heure, c'est l'occasion qui fait le larron. » Directeur d'une AMO - FG coordinateurs/responsables

Ces acteurs appuient l'idée selon laquelle la délinquance ne structure pas le regroupement, thèses qui ont été largement défendues par de nombreux chercheurs, tels que Ph. Robert et P. Lascoumes ou encore M. Esterle-Hedibel.

S'agissant de l'appellation des regroupements de jeunes, les participants proposent tous une définition différente des « bandes urbaines ». Cette notion recouvre toutefois toujours une dimension beaucoup plus structurée que des regroupements de jeunes, proche de l'association de malfaiteurs. Dans le même temps, ils ne considèrent pas être confrontés à ce type de structure et semblent même quelque peu mythifier la notion en référence à une prétendue « guerre des gangs » qui pourrait exister à Bruxelles, ou en se référant aux Etats-Unis. Ces constats s'écartent donc quelque peu des réalités présentées par la brigade judiciaire de Liège puisque celle-ci insiste sur le caractère non structuré des « bandes urbaines », qui s'agrègent, tout au plus, autour de quelques meneurs charismatiques. Ceci nous conduit à rappeler que le terme « bandes urbaines » a été officialisé par une circulaire du parquet bruxellois en tant que simple outil judiciaire. Un outil local qui aurait « transpiré » vers l'extérieur, comme le soulignait un policier bruxellois. Force est en effet de constater que le terme a effectivement été réapproprié par d'autres sections judiciaires, sans correspondre aux critères initialement institués par la circulaire en question.

« Je pense qu'une bande urbaine, c'est quelque chose de structuré. Et je pense que c'est bien qu'à Charleroi, ça a été tué dans l'œuf comme ça, qu'il y a eu une intervention rapide. Car chez nous ça n'existe pas. » Educateur de rue d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

« Bruxelles reste une référence pour tous ces gens-là. De la province, on a l'impression qu'à Bruxelles c'est beaucoup plus structuré que par chez nous. » Inspecteur principal - FG coordinateurs/responsables

« Une bande urbaine, pour moi c'est un groupement de jeunes qui ont trop suivi la TV américaine. Les gangs américains sur fond de rap, grosse bagnole avec du reggae, le gros pétard, ici c'est mon quartier, tu ne rentres pas. » Inspecteur de quartier - FG acteurs de terrain

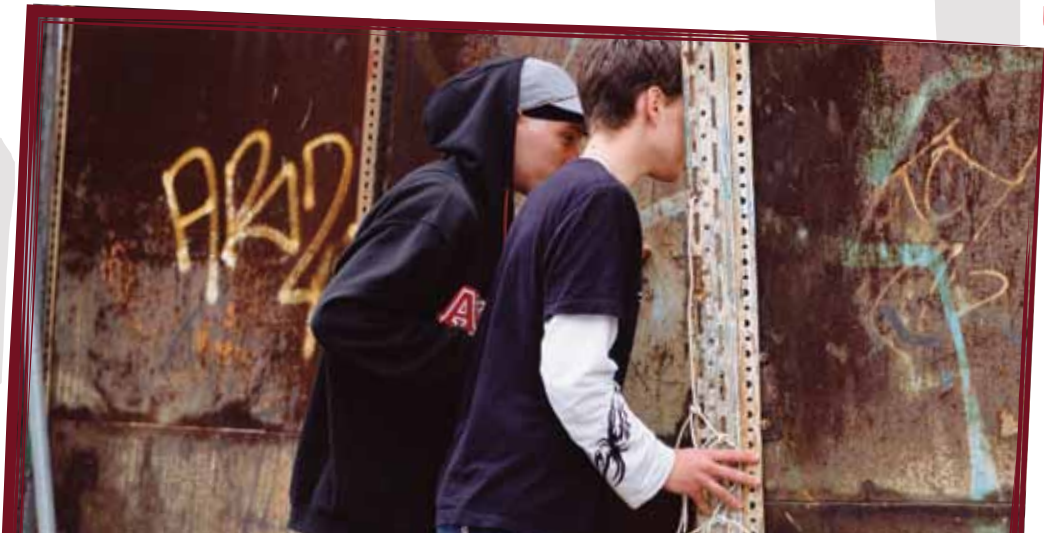
Lectures constructivistes

Confortant les résultats des données recueillies auprès des acteurs bruxellois, les acteurs wallons mettent en exergue l'importance de la réaction sociale dans la définition des catégorisations. Ainsi, les propos d'un inspecteur de quartier sont très révélateurs des enjeux de qualification pouvant être arbitraires.

« Les jeunes qui passaient pour acheter de quoi faire un joint ont été identifiés comme faisant partie de cette bande urbaine. Encore à l'heure actuelle, il y a des jeunes qui viennent me voir au bureau et qui me disent 'vous savez vos collègues en face (police secours), ils me disent que je fais partie d'une bande urbaine » Inspecteur de quartier - FG acteurs de terrain

Mais ce type d'opération de qualification ne se limite pas aux seules forces de l'ordre. Tout type d'acteur est susceptible, à un moment donné, d'effectuer des amalgames et de réduire certaines personnes à quelques caractéristiques et les professionnels en sont bien conscients.

« Les personnes d'un certain âge font un amalgame rapide. (...) Le 101 reçoit des appels qui dénoncent des situations qui sont complètement folles et lorsque l'on descend, ben il n'y a rien. Il y a un conflit de générations (...) On voit dix blacks assis sur un banc, c'est fini, ce sont des trafiquants, ils ne se rendent pas compte... on fait un amalgame. » Inspecteur de quartier - FG acteurs de terrain



Les confessions d'un fonctionnaire de prévention nous permettent à nouveau d'appréhender toute la pertinence des thèses constructivistes que nous évoquions dans la section consacrée aux représentations des acteurs bruxellois.

« Un groupement peut être créé simplement à partir d'une plainte. (...) la police intervient et identifie et à ce moment-là, le traitement peut commencer. C'est intéressant de voir comment un groupement peu éclose à partir d'une seule plainte parfois » Fonctionnaire de prévention - FG responsables

Ces propos démontrent très clairement les interactions qui peuvent conduire à la reconnaissance d'un regroupement jugé problématique. Cette dernière n'est jamais déterminée d'avance, et résulte toujours d'une définition comme telle par des acteurs extérieurs. M. Spector et J. I. Kitsuse (1987, pp. 75-76) ont démontré que les problèmes sociaux sont toujours les produits d'activités au cours desquelles des agents étatiques et des groupes professionnels déterminent certaines catégories en attirant l'attention sur ces dernières. L'ensemble de ces considérations nous conduisent à souligner la notion contingente que constitue le terme « bande de jeunes » ou « regroupement de jeunes problématiques ».

Un commissaire nous explique comment le travail policier peut venir autoalimenter la composition d'une « bande ».

« Et puis là on a eu cette constitution de liste. (...) le système des bases de données du ministère de l'intérieur étant que...si on a vu machin avec machin à Anvers, et que le premier faisait partie de la bande, on relie le premier à la bande. Donc finalement, on avait 225-230 noms. On a dit stop, c'est terminé, tous les jeunes de X allaient se retrouver dedans. C'est plus une bande, ça ne ressemble plus à rien (...) Parce que finalement, à la sortie d'un bal, il y avait 4 gars avec un jeune de la bande, ils étaient contrôlés par la police et devenaient membres de la bande. Ça devenait à la fois ingérable et en total désaccord avec la réalité. » Commissaire de police - FG

Acteurs importants dans la création de paniques morales (Cohen, 1972), les médias ont suscité spontanément de vifs commentaires auprès des participants wallons, comme nous l'avons observé au sein des FG réunissant des acteurs bruxellois.

« La bande de X a posé de gros problèmes. Parce qu'il y a eu aussi une grande médiatisation. (...) le bourgmestre n'aime pas la publicité qu'il y a à X pour le moment. » Educateur au sein d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

Les médias participent ainsi à la sélection et la mise en lumière de certains « faits », et ce faisant, contribuent également à attirer l'attention des autres acteurs du système sur ces éléments. Il s'agit donc bien, encore et toujours, d'enjeux d'ordre de la perception.

De certaines causes

Quant aux causes qui ont pu être avancées concernant des situations pouvant être jugées problématiques par les acteurs de la réaction sociale, l'absence de perspective, mais également les dictats de la société de consommation ont été développés.

« J'existe parce que j'achète. Parce que mon seul pouvoir, c'est de consommer. (...) Je crois qu'à un moment quand un modèle ne vous correspond plus, on va aller en chercher un autre et c'est ce qui fait qu'on peut s'introduire dans un groupe qui nous semble présenter soit l'idée d'une rébellion ou qui soit autre que celle que la norme nous tend parce que la norme nous laisse sous-entendre qu'il n'y aura pas d'emploi... » Educateur de rue d'une AMO - FG acteurs de terrain

« Ils sont fans de chaussures Prada, de chemises Burberry, mais le milieu social dans lequel ils sont ne leur permet pas, loin de là. » Inspecteur principal - FG coordinateurs/responsables

A cet égard, le sociologue américain R.K. Merton avait mis en évidence qu'un individu, alors qu'il ne dispose pas de moyens institutionnalisés pour atteindre des buts véhiculés majoritairement dans la société, peut s'adapter en recourant à des moyens non légitimes. Dans cette perspective, c'est bien le fonctionnement anémique de la société qui est à l'origine de la déviance : « bien que notre idéologie des classes ouvertes et de la mobilité sociale persiste à le nier, pour ceux qui sont situés au plus bas niveau de la structure sociale, la civilisation impose des exigences contradictoires. D'une part on leur demande d'orienter leur conduite vers la richesse et d'autre part, on leur en refuse les moyens légaux. » (1997, p. 138).

« L'adolescence, c'est l'âge de la toute-puissance. Tu découvres que tu as un corps, une sexualité, (...) tu commences à te socialiser, tu as besoin d'appartenir à un groupe. Tu as reçu une base de tes parents, tu as besoin de la remettre en question, de tester des limites. Et c'est comme ça qu'arrivent les excès. »

Educateur de rue au sein d'une AMO - FG acteurs de terrain

La démission des parents s'est également retrouvée au centre de débats et cette question n'a pas recueilli de consensus. Alors que certains participants ont appuyé l'idée d'une démission parentale, d'autres ont critiqué une telle proposition.

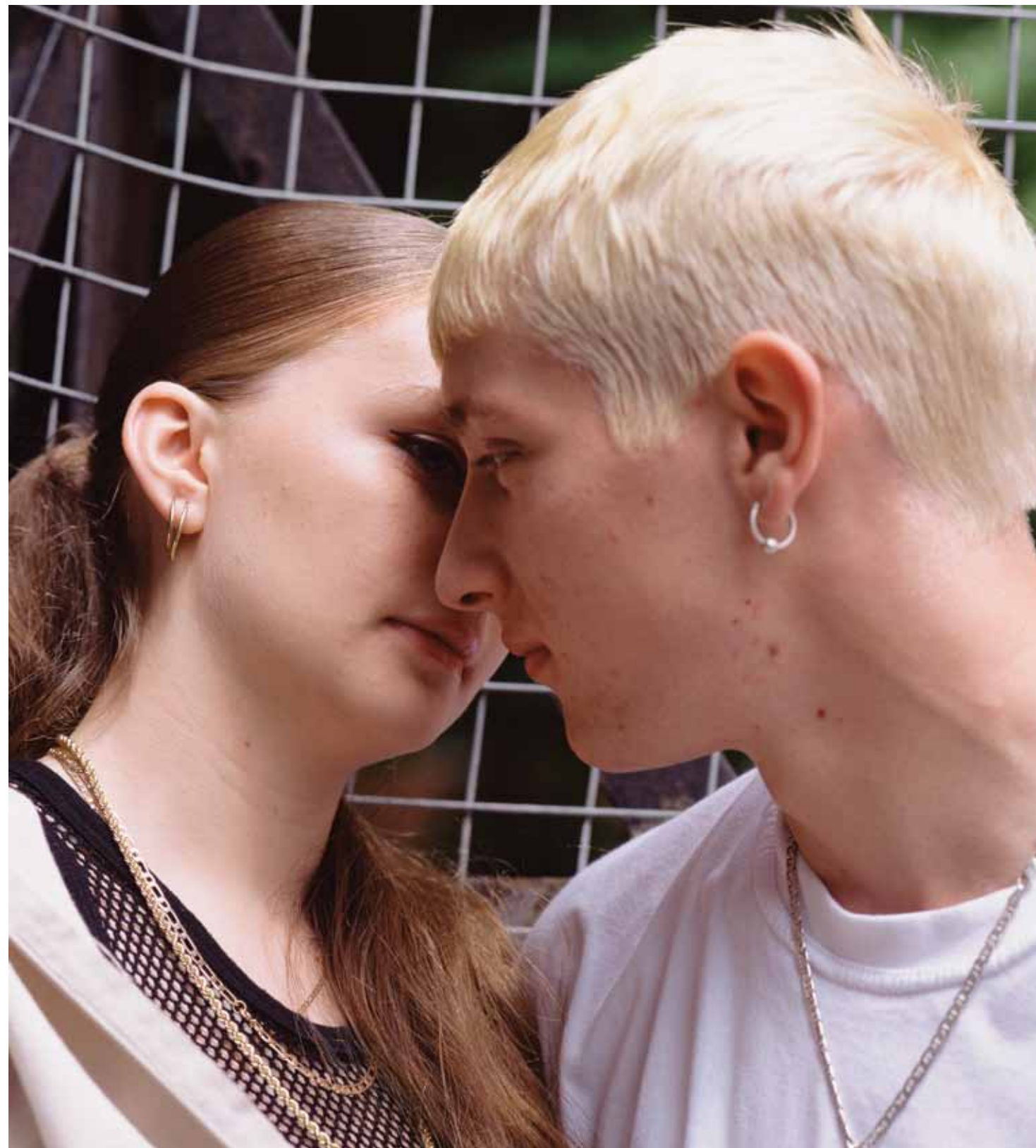
« Moi je pense qu'il y a une démission parentale » Médiateur au sein d'un service de prévention - FG acteurs de terrain

« Mais à la base de cela, il y a quand même la famille, les parents, je sais pas... ça s'appelle l'éducation. » Inspecteur de quartier - FG acteurs de terrain

« Pour en revenir aux parents, (...) Je crois qu'ils n'ont plus non plus les repères qu'on pense qu'ils ont. (...) Avec un jeune de 17-18 ans qui raconte n'importe quel bobard (...). Il y a toute une série de codes qui est différente entre la génération des parents et la génération des enfants. Maintenant, c'est clair que la responsabilité des parents, elle est là » Commissaire de police - FG coordinateurs/responsables

Ce débat se retrouve également au sein de la communauté scientifique. Si certaines thèses défendent une responsabilité parentale, d'autres réfutent ces arguments. Parmi celles-ci, L. Mucchielli (2000, pp. 141-142) estime que « la 'démission des parents' est largement un mythe produit par des acteurs institutionnels qui ignorent le fonctionnement quotidien des familles. Issus massivement des classes moyennes et supérieures, les enseignants, les magistrats, les journalistes, les hommes politiques, ont du mal à comprendre ce que peut être la vie d'une famille ouvrière dénuée de capital scolaire (dont les parents sont parfois même analphabètes), vivant à la limite du seuil de pauvreté (parfois en dessous) (...) lorsque l'on a de surcroît la peau bien foncée. Crainte, honte, soumission, appréhension, sont autant de motivations d'une réserve face aux institutions qui a trop tôt fait d'être interprété comme une négligence ou comme une démission ».

A. Jaspard, S. Van Praet et D. De Fraene (2007, pp. 203-231) soutiennent ainsi que la catégorisation « parents démissionnaires », vision de sens commun, ne repose sur aucun fondement scientifique et ne constitue qu'un « jugement de valeur issu de la classe aisée ».



CONCLUSIONS : La « bande urbaine », une notion mouvante

Au terme de ce chapitre qui analyse les représentations sociales des professionnels directement confrontés à la problématique des « bandes urbaines » et avant de dégager des pistes d'action prometteuses, il nous semble important de résumer les points saillants qui émergent de l'analyse.

Si les professionnels francophones et néerlandophones s'accordent sur un ensemble de constats, il nous semble néanmoins important de relever que la focale n'est pas en tout point similaire. Ainsi, tous s'accordent sur le fait qu'il n'existe pas de « bandes urbaines » en Belgique. Mais, une fois ce constat posé, les débats empruntent des voies quelque peu différentes même si toutes les thématiques sont abordées de part et d'autre de la frontière linguistique.

En schématisant, l'on pourrait dire qu'en Flandre, l'attention est surtout portée sur les conditions de vie déplorables des jeunes évoluant en milieu populaire et sur le fait que les pouvoirs publics doivent avant tout se concentrer sur ce problème. Du côté francophone, les débats portent plutôt sur le phénomène de réaction sociale aux groupes de jeunes considérés comme problématiques, à la gestion de l'espace public, bref à la construction sociale du phénomène.

Si cette différence peut en partie s'expliquer par le fait que les focus groupes n'ont pas été menés par les mêmes équipes de recherche, il nous semble aussi qu'elle renvoie plus fondamentalement à des lectures différentes des réalités sociales, qui peuvent en partie se retrouver au niveau de la littérature scientifique consacrée aux « bandes urbaines ».

Là où la littérature anglo-saxonne, à quelques exceptions près, perçoit d'abord la bande comme une réalité à décrire, la littérature francophone insiste essentiellement sur le processus de construction du phénomène. Ainsi, la littérature anglo-saxonne s'attèlera à rechercher plus volontiers les caractéristiques d'une bande, insistera sur les comportements typiques de ses membres et tentera d'expliquer le phénomène en faisant appel à des considérations plus globales telles que les exclusions sociale et spatiale et la marginalisation auxquelles sont confrontés aujourd'hui les jeunes des milieux populaires. Dans la littérature francophone, par contre, la « bande » n'existe que parce qu'elle est définie comme telle. L'attention des chercheurs est focalisée sur les processus sociaux qui conduisent à définir un groupe de jeunes de cette manière, les acteurs qui y prennent part et la manière dont ce groupe de jeunes peut réagir à ce

processus de labellisation et finir par interioriser l'étiquette qui lui est accolée.

Dans ces conclusions intermédiaires, nous aborderons ces différentes thématiques qui ressortent des discours des professionnels, tout en nous interrogeant également sur le pouvoir mystificateur du langage (Van de Kerchove, 1977).

Les bandes urbaines en Belgique: mythe ou réalité ?

Il est intéressant de constater que les critères utilisés par les différents acteurs interrogés pour qualifier un groupe de jeunes de « bande » sont très homogènes, et renvoient en quelque sorte aux indicateurs utilisés par la communauté scientifique : la « bande » est un groupement structuré, stable dans le temps et l'entrée au sein de celui-ci est sélectif et fait souvent l'objet de rituels d'acceptation, un groupement hiérarchisé actif sur un territoire et dans lequel la délinquance est perçue comme une activité collective structurant l'appartenance à la bande.

Dans ce cadre, notons que si aujourd'hui la délinquance fait partie intégrante de la définition d'une « bande urbaine », il n'en a pas toujours été ainsi. Ainsi, F.M. Trascher décrit en 1927 pour la première fois le « gang » comme: « *An interstitial group originally formed spontaneously and then integrated through conflict (...) and characterized by meeting face to face, milling, movement through space as a unit, conflict and planning. The behavior develops a traditional, unreflective internal structure, esprit de corps, solidarity, group awareness and attachment to local territory* » (Centre for Social Justice, 2009, p. 40).



Au fil du temps, la dimension « délinquance » prend de plus en plus d'importance dans la définition d'une bande. Selon P. Pitts (2007, p. 10), « *the new gang studies were decidedly correctional and, unsurprisingly the definitions they generated emphasized the 'criminality' of the gang* ». Pour certains chercheurs cette focalisation sur la dimension transgressive de la bande peut s'expliquer par les changements sociaux intervenus durant cette période, tels la mobilité plus importante, l'accès de plus en plus facile à différentes armes, etc... (Howell, 1998).

Pour d'autres tels que J.W. Moore, la délinquance n'est pas une dimension constitutive de la bande mais peut devenir par la suite une activité structurante de celle-ci. Pour cet auteur, pour que l'on puisse parler d'une bande, il faut que les jeunes se reconnaissent d'abord comme tel. Le processus d'identification est donc primordial : « *They define themselves as a gang or 'set' or some such term, and have the capacity to reproduce themselves, usually within a specific neighborhood.* » (Moore, 1998, p. 67).

Les professionnels interrogés - qui proviennent de toutes les villes et qui travaillent avec des jeunes vivant dans la précarité (secteur de l'aide à la jeunesse), posant des problèmes (secteur de la prévention) ou commettant des actes liés à l'ordre public ou la délinquance (secteur policier) - estiment que les jeunes qu'ils sont amenés à côtoyer, au regard des critères maniés pour définir une « bande urbaine », ne peuvent pas être qualifiés comme tels. Quelle que soit leur orientation professionnelle ou leur Région d'appartenance, les acteurs s'accordent sur le fait qu'il n'existe pas, en Belgique, de « vraies » bandes urbaines.

P. Jamoulle et J. Mazzocchi, qui ont rencontré des jeunes aux prises avec les professionnels interrogés dans cette recherche, montrent aussi que « *bien que nous utilisions, comme les jeunes rencontrés, le terme 'bande', les groupes que nous avons pu approcher sont mouvants. Les hiérarchies se reconstruisent au jour le jour en fonction du courage, de la bravoure, de la réputation de chacun. Même si certains de ces groupes sont impliqués dans des délits, ce sont avant tout des jeunes qui cherchent à être protégés, à être reconnus* » (2011, p. 59). Ces constats sont également confirmés par M.W. Klein: « *Most street gangs (though certainly not all) tend toward only moderate levels of organization, toward ill-defined and changing leadership, and a rhetoric of values and beliefs that is stronger in its statement than its behavioral consequences. The 'cod' of the gang is weak. 'West Side Story' is fiction, not fact* » (2001, p. 10).

Les professionnels que nous avons rencontrés sont pourtant tout aussi conscients que cette vision n'est pas partagée par l'opinion publique, ni par les usagers de la ville, les simples passants ou les habitants, ni par les médias. Ceux-ci parlent beaucoup de « bandes urbaines », s'y réfèrent négativement en estimant qu'elles constituent une menace pour l'ordre public et plus généralement pour la vie sociale.

Ces résultats corroborent l'analyse faite par des chercheurs anglais (Centre for Social Justice, 2009) autour du phénomène de « bandes ». Les informations récoltées à partir d'entretiens menés avec des professionnels de terrain dans différentes villes du Royaume-Uni ne s'accordent pas avec les images véhiculées par le gouvernement britannique, suivi en cela par l'ensemble des acteurs de la sécurité, qui fait de la lutte contre les « bandes urbaines » une de ses priorités (Home Office, 2008). Pour les chercheurs, la tendance actuelle est de « *apply the word 'gang' to any and all groups of young people (...). The knee-jerk response is profoundly unhelpful. The vast majority of groups of young people are not gangs, and that the labeling of them as such has negative consequences for all involved* » (Centre for Social Justice, 2009, p. 39).

La « bande » comme construction sociale

Nos acteurs interrogés semblent être confrontés à une multitude de groupements de jeunes qui, en fonction de leurs caractéristiques, sont souvent étiquetés comme générant des problèmes. Les médias semblent, selon eux, jouer un rôle important dans ce processus de stigmatisation. Ils déplorent l'étiquetage de ces groupes comme « bandes urbaines » en estimant que le risque est grand que ces jeunes, par effet de boomerang, en viennent à s'identifier à cette étiquette. Ph. Robert et P. Lascoumes soulignent cette « double spirale ségrégationniste ». Pour eux, « *la bande naît d'une démarche de ségrégation, d'un sentiment de rejet, souvent latent depuis un certain temps, mais qui devient brusquement et accidentellement évident. (...) L'accident ségrégatif est profondément ressenti par le groupe comme un rejet de la part de la société. Par voie de conséquence, s'altère aussi le mode de rattachement à l'environnement* ». Cette spirale s'explique par des « *perceptions négatives et stéréotypées* » s'établissant « *de part et d'autre, renforçant d'un côté la stigmatisation sociale et de l'autre l'adhésion au groupe* ». Dès lors, « *il règne entre le groupe et l'extérieur une indifférence affective qui permet, et presque appelle, un passage à l'acte* » (1974, pp. 230-243).



Il est étonnant de constater que les acteurs policiers ayant participé à cette recherche sont très conscients de cette dérive possible et la déplorent. Ils corroborent en quelque sorte l'analyse faite par des chercheurs anglais auprès de groupes de jeunes : « *There was a common perception, among both gang members and the police, that it was the police themselves who first coined the gang names, although they were subsequently adopted to embody strong area-based identities. In other words, the 'labels' were initially applied by the police, and then adopted by the gangs themselves before being recognized more widely within the communities, and, ultimately, local and national media* » (Aldridge, Ralphs et Medina, 2011, p. 75).

Des groupes de jeunes problématiques : mais où est le problème ?

Tous les acteurs s'accordent également sur le fait que les groupes de jeunes avec lesquels ils travaillent ne peuvent être décrits comme des « groupes criminels ». Certains membres commettent des délits, parfois graves, mais ce n'est en aucun cas une caractéristique du groupe. Ils ne nient pas qu'il existe des associations de malfaiteurs qui commettent des actes de délinquance, mais soulignent que celles-ci ne perturbent pas à proprement parler l'ordre public, dans la mesure où elles n'investissent pas l'espace public. Elles n'y ont d'ailleurs aucun intérêt. Ce ne sont pas ce type de groupements que nos professionnels nous ont décrits comme « posant problème ». Les groupes de jeunes qualifiés de « problématiques » sont plutôt des jeunes qui traînent leur ennui dans les rues, laissent des saletés derrière eux, sont bruyants et parfois nonchalants, interpellent les passants, etc. Ce qu'ils ont en commun est de se regrouper dans l'espace public. Ils occasionnent, selon les dires des habitants et des passants qui semblent s'en plaindre beaucoup, des nuisances que l'on voudrait voir prendre en charge par les autorités publiques. Pourtant, tant pour les acteurs policiers que pour les travailleurs sociaux, ce sont avant tout des jeunes qui se comportent comme des jeunes, qui vivent souvent des situations sociales de plus en plus difficiles et qui ne semblent pas avoir accès à une place légitime dans l'espace public et plus largement dans la société.

Ces groupements de jeunes peuvent varier en taille, en âge, en structuration, être ou non attachés à un territoire particulier. Pour les professionnels, se regrouper est une conduite normale pour des adolescents et faire partie d'un groupe est un élément important pour l'épanouissement de ces jeunes puisque c'est au contact des autres que l'on se crée progressivement sa propre identité. Pour certains interviewés, les jeunes ont besoin de s'identifier au groupe (par exemple en lui attribuant un nom ou des caractéristiques distinctives). Selon Ph. Robert

et P. Lascoumes, l'apport de la bande peut en effet être important : « *Le sujet reçoit la considération de ses homologues à une période où l'estime des adultes est souvent peu favorable. Les deux chercheurs soutiennent que les personnes qui font partie de « bandes » sont en recherche importante de considération (...). Face à une société ressentie comme angoissante et décevante, la bande incarne une enceinte protectrice.* » (1974, pp. 233-235).

Agir, oui mais sur quoi ?

Si la stigmatisation dont fait l'objet ces groupes de jeunes a retenu l'attention des professionnels, beaucoup d'entre eux se sont également inquiétés des conditions de vie de ces adolescents. Ils estiment d'ailleurs que, même si actuellement ces groupes de jeunes adoptent des comportements tout compte fait relativement peu menaçants, si rien n'est fait pour améliorer leur vie quotidienne, il y a un risque qu'ils se réfugient dans des conduites de plus en plus dures. Ils mettent en évidence, dans ce cadre, le manque de soutien familial, les parcours scolaires difficiles, l'exclusion sociale dont ils font l'objet, leur marginalisation progressive et leur manque de perspective d'avenir. Pour ces intervenants, il est important que les pouvoirs publics prennent la mesure de ces constats. Ils ont pourtant l'impression que ceux-ci font la sourde oreille et sont en quelque sorte responsables de la présence des jeunes en rue. En effet, en l'absence d'infrastructures adéquates et de véritables projets structurants, il n'est pas étonnant de constater que ces jeunes traînent leur ennui (parfois mal-être) dans les rues. Ce type d'analyse est, à nouveau, corroboré par une récente recherche anglo-saxonne qui conclut que : « *Far from seeing the problems of young people they dealt with as a problem posed by their involvement in gangs, the experience of many practitioners leads them to conclude that the principal problems of the street are more accurately understood in terms of young people's often chaotic and deeply distressed lives, coupled with endemic deprivation and structural marginalization* » (Hallsworth, 2011, p. 185).

Il est intéressant de constater que réunir des acteurs d'institutions différentes, et ayant des philosophies d'intervention différentes, les conduisent pourtant à formuler les mêmes constats concernant les jeunes (et leurs situations de vie) avec lesquels ils sont amenés à travailler. Les discussions menées lors des focus groupes autour des concepts de « bandes urbaines », de « groupements de jeunes », de « problèmes », de « criminalité » ont contribué, dans un premier temps, à déconstruire ces concepts pour, dans un deuxième temps, reconstruire un langage commun qui favorise une meilleure compréhension du phénomène et permet de mieux se comprendre et de communiquer tout en se respectant. Cela semble d'autant plus important que les acteurs ont insisté sur les dimensions structurelles du « problème des jeunes » et qu'ils estiment que c'est aussi de leur devoir de tenter d'y remédier. C'est pourquoi, au lieu de mener des politiques de

lutte contre les « bandes urbaines », il s'agirait, pour eux de mettre en place des politiques d'intégration et de cohésion sociale, surtout en faveur des jeunes d'origine immigrée (récente ou plus ancienne) qui semblent cumuler tous les handicaps.

Pour autant, il nous semble important de préciser que ce processus de déconstruction-reconstruction n'a été possible que parce que nous les avons invités à venir parler des « bandes urbaines ». C'est pourquoi la dernière partie de cette conclusion tend à prendre ce concept « au sérieux », à montrer que même s'il est une « fiction », il n'en est pas moins opérationnel à plusieurs niveaux.

Les « bandes urbaines » : une notion prétexte

Vu la charge émotionnelle liée à la notion de « bandes urbaines » et le peu d'ancrage dans la réalité, il serait tentant de préconiser purement et simplement l'abolition de cette notion du vocabulaire des intervenants. D'autant plus que, comme on l'a vu, par effet de boomerang, certains jeunes pourraient être tentés de se comporter à la façon de « bandes urbaines » car, mieux vaut être reconnu, même si c'est sous une identité négative, que de n'être rien. Mais c'est oublier que la notion de « bandes urbaines » remplit pour les intervenants rencontrés un certain nombre de fonctions réelles, même si celles-ci sont latentes et non manifestes (Merton, 1953).

A l'origine créée par des membres du parquet bruxellois, la notion « BU » est un outil de gestion de la délinquance ou de l'ordre public, au sens large. En ce sens, elle a une réelle utilité qui est avant tout pratique puisqu'elle justifie *a priori*, comme on l'a vu, de poser des actes policiers de contrainte (identification, fouille, mise à disposition, etc.) sans avoir, comme le veut la loi, à se référer aux principes de légitimité de ces usages de la contrainte. Cette notion permet aussi de « rationaliser » la collecte et la saisie d'informations, principalement « douces », d'introduire des individus ou des groupes dans des bases de données spécifiques, dont les caractéristiques ne renvoient pas tant aux phénomènes délinquants, par exemple, mais à l'apparence, l'attitude, les fréquentations. En ce sens, effectivement, le qualificatif de « bandes urbaines » a une raison d'exister, mais qui doit s'entendre uniquement en termes d'efficacité policière. Mais les policiers et le parquet ne sont pas les seuls à trouver une utilité pratique à cette notion.

Les travailleurs sociaux, tout aussi critiques face à cette notion, l'utilisent également en pleine connaissance de cause. Quelle que soit leur orientation (aide à la jeunesse ou contrats de sécurité), la notion de « bande urbaine » permet, très pragmatiquement, de justifier facilement l'utilité de leur travail à leur pouvoir subsidiant et vraisemblablement également à la population et aux médias. De justifier aussi le financement de dispositifs « sociaux ». Cette notion incarne en quelque sorte de manière exemplaire le paradoxe de l'aide sociale. Pour que l'aide sociale soit jugée nécessaire, pour que la société décide d'investir en elle, il faut que des problèmes sociaux soient détectés, nommés et mis en forme, et si

possible considérés comme « graves », « inquiétants ». La notion de « bandes urbaines » possède tous les attributs nécessaires pour acquérir le statut de véritable problème social qu'il est urgent de prendre en charge et pour lequel il faut dégager des moyens. Une panique morale se transformant en panique sociale... et nécessitant une intervention professionnelle de longue haleine.

Mais au-delà de l'utilité directement pratique de la notion de « bande urbaine », qui rend difficile son abandon à court terme pour les acteurs de terrain, il est une autre dimension de la notion qui renforce encore cette difficulté. Comme bien des notions « valises », la « bande urbaine » a des qualités intrinsèques qui permettent le rapprochement, la rencontre, voire le dialogue, entre des acteurs divers dont les logiques sont différentes, voire opposées.

Tout d'abord, la notion de « bande urbaine » est une notion « molle », fourre-tout, illimitée. On peut donc, d'une part, y inclure des choses extrêmement différentes, tant en termes de discours que de pratiques, de dispositifs et de logiques d'actions et, d'autre part, l'utiliser dans des contextes très divers. C'est devenu, par ailleurs, une notion familière. Elle est « proche ». Elle nous parle à tous. On l'a compris « instinctivement », même si cette compréhension recouvre des réalités différentes. Tout le monde peut donc se l'approprier : acteurs de terrain, médias, politiques, citoyens... et, bien entendu, jeunes. Elle permet donc, non seulement, de réunir autour de la table des acteurs divers du fait que son utilisation par les acteurs de terrain transcende les clivages habituels des logiques d'action (cette expression existe en effet, et comme on l'a vu, tant chez les policiers et chez les magistrats du parquet que chez les animateurs ou éducateurs de rue) mais également en raison du fait que tous s'accordent sur l'idée que la « bande urbaine » est un problème qu'il convient de prendre en charge d'une manière ou d'une autre. Cette notion, de par ses caractéristiques, permet donc un certain consensus. Karsz définit d'ailleurs le consensus comme un malentendu partagé qui permet de minorer les désaccords, de sous-estimer les divergences, d'effacer le processus, le débat, le conflit, bref de favoriser in fine le flou, la culture de la « non définition », et, à terme, l'accord apparent... (2000, pp. 35-47).

Bien entendu, cette notion est aussi, de par ses caractéristiques, fondamentalement polysémique et ambiguë : quand on parle de bandes urbaines, on ne parle pas forcément de la même chose et les désaccords sur les moyens à utiliser pour les prendre en charge apparaissent rapidement entre acteurs aux logiques différentes. Mais ici, encore, on peut avec Karsz se poser la question de savoir si cette « hétérogénéité radicale » que recouvre l'utilisation de ces notions « valises » est véritablement un désavantage ou au contraire une « condition *sine qua non* de fonctionnement » (2000, pp. 35-47).

En effet, ces notions, dont celle de « bandes urbaines », permettent de donner prise à des actions concrètes (parfois a posteriori) tout en laissant une marge de manœuvre la plus large possible aux acteurs. Elle permet ainsi un champ d'intervention mouvant et un glissement de pratiques, dont les limites ne sont fixées que sur base d'éléments parfois éminemment contingents. Aujourd'hui, au nom de la « prévention intégrée » ou de la « sécurité intégrale », c'est-à-dire au nom de la complémentarité nécessaire entre acteurs et logiques d'actions dans un même but de lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité (les deux étant bien souvent, et à tort, confondus), il devient indispensable de travailler ensemble sans que l'on mette en question la pertinence et l'efficacité de ce « partenariat ».

Il est en tout cas clair qu'organiser des focus groupes autour de la problématique des bandes urbaines, en y incluant ces acteurs divers, aura permis de se rendre compte que ces acteurs sont en demande de rencontres, de connaissances, de reconnaissances et d'interconnaissances. Un réel malaise est palpable. Il ne s'appelle peut-être pas « bandes urbaines » mais cela n'enlève rien au désarroi des intervenants. La société évolue, se complexifie. Face aux nouvelles données, les intervenants se sentent bien souvent peu outillés. Tout en insistant chacun sur leur spécificité - ils ne font pas tous le même travail, n'ont pas la même philosophie d'action - ils estiment nécessaire de pouvoir échanger autour de leurs réalités de terrain afin de pouvoir répondre plus adéquatement aux situations auxquelles ils sont confrontés. Là aussi, et très clairement, la notion de « bandes urbaines » permet en partie de rencontrer ce défi. Les focus groupes en sont la preuve mais, au-delà de ça, les différents réseaux créés autour de cette problématique ont en effet permis à des acteurs différents d'échanger, de se rencontrer et de désamorcer des situations a priori difficiles tout en retirant chacun une plus-value en termes de temps, de moyens, d'énergie investie.

En d'autres termes, si l'on désire abandonner la notion de bandes urbaines, il s'agira de prendre en compte les différentes fonctions qu'elle remplit et de réfléchir à des alternatives sensées pour les différents acteurs concernés.





CHAPITRE III

Les pistes d'action prometteuses

Ce chapitre se divisera en deux parties distinctes mais complémentaires. La première dégage les pistes d'action qui ont émergé des focus groupes. La deuxième, en surplomb, développe les recommandations des chercheurs construites à partir de l'ensemble des connaissances accumulées autour de la problématique des « bandes urbaines » en Belgique.

A L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

Trois pistes d'action prometteuses

Au cours de ce chapitre, nous allons mettre en exergue les « pistes d'action prometteuses » qui ont émergé des focus groupes. Ces pistes sont « prometteuses » en ce sens qu'elles tendent à répondre aux problématiques identifiées et soulevées lors du précédent chapitre.¹ Nous avons préféré cette appellation plutôt que celle de « bonnes pratiques » dont l'utilisation peut à terme conduire à un appauvrissement de la définition et du traitement des problèmes qu'elles sont supposées rencontrer.

¹ Nous nous permettons de rappeler que ce chapitre n'a pas pour vocation d'évaluer l'efficacité des dispositifs développés par les différents acteurs rencontrés, le dispositif de recherche déployé n'ayant pas cette ambition d'observer et de « mesurer » concrètement les actions de terrain.

En effet, le postulat de la « bonne pratique » est sa capacité à être répliquée telle quelle dans des environnements différents de celui qui la vue naître. Elle est conçue fondamentalement comme « asociale » et, comme le souligne M. Alaluf (2000, p. 91), elle renforce l'idée qu'une pratique ou un dispositif peuvent être isolés de l'histoire qui les produit, des enjeux qu'ils soulèvent et de leur construction « idéologique ». Cette construction est, dès lors, niée au profit de la neutralité supposée de la bonne pratique, condition nécessaire de son caractère transposable, avec pour conséquence notamment que l'évaluation de la qualité de cette pratique ne se fera qu'à l'aune de son efficacité à court terme (et non, par exemple, de sa pertinence ou de son impact) et d'une exigence de résultats visibles. La généralisation des bonnes pratiques peut ainsi conduire à la multiplication de « micro-réformes » s'opposant de ce fait à la logique même qui devrait fonder l'Etat social, et les politiques publiques qui s'y inscrivent, à savoir le développement de politiques d'intégration à vocation universaliste et homogénéisatrice (Castel, 1995, p. 418). Si l'utilisation de la notion de « pistes d'action prometteuses » n'échappe pas complètement à ces critiques, elle relativise considérablement l'efficacité supposée des pratiques existantes. Ce sont, en ce sens, bien des propositions de pistes possibles émergeant des données récoltées, notamment quant à la perception de ce « qui pose problème », et non des panacées.

Dans le chapitre précédent, nous avons en effet pu dégager toute l'importance des perceptions dans la problématisation des regroupements de jeunes. C'est ainsi que nous avons été amenés à mettre en évidence le rôle prépondérant des acteurs de la réaction sociale, que ce soit les acteurs policiers, les services de prévention, les médias ou tout simplement le citoyen de manière générale. Dans cette perspective, il nous semble important de proposer des pistes de pratiques qui appréhendent les interrelations entre ces acteurs dans la construction de la problématique. De fait, à la lumière des enseignements de la théorie de la ségré-

gation réciproque, c'est bien la rupture entre les jeunes et leur environnement extérieur qui permet de comprendre les comportements considérés comme problématiques par une partie de la société. Par conséquent, il s'agit à notre sens de travailler sur cette dimension et ce, de manière réciproque.

En outre, nous verrons comment la thématique des « bandes urbaines » a initié, en région bruxelloise, des modifications de pratiques. Si les acteurs sont conscients d'avoir contribué à attirer l'attention sur certains jeunes et ce faisant, accru les vecteurs de stigmatisation, ils reconnaissent que la question à l'étude est un catalyseur qui permet et doit encore permettre de réfléchir aux pratiques. En ce sens, nous aborderons la question du « partenariat » entre différents acteurs, qui habituellement éprouvent des difficultés de communication.

Cependant, nous devons mettre en garde le lecteur. De fait, nous avons pointé des causes structurelles à ce qui pourrait être nommé par certains, des dysfonctionnements. Aussi, les acteurs avaient fait part de leur impuissance face à de telles situations. A cet égard, et au risque de paraître provocateur, comme le souligne S. Karsz, « le travail social ne résout pas la dimension matérielle des problèmes de santé, de logement, d'emploi et de chômage, de scolarité, de vie conjugale, de délinquance... Il n'en a ni les moyens ni le projet, même si ses agents en ont parfois l'illusion et ses publics l'espérance » puisque « le travail est précisément implanté dans les formations économico-sociales qui, sans relâche, produisent les situations qu'il a à traiter. Secréter toutes sortes d'inégalités et d'impasses fait partie du fonctionnement habituel de ces sociétés ». Finalement, « il y a de l'intervention sociale là où les problèmes ne peuvent être résolus par ce genre d'intervention » (2004, pp. 49-51). Nous pourrions longuement proposer un investissement plus important dans des politiques sociales et des modifications structurelles du fonctionnement de notre société. Mais nous savons aussi que le commanditaire exige des actions plus spécifiques et plus ciblées dans son



champ de compétences. C'est pourquoi nous avons préféré développer des pistes que les acteurs rencontrés pourraient assez facilement organiser à leur niveau pour réduire au maximum les versants jugés problématiques que nous avons identifiés dans le précédent chapitre. Nous n'inclurons pas ces causes structurelles dans ce chapitre. Cependant il est essentiel de souligner que les facteurs structurels qui ont été abordés dans les chapitres précédents doivent être intégrés dans l'approche. Cette approche suppose en soi un partenariat et une collaboration entre les différents acteurs, dans toute une série de domaines, notamment la justice, l'enseignement, le bien-être...

Travailler les perceptions

Du lien à recréer ?

Parmi les acteurs de la réaction sociale identifiés pour leur participation à la problématisation des regroupements de jeunes, nous avons distingué les « citoyens », à savoir des personnes fréquentant un même espace que des jeunes. En conséquence, nous commencerons par envisager des pistes d'action ciblant ce type de relations.

Lors des focus groupes, un coordinateur nous a confié avoir travaillé sur les perceptions que des jeunes et les autres habitants d'un quartier de logements sociaux avaient nourries réciproquement. Alors que les relations étaient particulièrement tendues et que la police était régulièrement appelée, des activités valorisant les jeunes et recréant un véritable lien social intergénérationnel ont permis de désamorcer cette situation. Ce faisant, c'est l'ensemble de la dynamique du quartier qui s'est vue améliorée.

« Et donc on a parlé avec ces jeunes et ils nous ont dit qu'ils voulaient faire des activités pour les autres habitants. (...) Ils sont un petit groupe de 5-6 jeunes. On a fait un projet où on leur a donné un peu de formation et en même temps, des activités, du coaching et maintenant toutes les 2 semaines, ils font des activités intergénérationnelles. (...) Les vieux, ils disent aux gars 'c'est très bien ce que tu fais...'. La dynamique est toute changée. (...) si des jeunes mettent la musique trop fort, les habitants vont leur dire que c'est trop fort et ils ne vont pas appeler la police et ils n'ont pas peur des jeunes. La perception des jeunes, de leur quartier a changé. Maintenant, ils sont aussi dans le comité de pilotage du contrat de quartier pour expliquer ce qu'ils veulent dans leur quartier. Et comme ça, ils travaillent ensemble pour mettre en place les idées des jeunes. Mais ça a pris beaucoup de

temps. (...) Il faut de la coordination avec la commune, la police, le propriétaire du logement social. Tout le monde doit être impliqué dans les projets. » Coordinateur au sein d'une association - FG coordinateurs/responsables région bruxelloise

Ces éléments viennent conforter à nouveau toute l'importance des interactions de voisinage, et illustrent au mieux les apports de l'interconnaissance et de la reconnaissance.

Globalement, toute action visant à (r)établir un échange et un dialogue entre des personnes/groupes ayant développé des représentations réciproques négatives se justifie au regard de la théorie de la ségrégation réciproque.

« Quand on a des échanges avec ces personnes qui ont contacté la police ou le bourgmestre ou une autre personne, on arrive parfois à dégager des solutions. (...) On a eu un cas où il y a une personne âgée qui a finalement accepté de recevoir l'un ou l'autre des jeunes pour discuter avec. Et cette dame avait la réputation chez les jeunes d'être l'emmerdeuse du quartier (...) ils ont continué à se rassembler près de chez elle, ils lui disaient bonjour, etc.. Simplement ils s'étaient vus, ils s'étaient parlés. Ils avaient compris que la dame, en fait, elle avait peur d'eux. (...) Parfois des petites choses insignifiantes peuvent apporter des grandes choses dans le quartier »

Commissaire de police - région wallonne - FG responsables/coordonateurs

« Une des pistes sur lesquelles nous travaillons avec les jeunes dans le cadre du travail ambulatoire, c'est autour de la communication, hein, restaurer quelque peu le cercle de la communication avec le quartier, la communication entre les habitants, la communication avec les pouvoirs publics » Travailleur social - région flamande - interview

« (...) une collaboration avec la société du logement X où se trouve notre maison de quartier. Nous avons fait travailler les jeunes pendant plusieurs congés scolaires, où alors ils ne reçoivent pas l'argent sur leur propre compte, mais sur le compte de la commune, et avec cet argent ils ont été à Barcelone et en France. Ce sont des projets qui ont d'un côté plusieurs avantages, les habitants du quartier voient que les portes des garages sont repeintes par les jeunes du quartier qui fréquentent la maison de quartier, ces jeunes apprennent tout de même un peu des techniques pour peindre car ils sont encadrés par un ouvrier de la société de logement, et pour ces jeunes c'est important d'un côté d'être occupés pendant les vacances, mais aussi dans leur propre quartier » Travailleur social - région flamande - interview

Dans cette perspective, envisager un travail de médiation est à notre sens primordial, puisque les données recueillies lors de notre recherche tendent à nous montrer que nombreux sont les problèmes générés par des perceptions réduisant les réalités vécues, et leur complexité, tant à l'égard des jeunes qu'en provenance des jeunes. Ces derniers doivent donc être sollicités et être amenés à réfléchir également sur leurs propres représentations :

« Mais chez nous, ce travail de médiation, on essaie de le mettre en place quand il y a des problèmes de dérangement sur l'espace public. Parce qu'on s'était rendu compte que sinon les jeunes avaient tendance à se victimiser, de dire 'c'est toujours nous qu'on vient voir quand il y a un problème dans le quartier'(...). Mais ils se réfugiaient un peu aussi derrière cette image-là. Et donc ce qu'on s'est dit, c'est qu'on allait les mettre en présence des personnes qui étaient dérangées et puis des représentants des jeunes, pour essayer justement de faire émerger des perceptions des uns et des autres, et essayer qu'ils soient attentifs. Alors les premières réunions ne sont pas faciles à organiser, mais s'il y a un bon animateur, ça peut être efficace. Parce que ça va induire une logique de 'on va se voir, plutôt que téléphoner à la police ou aller voir l'éducateur pour parier du problème qu'on rencontre'. Et ça peut désamorcer le problème. »

Fonctionnaire de prévention - région wallonne - FG coordinateurs/responsables

« (...) apprendre à ces jeunes à réfléchir à comment ils se conduisent, car ça ne se fait pas actuellement. Je veux dire que ces gars se sentent menacés en rue par les habitants du quartier, ils leur parlent mal et inversement » Travailleur social - région flamande - interview

A cette fin, tous les acteurs de la réaction sociale peuvent être mobilisés dans les communes : tant les services de police que les acteurs préventifs, qu'ils soient issus de services communaux ou du milieu associatif. Mais ces acteurs, s'ils peuvent jouer un rôle de médiation entre certains groupes de jeunes et d'autres citoyens, ne doivent pas pour autant oublier leur contribution au renforcement ou à la désignation de certains problèmes. En effet, comme nous avons pu le souligner dans le précédent chapitre, les professionnels rencontrés évoquent leur responsabilité dans ces catégorisations. Ainsi, certains policiers relèvent les biais qui peuvent simplement être introduits de par une absence de prise en compte globale et plus généralement de connaissance de la situation.



perceptions

« Le problème, c'est quand il y a une problématique dans un quartier, on va demander à des policiers d'intervenir. Tu as des policiers qui connaissent très bien les personnes qui sont en rue. Mais malheureusement tous les jours, tu as police secours. (...). Ils sont dans leur voiture, ils ne sortent pas de leur voiture. Ils ne font qu'intervenir. Donc eux tu vas leur dire 'tu dois aller dans ce quartier-là. Il y a un groupe qui pose problème'. Ben eux ils voient le groupe, ils ne savent pas toujours si c'est le bon groupe. Donc ils prennent et ils verbalisent. » Inspecteur de police - FG acteurs de terrain -région bruxelloise

« On doit faire une grosse différence entre les policiers en uniforme dans la rue et nous, car ils n'ont pas la même vision que nous. Nous, on connaît notre population, nos jeunes. Mais les policiers de terrain voient que c'est un groupe problématique et donc ils contrôlent. Et on ne va pas plus loin. » Inspecteur de police - brigade famille/jeunesse - FG acteurs de terrain région bruxelloise

Afin de modifier les perceptions négatives à l'égard de certains regroupements, un commissaire nous explique que certaines conditions s'avèrent facilitantes. Ainsi, ce professionnel nous fait part que l'encadrement public de certains événements a permis de faire émerger des dynamiques propices au changement.

« On va créer un espace où l'on peut faire quelque chose, où les acteurs vont pouvoir investir et la vue est moins négative par rapport à la situation de départ. (...) si c'est géré, et qu'on peut se baser sur un historique de situations gérées de façon positives, on va créer une dynamique possible et plus positive par rapport au projet. C'est pas mesurable comme ça. Par exemple, le ramadan (...) depuis 3 ans, 4 ans, on est vraiment dans des logiques différentes, parfaitement intégrées au niveau des services de police. On a notre période des braderies au moins de juin et janvier, la période du ramadan n'est plus qu'une autre période où l'on va mettre des choses en place. Ça crée un état d'esprit différent. » Commissaire de police - région bruxelloise - FG coordinateurs/responsables



S'il est évident que ce type de pratiques, comme certains participants ont pu le soulever, ne répond nullement aux problèmes structurels et ne semble avoir que pour vocation de gérer l'espace public, ses bénéfices secondaires s'apprécient en termes d'apaisement de climat. Par conséquent, à partir d'une situation vécue comme moins conflictuelle, se créent des potentialités de perceptions valorisantes.

Mais il ne s'agit pas seulement d'améliorer la perception des jeunes envers le citoyen et celle du citoyen envers les jeunes. Il convient aussi de travailler sur la perception des jeunes envers, notamment, les assistants sociaux, les auxiliaires de prévention et les services de police. Cette perception s'avère finalement essentielle si l'on veut travailler avec ces jeunes et si l'on souhaite obtenir des résultats à long terme. Il faut un certain degré de confiance entre les parties, « c'est important que, comme travailleur professionnel ou comme bénévole, tu gagnes la confiance de ces jeunes ». Créer un lien de confiance demande du temps, et un bon état d'esprit de la part des acteurs de terrain, à savoir « avoir du respect envers ces jeunes », de « la sincérité », de « l'écoute », faire « un travail sur demande » avec ces groupes de jeunes.

Il importe que le politique (critères de subsidiation,...) puisse mieux s'accorder aux besoins de ces acteurs, afin qu'ils disposent de suffisamment de temps, d'espace et de confiance pour établir de bons contacts avec ces jeunes. L'un des inspecteurs de police (FG - acteurs de terrain - région flamande) témoigne de la valeur ajoutée que l'on obtient en nouant un bon contact avec ces (groupes de) jeunes :

« (...) nous ne portons pas l'uniforme. (...) A l'occasion de grandes manifestations (...) en cas de problèmes, c'est difficile quand une personne X s'y trouve, t'y vas et tu lui serres la main, hein, et la pression retombe entièrement, tu le sors de l'anonymat. Et comme nous sommes nombreux au sein de la cellule, nous pouvons venir à beaucoup d'endroits et ils vont savoir qui nous sommes et ils peuvent dire qui nous sommes. »

Les médias, un acteur à sensibiliser

Nous avons mis en évidence le rôle joué par les médias dans l'étiquetage des regroupements de jeunes et dans leur dramatisation. Cette situation a fait l'objet d'une attention accrue par les participants au projet pilote BE+. Ainsi, les partenaires insistent sur une meilleure communication vis-à-vis des médias, afin de « 'casser les rumeurs' sur les BU, particulièrement en valorisant les projets positifs de la bande et des membres d'une bande » (Nagels, Smeets, 2010, p. 33).

« Les médias ont un rôle important à jouer sur cette thématique. On est souvent interpellés quand il y a un fait. Et donc c'est essayer de réfléchir sur notre communication vers les médias, réactive et proactive. Proactive, c'est essayer d'avoir un minimum d'éléments. D'essayer de répondre de la manière la plus sereine possible. C'est toujours en cours de réflexion. Et en ce qui concerne la proactivité, c'est aussi de pouvoir voir un moment dans les médias des articles de fonds qui traitent de cette thématique, avec les différents courants de ce qui se dit sur la thématique bandes urbaines. » Coordinateur au sein d'un service de prévention communal - région bruxelloise - FG responsables/coordonateurs

Dans la mesure où nous avons vu que la création des images était importante dans la perception des problèmes de « bandes », il est en effet nécessaire d'intégrer la composante médiatique dans nos réflexions relatives aux pratiques. P. Jamouille et J. Mazzocchi ont pu observer que « les jeunes sont furieux de la façon dont les médias parlent d'eux et de leur quartier. Les termes utilisés par une certaine presse, tels 'sauvageons', 'barbares', sont particulièrement dégradants. Les médias les désignent et les discréditent parce que la peur de l'étranger, la fascination pour la violence et le sentiment d'insécurité font la une, observent les jeunes ». Les médias doivent impérativement prendre conscience du rôle qu'est le leur, « d'autant plus que les soi-disant 'faits de bandes' relayés par la presse ont parfois des conséquences dramatiques. Par exemple, en septembre 2008, des articles de presse ont présenté, à tort, les 1140 comme coupables de certaines agressions. Malgré le démenti des services de prévention, ces derniers ont subi des représailles... ». Par ailleurs, les auteures font ressortir le ressenti de certaines communautés face au traitement médiatique. De fait, « les jeunes d'origine subsaharienne sont particulièrement choqués de la façon dont les médias montrent l'Afrique. Ces images toujours sombres, violentes, aux accents de pitié les enferment dans des représentations profondément biaisées. Ils sont vus comme des 'sauvages', des pauvres (guerre, famine...) racontent-ils. Ils doivent constamment se défendre de l'image que l'on donne d'eux. A force de se sentir désignés et diminués, certains développent une vision paranoïde. Ils interprètent tout en termes d'humiliations, de discriminations » (Jamouille, Mazzocchi 2011, p. 275).

Il est une évidence : un travail doit être réalisé avec les médias. L'asbl BRAVVO a, dans ce cadre, fourni des outils objectifs à une journaliste chargée de rédiger un article de fond sur la thématique des « bandes urbaines ». Ce type d'initiative est certainement à encourager. Aussi, nous ne pouvons exclure le rôle du chercheur au sein de la scène médiatique. N'est-il pas également de sa responsabilité de trouver les canaux pour communiquer des résultats scientifiques ?

Des ressources à valoriser

Dans ces interrelations, la confiance des jeunes peut se voir érodée, tant à l'égard de la société qu'à l'égard d'eux-mêmes, de telle sorte que les mécanismes de défense émaillent les relations. C'est pourquoi, il est important que les associations et institutions assimilées investissent le champ des ressources potentielles de ces jeunes. Une association, JES, a développé un outil afin de mettre en évidence les compétences des jeunes et ce, afin de développer au mieux des facteurs de protection à quelque niveau que ce soit. Les professionnels du social sont alors formés à observer les compétences des jeunes et à leur en faire prendre conscience.

« L'idée, c'est justement malgré les parcours d'échecs, de mettre en évidence les compétences individuelles et de leur permettre d'avancer à ce niveau-là. Tu peux travailler directement sur le groupe. Tu vas voir dans le groupe, celui qui organise les choses, ça c'est son grand talent. Un autre, c'est un véritable animateur, il est verbal... mais ce sont des compétences qui sont importantes pour chercher du travail. Si ce ne sont pas des compétences techniques, le jeune souvent ne sait pas qu'il a ce talent. Alors comme ça, tu peux lui dire qu'il a ce talent (...) C'est une traduction que tu fais. Et comme ça, il peut avoir cette réflexion quand il va chercher une orientation scolaire ou un job. »

« Je suis souvent présent parmi les jeunes qui traînent en rue. J'essaie aussi de voir quelles sont leurs envies ou leurs compétences. Par exemple : certains jeunes veulent une petite équipe de foot, alors nous commençons à y travailler, ils sont ainsi occupés et font connaissance du service sportif. Une fois qu'ils connaissent ce service, ils peuvent comprendre qu'il y a en réalité beaucoup de services ou d'organisations qui veulent nous aider avec notre demande, souvent ils ne connaissent pas ces services ou institutions. (...) Les jeunes ne sont pas cons, donc il faut chercher leurs intérêts et travailler à partir de ça. Un bel exemple est le projet hip-hop qu'on a réalisé avec le travail de rue à X. Nous avons remarqué que vraiment beaucoup de jeunes faisaient du rap en rue, mais qu'ils n'y étaient pour le reste pas accompagnés. Ils ont enregistré un CD dont ils sont fiers, du genre 'regardez à quoi nous sommes arrivés' et en fait ils ont appris beaucoup de choses de cette façon, parce que l'input venait des jeunes eux-mêmes (...) Mais au fond ils ont aussi appris beaucoup de choses sans qu'ils en soient conscients, venir à temps pour un rendez-vous, partager les tâches, (...) tu peux faire tellement de choses avec ces jeunes (...). Donc travailler sous forme de projets est peut-être un bon angle d'approche. » (Travailleur de rue - FG acteurs de terrain - région flamande)

« Augmenter les connaissances, les attitudes, les compétences de ces jeunes (...) en utilisant au plus possible des méthodes actives, (...) une méthode que nous utilisons maintenant très souvent est la méthode psycho-physique qui vise surtout à améliorer le contrôle des impulsions, gérer la pression du groupe, contrôler l'agressivité, augmenter l'estime de soi... ce genre de choses »

Travailleur social - FG acteurs de terrain - région flamande

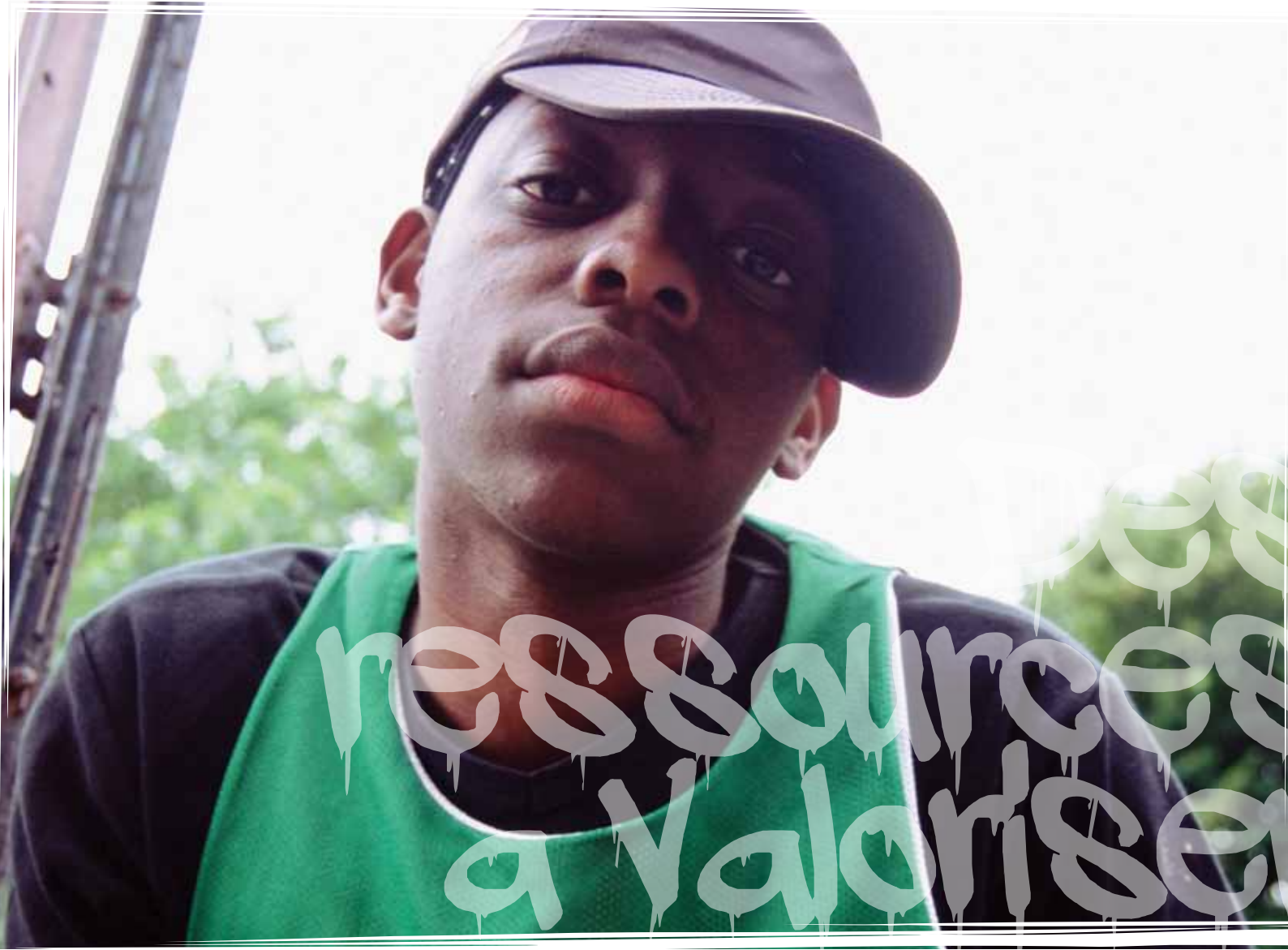
« (...) un centre de compétences, pour tous les jeunes, car tu dois (...) clarifier comment ils doivent se comporter face à un employeur potentiel : 'Mets-toi bien sur la chaise, enlèves ta casquette, assieds-toi droit sur la chaise' (...) un peu de coaching. Aussi après, car ils n'en ont plus conscience à force de trainer toujours avec les mêmes potes, dans le même quartier. Qu'il existe en réalité un monde parallèle, dans lequel ils ne sont pas encore actifs en ce moment, mais s'ils espèrent y être actifs, ils auront besoin d'un certain nombre de règles de base en ce qui concerne la communication et l'attitude etc. »

Coordinateur d'un service de prévention - interview - région bruxelloise

Ce type de démarche est d'autant plus intéressant qu'elle peut tirer profit de l'évolution en groupe. De telles initiatives poursuivent l'objectif de puiser l'essence positive des jeunes en construction, identitaire et plus globalement, sociale.

Une appellation à modifier

Nous avons fait émerger, dans le chapitre consacré aux représentations, le problème que pouvait susciter l'appellation « bandes urbaines » et « statut BU ». Cette appellation nourrit à la fois les fantasmes médiatiques, stigmatise certaines populations et génère des effets contreproductifs. De fait, il peut devenir un « label de qualité » pour certains jeunes et les encourager à commettre des faits pour répondre aux conditions retenues par la circulaire du parquet. C'est finalement le « théorème de Thomas » qui s'opère, à savoir « if men define situations as real, they are real in their consequences » (Thomas, 1928, p.572). Dès lors, il nous semble opportun



de recommander de cesser d'utiliser ces notions qui, par ailleurs, ne parviennent pas à recevoir de définitions tant les réalités sont mouvantes.

Si la circulaire du parquet bruxellois relative au statut bandes urbaines est un outil pour faciliter les enquêtes, une qualification différente de « statut et faits 'bandes urbaines' » peut être facilement appliquée. Il en va de même avec la cellule « bandes urbaines » de la brigade judiciaire liégeoise, qui s'était réapproprié le terme bruxellois. Ce terme et le statut BU ont en effet pénétré toutes les scènes de la réaction sociale, emportant avec eux les problèmes précités.

R : « Celui qui reçoit le statut bande urbaine répond à une série de critères intéressants pour les services de police dans le cadre des enquêtes. »

Q : « On aurait pu les appeler Mickey Mouse. »

R : « On aurait pu simplement dire, sur la première version de la circulaire, c'était plutôt les gens qui ont une activité criminelle régulière sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale. »

Commissaire de police - région bruxelloise - FG coordinateurs/responsables)

Enfin, ces considérations sont d'autant plus pertinentes que de telles pratiques matérialisent explicitement un regard défensif de la société et ce faisant, renforcent les implications de la ségrégation réciproque.

Il est essentiel de travailler sur le double versant des perceptions : de la société vers les regroupements de jeunes et inversement. Ce sont donc tant les jeunes que les acteurs de la réaction sociale, identifiés tout au long de ce rapport, qui doivent être amenés à réfléchir sur leurs représentations et à les modifier après avoir pris connaissance des réalités sous-jacentes. Pour ce faire, il est nécessaire que les professionnels puissent mener les parties concernées à cette réflexion.



Dialogues intersectoriels, rencontres et échanges d’expériences

De l’émergence d’initiatives...

Alors que nous avons désigné la simple appellation « bandes urbaines » et le statut BU comme porteurs de risque de stigmatisation et d’effets contre-productifs, certains acteurs tiennent à montrer que la thématique a néanmoins eu comme effet une remise en question de leurs propres pratiques professionnelles.

« **Moi ce que je voulais mettre en avant, c’est le besoin de se concerter et quelque part, changer les pratiques qui nous animent aujourd’hui. Comme chez vous [il désigne un coordinateur d’un service de prévention d’une commune bruxelloise], vous mettez en évidence le besoin de professionnaliser l’intervention des travailleurs de première ligne. C’est quelque chose qui est arrivé, parce que le thème des BU à un moment donné a été mis sur la table. La thématique BU est un levier comme un autre mais qui nous renvoie à nos propres limites, à nos propres compétences et à un besoin de se déterminer par rapport à des pratiques professionnelles, et donc à se remettre en question et à essayer de s’améliorer. »**

Coordinateur au sein d’un service de prévention - région bruxelloise - FG coordinateurs/responsables

En région bruxelloise, certains services de prévention ont initié un réseau appelé « Réseau BU ». Lancé en 2007 par les fonctionnaires de prévention de deux communes bruxelloises cette plateforme aurait vu le jour car les services de prévention s’interrogeaient sur un phénomène de violence entre jeunes, qui pouvait conduire à des « événements dramatiques »². Ainsi, « *cette collaboration, dans le respect des logiques et de la déontologie de chacun, permet d’optimiser l’échange d’informations et de bonnes pratiques, mais également de pouvoir faire un diagnostic plus précis des risques liés au phénomène des BU et donc d’être proactif dans les stratégies de prévention et d’actions communes. Cela sous-entend également de pouvoir désamorcer des situations de crise* ». ³

2 Il faut entendre par « événement dramatique » le décès de jeunes.

3 FORUM BELGE POUR LA SECURITE ET PREVENTION URBAINE, PV de la réunion du réseau régional Bandes Urbaines du Mercredi 10 MARS 2010, Bruxelles, Mars 2010.

« C’est toute la construction médiatique qu’il y a eu à un moment donné autour d’un phénomène qui, toutes choses étant égales par ailleurs, reste tout de même limité mais en termes d’impact sur le sentiment d’insécurité et en termes d’impacts dans les médias, était important. Et les risques aussi... Ça reste des jeunes qui restent sur le carreau. C’est quand même dramatique. Et ces incidents graves ont mis en lumière d’autres formes de comportements qui étaient à risques, comme le fait de se balader constamment avec des armes blanches, d’en venir tout de suite à pointer l’individu, à chercher les autres sur leur territoire, à chercher à les affronter, etc... » (Coordinateur d’un service de prévention - interview)

Il est un autre projet qui est né dans le cadre de la thématique « bandes urbaines », à l’initiative de trois communes bruxelloises, inspiré de pratiques québécoises. Il s’agit de l’étude de faisabilité d’un Programme de Suivi Intensif (« PSI »), financé par la Région de Bruxelles-Capitale. L’objectif de ce projet est de réfléchir à la création d’un partenariat entre les acteurs judiciaires, les forces de l’ordre et les travailleurs sociaux en vue de favoriser le contrôle et la « réinsertion » de jeunes ayant fait l’objet d’une mesure judiciaire. Si initialement, les partenaires pensaient tenter l’expérience avec les jeunes ayant le statut BU, suite aux critiques liées à la stigmatisation inhérente à un tel ciblage, cette qualification a été retirée.

Aujourd’hui, de nombreuses modalités du projet doivent encore être arrêtées (par exemple, à quel niveau de la procédure pénale). Par ailleurs, ce type d’initiative semble quelque peu se télescoper avec l’action des Sections d’Accompagnement, de Mobilisations Intensifs et d’Observation (« SAMIO») de la Communauté Française et soulève, à ce titre, la question des double-emplois. C’est notamment eu égard à ce type de propositions qu’il nous semble important de mener une réflexion plus développée sur les délimitations des rôles des différents niveaux de pouvoir et des différents corps professionnels, ainsi que sur des modalités de mise en réseau. Nonobstant ces éléments, force est de constater que les réflexions quant à ce projet permettent de réunir autour de la table des professionnels issus de secteurs différents et peu habitués au dialogue intersectoriel. Or les différents acteurs de la chaîne de sécurité, à l’instar des propos rapportés par les participants aux focus groupes, ont, à de nombreuses reprises, critiqué une absence de dialogue et d’échanges, finalement peu propices aux justiciables⁴.

4 Lors des focus groupe, l’exemple le plus illustratif concerne les conditions imposées par un juge quant aux fréquentations : comment interdire un jeune de fréquenter un autre jeune habitant le même immeuble ?

Les participants ont ainsi souligné que ces initiatives ont permis d’instaurer un dialogue entre acteurs qui se parlent habituellement difficilement.

« Pour moi la thématique BU permet d’induire des changements dans notre pratique. Le PSI, permet de se remettre en question, de se parler, de se concerter, de ne pas se retrancher sur son propre fonctionnement, son propre intérêt de service, mais de voir comme objectif final, le client. (...) Notre public cible, c’est le jeune et on l’on doit agir dans l’intérêt du jeune et pas dans l’intérêt du service qui est de faire du chiffre, d’avoir la petite vie tranquille. (...) Faire en sorte que les magistrats qui vont décider aient un peu de réalisme et imposent des conditions adéquates par rapport à la vie du jeune. C’est tout ça qu’il faut prendre en considération et on ne pourra prendre cela en considération qu’à partir du moment où les différents éléments de la chaîne vont se parler et agir de manière concertée. »

Coordinateur au sein d’un service de prévention - FG responsables

...à la formalisation d’espaces de rencontres et d’échanges entre acteurs

L’organisation des focus groupes a permis de déceler, avec prégnance, une demande de l’ensemble des participants qui souhaitent pouvoir bénéficier d’espaces de rencontres et d’échanges pluridisciplinaires. D’aucuns ont pointé la rencontre initiée par l’organisation du focus groupe comme exemplative.

« Comme je le disais tout à l'heure, il y a différents acteurs qui travaillent avec ce public cible et nous aussi. On ne comprend pas pour quoi ce jeune ne parvient pas à s'en sortir. Ben voilà parlons-nous et essayons de comprendre au mieux la situation vécue par cette personne. » Coordinateur au sein d'un service de prévention - région bruxelloise - FG coordinateurs/responsables

« Donc je pense que les espaces de rencontre, de dialogue sont importants (...) ces moments de rencontre et d'échanges entre acteurs au sein d'un territoire sont des moments qu'il faut absolument renforcer s'ils existent déjà, et vraiment initier s'ils ne sont pas présents. Voilà parce que je pense qu'en termes de moyens, on ne va pas en avoir plus de toute façon, et il faut (...) essayer de les rentabiliser au mieux et voir comment on peut faire mieux les choses. Mais la collaboration n'est parfois pas facile parce qu'il y a des logiques qui sont là, des règles de déontologie et d'éthique qui sont propres à chacun (...). Mais on ne peut pas faire n'importe quoi. » Directeur d'une AMO - région wallonne- FG coordinateurs/responsables

« Je pense que les pratiques doivent s'articuler et que la police ait connaissance des différentes pratiques et que les travailleurs aient connaissance des différentes pratiques, et qu'il y ait des espaces comme celui-ci [il désigne le focus groupe]. » Educateur de rue - région wallonne - FG acteurs de terrain.

« (...) aujourd'hui il y a maintenant cette réunion et je ne vous [il montre un policier de la même ville] ai en fait encore jamais vu. C'est tellement étrange, je suis un travailleur de rue à X, vous êtes policier à X et je ne vous ai encore jamais vu (...). Mais c'est clair que nous devons nous réunir, sur notre propre initiative ou sur initiative d'un organe surplombant » Travailleur de rue - FG acteurs de terrain - Région flamande

« Donc je pense que les espaces de rencontre, de dialogue sont importants (...) ces moments de rencontre et d'échanges entre acteurs au sein d'un territoire sont des moments qu'il faut absolument renforcer s'ils existent déjà, et vraiment initier s'ils ne sont pas présents. Voilà parce que je pense qu'en termes de moyens, on ne va pas en avoir plus de toute façon, et il faut (...) essayer de les rentabiliser au mieux et voir comment on peut faire mieux les choses. Mais la collaboration n'est parfois pas facile parce qu'il y a des logiques qui sont là, des règles de déontologie et d'éthique qui sont propres à chacun (...). Mais on ne peut pas faire n'importe quoi. »
Directeur d'une AMO - région wallonne- FG coordinateurs/responsables

Ce souhait d'échanges prend forme parce que l'ensemble des intervenants, policiers ou sociaux, intervient sur le même profil de personnes, à savoir essentiellement des personnes en situation de vulnérabilité sociétale. Dès lors, il apparaît opportun de créer des canaux de communication qui ne méprisent pas les objectifs et l'éthique des différents acteurs.

Au sein de ces concertations, il est important de tenir compte des effets de surdétermination des logiques sécuritaires, de faire preuve de vigilance critique en déterminant avec précision les rôles, logiques et limites d'action de chacun.

« Dans l'idéal, je dirais qu'il faut une articulation entre les différents services. Une connaissance de chacun et une reconnaissance aussi des limites de chacun, sans que ce soit dévalorisant. Bien que dans mon discours ça s'entend que j'aime bien ce que je fais, m'opposer aux contrats de sécurité, mais c'est parce que, c'est dans l'histoire de ma boîte aussi, on m'enseigne certaines choses ». Educateur de rue - région wallonne - FG acteurs de terrain

Cet éducateur travaillant au sein d'une association en milieu ouvert, ayant particulièrement intériorisé les critiques acerbes adressées aux contrats de sécurité, précise que « les enjeux futurs ne sont plus dans les confrontations entre les différents services, mais dans une certaine forme de partenariat » ou plutôt de « travail de réseau ».

« Il y a tel qui fait ça, qui fonctionne comme cela, qui fait peut-être telle et telle chose qu'on ne fait pas. Et bien voilà on va devoir travailler en relais'. (...) Notre particularité par exemple c'est qu'on travaille 24h sur 24. » Educateur de rue - région wallonne - FG acteurs de terrain

Mais l'éducateur de préciser qu'« avant qu'il y ait une collaboration, il faut des espaces d'échanges, ou chacun présente son travail, sa façon de fonctionner, et que l'autre accepte (...) parce qu'on n'aura pas le choix, sauf si une loi veut uniformiser le travail, mais je pense que ce serait une chose mauvaise, parce qu'on a des logiques qui quelque part se complètent ».

Dans la même lignée, un coordinateur au sein d'un service de prévention estime plus que nécessaire de développer des échanges entre les différents services travaillant avec le même public cible, et ce notamment parce qu'ils ont des missions et des rôles différents. Ainsi, ce professionnel souligne avec insistance le fait que les services de prévention doivent permettre de relayer les jeunes vers d'autres structures.

« C'est un travail qui a ses limites parce que les éducateurs de rue ne sont qu'éducateurs de rue (...) parce qu'ils travaillent dans un service de prévention et que ces services de prévention ont des mandats, des limites, et des compétences qui sont définies par des pouvoirs subsidiaires (...) même s'il y a une réappropriation du cadre qui nous est donné, ce sur quoi nous sommes en mesure d'intervenir est très limité. (...) on est là pour essayer de passer le relais vers d'autres structures, et c'est là qu'il faut plus de coordination, plus de partenariat, plus d'échanges autour du public cible. » Coordinateur de projets au sein d'un service de prévention - FG responsables bruxellois

En outre, selon ce coordinateur, cette absence d'échanges s'avère totalement contre-productive pour l'utilisateur.
« Personne ne se parle et cet individu qui est blindé de problèmes, il finit par faire son shopping dans les différents services qui rend difficile la construction d'une relation à long terme. A partir du moment où cet individu a bien compris qu'il avait à sa disposition, toute une série d'acteurs qui vont pouvoir apporter des petits éléments d'aide qui le maintiennent dans une survie toute relative, il s'inscrit là-dedans et il va lui-même instrumentaliser ces services. » Coordinateur de projets au sein d'un service de prévention - FG responsables bruxellois

S'il faut impérativement s'assurer du respect des logiques d'intervention des différents corps professionnels, faciliter la mise en réseau peut s'avérer utile pour tout le monde, les bénéfices secondaires de certaines pratiques devenant des bénéfices directs pour d'autres objectifs.

R : « On a réussi à travailler avec le fonctionnaire de prévention et à permettre aux gars qui font partie de cette bande qu'ils organisent eux-mêmes des événements dits festifs (...) sans que ça ne demande un encadrement policier particulier. Alors qu'il y a quatre ans, quand un membre ou la bande organisait une soirée, un concert hip hop, il y avait un déploiement important de policiers. Ici pour les derniers événements, on gérait ça avec un ou deux agents de quartier. Mais il y a beaucoup de travail de préparation avant avec le fonctionnaire de prévention. »

Q : « Et le secret professionnel ? »

R : « Quand je travaille avec des fonctionnaires de prévention, je ne viens pas avec mon dossier. Moi je ne sollicite pas des informations individuelles de la part du service de prévention. On gère un événement, c'est tout. On ne gère pas des individus. Ça c'est très clair. (...) On est quand même arrivé à des logiques de gestion entre différents partenaires. La communication existe. (...) Vous pouvez quand même convaincre un policier de travailler intelligemment avec un éducateur de rue, mais de ne pas le transformer en pseudo-éduc. »
Commissaire de police - région bruxelloise - FG coordinateurs/responsables



En échangeant sur ce type d'événements, ce commissaire nous confie avoir pu réduire son nombre d'effectifs policiers de 70%, permettant des économies financières substantielles. Ce faisant, l'ensemble des acteurs participant à ces événements s'en trouvent satisfaits : les jeunes, le service de prévention et les services de police. Néanmoins, ce commissaire nous confie que ce « type d'échanges » est « encore fort lié à des personnes. Ce n'est pas du tout structurel. Je change de poste, je remplace quelque chose, ça va peut-être complètement changer ». La forte personnalisation de ces dispositifs et l'absence de réflexion structurelle contribuent à hypothéquer ces concertations.

Toutefois, il faut nécessairement éviter les logiques d'instrumentalisation d'un acteur au profit de l'autre et comprendre le point de vue de chacun. Le directeur d'une association en milieu ouvert et deux inspecteurs de police nous livrent un témoignage tout à fait illustratif de ces préoccupations.

« Et c'est là qu'on s'étripe toujours. La prévention, c'est un travail de longévité avec du personnel, à la fois qualifié et compétent et en nombre suffisant. (...) Et si on est assis autour d'une table pour discuter certaines choses, j'ai eu l'occasion de rencontrer régulièrement le chef de zone, c'est intéressant, la vision est intéressante, on peut voir comment en effet, pas comment travailler en collaboration, mais comment on peut essayer de s'assurer qu'une intervention, qu'elle soit policière parce qu'elle est nécessaire ou qu'elle soit sociale... »
Directeur d'une AMO - région wallonne - FG coordinateurs/responsables

« On l'a déjà fait [la personne interrogée parle de la concertation multidisciplinaire] à X avec par exemple 'Y' (nom de l'institution). Il s'agit d'une institution où les jeunes peuvent être éventuellement placés avec les travailleurs de rue. Quand nous nous mettons autour de la table avec tout le monde de notre service et avec les travailleurs de rue, ça ne prend même pas 5 minutes pour qu'on se pointe du doigt. Vous avez parlé de secret professionnel tout à l'heure, on doit être ouvert pour le faire : 't'as ton idée et nous avons notre idée' et la ligne entre les deux »

« Nous nous sommes déjà réunis, à X il y a vraiment beaucoup de graffiti, 'fin bon, des tags, on ne peut pas vraiment appeler ça des graffiti, ce sont des espèces de signatures et alors nous nous sommes réunis avec quelqu'un. Mais lui il savait très bien qui était l'auteur de cette signature et alors les discussions commencent... »

Dans le cadre du respect du rôle et des logiques d'intervention, nous pouvons nous référer à la distinction que C. Schaut opère entre la logique ascendante de l'Aide à la jeunesse et la logique descendante des contrats de sécurité. Selon la première, le travail « doit partir du sujet et de son environnement, et travaille avec eux à faire émerger des demandes, à faire naître des projets communautaires et à faire entendre à leur sujet une parole politique » (1999, p. 85). Quant à la seconde, elle représenterait le schéma inverse,



à savoir des décisions émanant d'autorités institutionnelles vers le terrain. Certains professionnels engagés au sein d'un contrat de sécurité ont ainsi souligné le « mandat politique » qui était le leur et qui relevait davantage de la pacification de l'espace public. Néanmoins, ces personnes nous confient donner un autre sens à leur travail et privilégier la relation au sujet et l'amélioration du bien-être de la personne. C'est, notamment, ce que d'aucuns ont nommé une « logique de subjectivation », qui se déploie dans ces espaces professionnels.

Travailler en réseau ne sera pas exempt de difficultés. En effet, l'historique des contrats de sécurité rend inévitablement frileuses les associations de s'investir dans des échanges avec les services de prévention.

« Il y a aussi parfois des réticences des travailleurs sociaux, contrat de prévention et de sécurité. Des acteurs des AMO ne veulent pas travailler avec nous parce qu'on est du sécuritaire. Souvent entre acteurs de terrain, on peut discuter, on se comprend, mais au niveau des responsables ils ne veulent pas. » Educateur de rue au sein d'un service de prévention - région wallonne - FG acteurs de terrain

Par ailleurs, la concurrence entre services peut aussi résulter de leur fonctionnement sur base de subsides et ainsi conduire ces institutions à réduire les espaces de collaboration. Un travail en profondeur de redéfinition et missions des différents niveaux de pouvoir et des différents acteurs permettrait notamment de répondre à ce problème.

« Je pense aussi que la mise en réseau est difficile parce que des services comme les nôtres, ce sont des services qui sont subsidiés, on doit rendre des comptes, on tient à notre emploi, et on a un peu notre petite chasse gardée. Si je collabore avec telle ou telle instance, il va peut-être me prendre mon boulot et comment vais-je justifier mon boulot au sein de l'autorité... »
Médiateur au sein d'un service de prévention - région wallonne - FG acteurs de terrain

Depuis l'institution des premiers contrats de sécurité et de ses critiques les plus véhémentes, tant par le milieu associatif que le milieu universitaire, le contenu social proposé par certains services de prévention a bien évolué pour se distancier des premières logiques purement occupationnelles, aux fins uniques de gestion de la présence de jeunes sur l'espace public. Certains services développent d'ailleurs de nombreux projets qui se rapprochent très sensiblement de ceux proposés par les AMO. Cependant, le cadre défini par les différents pouvoirs subsidants des services de prévention, ainsi que la raison première de la création de ces institutions de prévention, ne peuvent être occultés.

Une donnée primordiale ressort de nos investigations : les différents acteurs font état d'un véritable besoin de pouvoir intégrer des réseaux qui dépassent les relations professionnelles directes. Ces réseaux peuvent se structurer à différents niveaux : entre acteurs d'un même type d'institution, mais aussi et surtout entre acteurs issus de différents secteurs, à savoir l'aide à la jeunesse, les services de prévention et le système pénal. Dans ces réseaux, il s'agirait de pouvoir échanger tant sur les « bons coups » que de pouvoir réfléchir aux situations auxquelles les différents acteurs peuvent être confrontés et qui leur posent assurément problème (précision étant à nouveau faite qu'il ne s'agit pas de compromettre des fondamentaux tels le secret professionnel). Par cette mise en réseau, c'est également le pôle « représentations » qui pourra être impacté. En effet, connaissant davantage certaines situations, les professionnels pourront aborder différemment leurs pratiques.

Aujourd'hui, il nous semble donc urgent de redéfinir les rôles de ces différents services, dont certains objectifs semblent se superposer. Il faut, de fait, éviter une confusion des rôles. Afin de permettre une clarification des missions de chacun et éviter des concurrences inutiles, nous recommandons vivement qu'un travail précisant les rôles et identités professionnelles soit effectué au plus vite. Démontrant les difficultés de pouvoir circonscrire les fonctions des différents intervenants, un magistrat du parquet spécialisé sur la question BU à Bruxelles nous confiait d'ailleurs au sujet du PSI : « Et jusqu'où sont-ils [les services de prévention] prêts à aller ? Parce que là, c'est ce que je leur ai aussi dit, 'vous envisagez de mettre cela en place, mais moi il est hors de question de commencer à avoir des pratiques différentes en fonction des communes auxquelles je m'adresse'. Et même entre eux, ils ne sont pas d'accord quant à savoir quel est leur rôle, leur positionnement, leur secret professionnel, ce qu'on dit, ce qu'on ne dit pas et comment on réagit ». Dans cette entreprise, nous pensons qu'il serait opportun de définir les grandes trames des modalités de mise en réseau. Afin de réfléchir à de telles options, il y a lieu de tenir compte des recherches relatives à l'activité de « sensemaking » qui démontrent toute la complexité de cette opération de faire-sens pour les acteurs. En effet, il est nécessaire d'associer ces professionnels, en intégrant trois pôles recommandés par les recherches précitées⁵ :

- La cognition individuelle qui « renvoie à l'interprétation individuelle des acteurs (...) influencée par leurs connaissances antérieures, leurs croyances, et expériences personnelles » ;
- La cognition située renvoie au contexte spécifique dans lequel ils se trouvent. Le contexte n'influence pas le faire-sens simplement de l'extérieur, il en est constitutif. En ce sens, il existe un processus social ou collectif de 'sensemaking' où les acteurs co-construisent le sens des politiques lors de communications formelles ou informelles. Le sens d'une politique est ainsi appréhendé aux travers de visions du monde ou de savoirs tacites partagés, ou négociés dans un groupe ou une organisation ;

5 Lessard et al., 2008, p. 170

Des projets à visée épanouissante, émancipatrice et intégratrice

- Le rôle des représentations renvoie au rôle des stimuli politiques dans le processus de faire sens, et principalement au rôle des représentations extérieures, c'est-à-dire que le message ou le design d'une politique peuvent influencer le sens qu'un acteur va donner à une initiative politique. C'est ainsi que les auteurs expliquent comment les changements substantiels sont difficiles à implanter (car ils impliquent une restructuration des systèmes de croyances). Ils soulèvent aussi la difficulté de concilier le besoin de spécificité et le besoin de généralité d'une politique. En effet, une politique doit être générale pour ne pas être réduite à des prescriptions techniques mais doit également être spécifique pour éviter le « flou artistique ». Elle doit affecter le système global des pratiques.

Les approches de « sensemaking » insistent sur « l'incontournable besoin des acteurs de faire sens. (...) Il ne suffit pas de communiquer une politique et de mettre en place un système de récompenses, il faut structurer des opportunités d'apprentissage pour en assurer l'appropriation (...), amener (...) à adhérer au changement (...), bouleverser suffisamment leurs préjugés pour qu'ils entrevoient l'ampleur du changement demandé, mais sans susciter chez eux le rejet » (Lessard et al., 2008, p. 171). En effet, si la volonté des professionnels rencontrés est manifeste quant aux échanges, il n'en demeure pas moins que ce ne sont pas ces seules personnes qui devront prendre part aux articulations entre les différents services/secteurs. Dans ces conditions, une recherche qui prenne en considération les apports du sensemaking devrait être envisagée et ce, pour éviter les dangers de la trop forte « personnalisation » des modalités de mise en réseau, qui a notamment été soulevée par les participants aux focus groupes.

Jusqu'à présent, nous avons mis en avant, en cohérence avec les représentations sondées, la nécessité de travailler sur les perceptions et le développement de réseaux. Toutefois, il nous semble important de rappeler que globalement, outre ces éléments, l'investissement dans des projets sociaux, qui se donnent pour objectif l'épanouissement des jeunes et leur autonomie, doit être préféré à toute autre initiative, qui serait davantage répressive. Cette réflexion est d'ailleurs partagée par les acteurs mêmes du système pénal.

« Mais moi je suis quand même sincèrement convaincu que le travail de base, c'est pas le policier qui doit le faire. Il faut qu'on continue à avoir des gens sur le terrain. Des éducateurs de rue, des écoles de devoir, je suis à fond là-dedans et je reste convaincu que c'est ça qui peut les aider » Inspecteur principal - région wallonne - FG coordinateurs/responsables

« Il n'y a pas de miracles, il faut vraiment une présence sur le terrain et je ne parle pas d'une présence policière, une vraie prise en charge social, il n'y a pas de miracles... Vous avez des quartiers qui sont à l'abandon.Voilà. (...) L'éducation, l'école, les activités sportives, culturelles, sociales, bien évidemment ! Si là, il pouvait y avoir un investissement massif là-dessus, ça résoudrait un nombre de problèmes absolument invraisemblables. Maintenant, ce n'est pas pour ça qu'il n'y aurait plus de délinquance, mais c'est clair que c'est là que se situe le nœud du problème. » Extrait d'un entretien avec un magistrat d'un parquet de la jeunesse

Les services d'aide en milieu ouvert et certains services de prévention développent des projets⁶ qui méritent d'être répliqués. Il est cependant une donnée qui s'avère souvent problématique pour les représentants de l'autorité : la variable temporelle.

« On nous demande une réponse ultra rapide, quasiment immédiate, et nos moyens en termes de prévention sont plutôt lents à mettre en place. Si on veut travailler correctement avec les groupes de jeunes, il faut qu'on ait absolument une relation de confiance qui soit suffisamment stable que pour pouvoir faire un travail éducatif avec eux. Et ça, ça ne se fait pas en une semaine. »

Fonctionnaire de prévention - région wallonne - FG coordinateurs/responsables

6 Nous pouvons notamment citer des projets de théâtre (intergénérationnel), des ateliers plongée, des ateliers hip-hop...

En effet, alors que de tels projets nécessitent un travail sur la durée, notamment afin de créer une relation de confiance, certains politiques exigent des résultats rapides. Un directeur d'une AMO nous confiait que « si on nous faisait plus confiance, on pourrait tellement améliorer les choses ». Nous ne pouvons, à nouveau, qu'encourager ces projets et conseiller les représentants étatiques de bien vouloir accepter cette contrainte de temps.

Dans ces projets, il est important également de privilégier des pratiques qui permettent de réduire l'encastrement des jeunes au sein d'un quartier, via l'encouragement à la rencontre et la découverte d'autres espaces. S'agissant de la région bruxelloise, J. Cailliez, A. Rea et M. Rosenfeld ont observé que la « structuration ségrégée (...) se reproduit dans le temps bien que des zones frontières ou des enclaves en viennent complexifier cette dualisation. Cette reproduction de la ségrégation urbaine fondée sur des critères sociaux et ethniques conduit les jeunes bruxelloises à peu se côtoyer. Ces jeunes en viennent à subir et à produire des frontières urbaines qui sont à la fois caractérisées par des usages différents de l'espace et de la mobilité ainsi que par des modalités différentes de rencontre et de sociabilité ». Alors que le quartier constitue plutôt un espace de référence pour des « jeunes Belgo-Belges de classes aisées de Bruxelles », il devient un véritable « espace d'appartenance définissant une identité » pour des « jeunes de milieux populaires issus de l'immigration ». Par ailleurs, « si ces frontières sont construites par des déterminants sociaux et économiques, il semble qu'ils se renforcent par l'ensemble des activités scolaires et extra-scolaires des jeunes bruxelloises » (2009, p. 37-39).

Or les services de prévention mais également les AMO sont ancrés dans des logiques très territorialisées. Conformément aux confessions d'un coordinateur d'un service de prévention, les propres activités de ces dispositifs peuvent venir renforcer ces cloisonnements urbains. L'« une des clés pour enrayer ces replis territoriaux est la rencontre. Elle permet la déconstruction de l'imaginaire, alors que l'imaginaire charge de surplus symbolique l'insécurité. La rencontre démystifie (les rumeurs sont des murs très hauts), on rencontre le produit de notre construction stéréotypée. Tout en faisant attention de ne pas tomber dans le piège 'vous êtes des cons enfermés mais on est là pour vous sauver (et donc vous ouvrir aux autres)', il faut créer des croisements, des espaces de rencontres »⁷. Ces propos confortent l'ensemble des résultats de cette recherche qui se polarisent sur les perceptions, à l'origine des constructions d'objets et au cœur des problèmes.

7 SOS Jeunes, Samarcande, Inter-Environnement Bruxelles, J. CAILLIEZ et O. BAILLY, Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L'appropriation de l'espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers, X, X, 2008, p. 43.



LES RECOMMANDATIONS

des chercheurs

Après avoir mis en exergue les « pistes d'action prometteuses » qui sont issues des focus groupes, cette partie vise à proposer un certain nombre de recommandations afin d'améliorer l'approche du « phénomène de bandes urbaines » en Belgique. Ces recommandations doivent d'abord être envisagées comme une « feuille de route », tant pour les commanditaires de cette recherche que pour les acteurs de terrain.

Définir une stratégie de communication claire vers les médias

Poussé par une logique de l'audimat qui s'appuie sur l'émotion, le champ médiatique belge n'a pas échappé à la tendance de « faits-diversification » de l'information et du culte de la proximité (Jespers, 2008). La presse s'intéresse de plus en plus à la délinquance et à la justice pénale.¹ Depuis les années soixante, une accumulation de travaux scientifiques a précisément mis en évidence le travail de sélection des types d'images criminelles diffusés par les médias et a démontré que ce tri conduit à une image complètement déformée de la réalité (Surette, 1998). Rappelons ces propos de M. Sanchez-Jankowski, un des meilleurs spécialistes américains des gangs, qui soutient que les médias contribuent en partie à la survie des gangs : « de toutes les institutions qui peuvent exercer une influence sur le phénomène, il en est peu qui occupe une position aussi stratégique » (1994, p. 101).

En démontant la mécanique du filtre de l'intérêt médiatique, on s'aperçoit que les acteurs médiatiques sont, en la matière, fortement tributaires de leurs sources d'approvisionnement. Il faut donc prendre en compte les relations et les canaux de communication entre les journalistes et le pôle des acteurs de la pénalité et de la prévention. Notre exploration du terrain nous a montré très clairement toute l'importance du décalage entre d'une part, une image des regroupements de jeunes et des situations de « bandes urbaines » toute relative et dépeinte de manière nuancée par les professionnels et, d'autre part, une image sensationnelle et angoissante livrée au grand public, provoquant des perceptions exagérément négatives des jeunes, susceptibles d'alimenter en retour le phénomène par des mécanismes de ségrégation réciproque.

Partant de là, et prenant conscience qu'en ce qui concerne les bandes, les médias sont, comme l'a montré M. Sanchez-Jankowski (1994), des « institutions stratégiques », il nous paraît de la plus haute importance de soigner la communication opérée vers les médias à ce propos et de prévoir des canaux de communication adaptés. Une piste pourrait être de désigner dans les villes une personne ressource formée qui serait responsable de la communication des questions touchant aux bandes de jeunes, chargée de préparer des dossiers objectifs à destination de la presse et de fournir des informations fiables en cas d'emballlement médiatique suite à un fait divers.

Favoriser l'échange et les réseaux de connaissances

Au terme de cette recherche, force est de constater que les différents acteurs (services de police, services de prévention, services de l'aide à la jeunesse) qui travaillent pourtant avec le même public jeune, ne se connaissent pas ou peu. S'ils travaillent à partir d'objectifs et d'angles d'approche forts différents, l'analyse qu'ils font de la situation est pourtant fort similaire. Ils ont une image nuancée du phénomène de « bandes urbaines » qu'ils assimilent plus volontiers à des groupements de jeunes parfois désignés comme problématiques. Ils sont donc loin des stéréotypes véhiculés autour des « bandes urbaines », stéréotypes qu'ils rejettent en bloc afin de pouvoir développer des approches en phase avec la réalité des jeunes et des problèmes auxquels ceux-ci sont confrontés.

A partir de ce constat, il nous paraît réaliste, intéressant et important de favoriser des réseaux de communication dans les villes entre les différents acteurs qui travaillent avec des jeunes ou des groupes de jeunes. Ces réseaux permettraient d'échanger des in

¹ En Belgique, les rigoureux travaux empiriques de S.Walgrave et V.Uce ont clairement mis en évidence, ces dix dernières années, une forte augmentation des sujets relatifs aux crimes et à la pénalité diffusés dans les journaux télévisés flamand de VTM et de la VRT.Voyez S.Walgrave et V.Uce (2006, pp. 189-209).

formations autour de l'analyse du « problème » posé (la réaction sociale à l'encontre du phénomène et plus spécifiquement du groupe de jeunes « problématique », le renforcement et le durcissement de ce groupe par la réaction sociale à son encontre, le contexte socio-économique dans lequel la plupart de ces jeunes évoluent, etc.). Cette information devrait ensuite être transmise à la personne-référent au niveau de la ville ou commune chargée de la communication vers l'extérieur afin qu'elle puisse « communiquer » de manière la plus nuancée possible autour des groupes de jeunes perçus comme problématiques. Ce travail de réseaux pourrait éventuellement aboutir à la mise sur pied d'une stratégie collective de communication vers la communauté qui perçoit ce groupe de jeunes comme un groupe problématique.

Pour arriver à les mettre autour de la table, il paraît indispensable de les mobiliser autour des « problèmes » posés par des bandes de jeunes ou des bandes urbaines. En d'autres termes, s'il nous semble primordial d'abandonner ces concepts quand on communique avec le public plus large tant ils véhiculent un ensemble de représentations négatives qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité, ceux-ci peuvent motiver les professionnels à se mobiliser ensemble autour du « problème » posé par des groupes de jeunes. Il s'agira bien évidemment, dans une seconde phase, de déconstruire ensemble le « problème ».

Pour arriver à construire un réseau d'interconnaissances, un certain nombre de conditions sont indispensables :

- La reconnaissance effective des particularités de chacun des partenaires ;
- Une équivalence/égalité entre les partenaires (et donc pas de domination de l'acteur policier)² ;
- La recherche d'un langage commun qui ne peut se construire que si un travail de déconstruction des concepts³ utilisés par chacun se réalise. Cette phase est absolument nécessaire afin d'éviter tout malentendu. Il s'agit de savoir de quoi on parle ;
- Une discussion sérieuse autour du type d'informations partagées et du statut de ce partage (en tenant à nouveau compte des spécificités institutionnelles de chaque partenaire, de son propre cadre déontologique, ses méthodes de travail, etc.).

2 De nombreuses recherches constatent en effet que quand la police est partie prenante dans des collaborations avec d'autres instances, elle domine en quelque sorte les interactions. La collecte d'informations étant au centre de son travail, cela crée des relations déséquilibrées entre partenaires qui débouchent souvent sur des frictions importantes entre ceux-ci. Voyez en ce sens, entre autres, J. Chan (2003, pp. 655-679).

3 Quelles significations sont données aux notions de « groupe », de « bande », « traîner », « dérangement public », « nuisance » ou « incivilité », etc. Quelles connotations (positives ou négatives, souhaitables ou non, normales ou déviantes, etc.) y sont associées, pourquoi, par qui ? De quelle manière, en travaillant à partir du quartier et dans le quartier (voyez infra), les stéréotypes peuvent-ils être déconstruits ?

Déplacer la focale des bandes urbaines vers les quartiers

Plusieurs recherches empiriques démontrent que les professionnels interrogés dans le cadre de cette recherche ont affaire à des groupements de jeunes qui varient énormément quant à leur nombre, leur âge, leur structuration, leur lien avec le territoire, leur leadership, leur cohésion et le type d'activités auxquelles ils s'adonnent. Ces conclusions sont partagées par les acteurs que nous avons interrogés. Le point commun entre ces groupes de jeunes, c'est bien évidemment qu'ils se regroupent mais surtout qu'ils le font sur l'espace public. Les comportements (qui varient en intensité selon le groupe en question) adoptés par ces jeunes sont : traîner en rue (sans avoir d'objectifs précis), laisser traîner des saletés (canettes,...), uriner à des endroits non prévus à cet effet, faire des remarques ou « charrier » des passant(e)s, insulter, occuper des bancs dans les espaces publics,... La plupart de ces jeunes ciblent un quartier et y occupent les espaces publics disponibles tels que les places, les terrains vagues, les culs-de-sac, les trottoirs afin de s'y retrouver ensemble.

En occupant l'espace public de manière visible sans réel but poursuivi, en ayant des comportements qui sont peu tolérés par les autres habitants du quartier, les jeunes sont source de tensions dans le quartier. De nombreux quartiers rencontrent des problèmes de cohabitation entre différentes populations ; jeunes et personnes âgées, par exemple. Les jeunes « dérangent » par leur présence et leurs comportements ; les personnes âgées se sentent isolées et appellent régulièrement les forces de l'ordre. L'incompréhension ou le conflit entre habitants ont par ailleurs souvent une dimension interculturelle.

En ne réagissant qu'autour des « nuisances » ou « dérangements » provoqués par les jeunes, ou que vis-à-vis des regroupements de jeunes perçus comme « problématiques », on n'aborde qu'un aspect du problème, on ne se focalise que sur un terme de la relation avec comme effet pervers le risque de voir ces jeunes s'isoler de plus en plus, voire s'enfermer dans l'identité qu'on leur assigne. La ségrégation entre jeunes et personnes âgées ne fait dès lors que s'accroître. Nous estimons que cette lecture unilatérale du problème autour des groupements problématiques de jeunes favorise en fait la création de bandes au lieu de la freiner. Il est, dès lors, nécessaire d'appréhender les problèmes de cohabitation dans les quartiers dans toute leur complexité et avant tout comme des problèmes de « quartier » et non de « jeunes ». C'est pourquoi le travail doit se réaliser dans et avec le quartier. Le quartier doit être le point de départ de la réflexion et les groupes de jeunes une tension parmi d'autres à travailler.

Pour ce faire, il nous paraît indispensable d'écouter tous les habitants du quartier, de favoriser les possibilités de rencontres entre les différentes populations qui le composent, de travailler de manière créative pour que les différences soient vécues



comme une richesse et non comme un problème. Des initiatives locales peuvent à ce niveau être éclairantes. Ainsi, dans la commune de Jette (Bruxelles), des groupes de jeunes étaient à l'origine d'un sentiment d'insécurité chez une partie de la population âgée, sentiment par ailleurs alimenté par le fait que ces jeunes ne montraient pas beaucoup de respect envers leurs aînés. Plusieurs plaintes furent introduites. Le projet a consisté, entre autres, à initier les personnes âgées à l'utilisation d'internet et du mail, formation dispensée par les jeunes eux-mêmes. Jeunes et personnes âgées ont appris à s'« apprivoiser », à se connaître et à se respecter. Le projet a ainsi permis de dépasser les stéréotypes en vigueur dans les deux groupes.

La mise en place de projets créatifs au niveau (micro) local ne peut pas seulement être le fait de professionnels travaillant avec des (groupes) de jeunes. Puisque la focale doit être mise sur le quartier, tous les acteurs et institutions œuvrant à ce niveau (la

commune, la police, les écoles, les associations de quartiers, les associations socio-culturelles, etc.) doivent être associés à ce type de démarches afin d'améliorer la vie du quartier dans son ensemble.

Prendre comme point d'ancrage le quartier et non les « bandes de jeunes » nécessite, selon nous, de repenser également la logique actuelle du réseau bruxellois BU, de l'élargir, non seulement en termes de composition, mais également de « regard porté ». Une approche pluri-communale pilotée par la Politique des grandes villes nous semble une alternative intéressante.

Organiser des modules de formation continuée à propos des bandes de jeunes à destination des acteurs des dispositifs de prévention communaux

De manière à pouvoir renforcer la constitution d’une communauté d’apprentissage professionnelle et d’un réseau permettant d’échanger les pratiques et d’informer des réalités de terrain, la mise en place de modules de formation continuée rassemblant les acteurs des divers dispositifs de prévention approchant les bandes et regroupements problématiques de jeunes devrait constituer une priorité.

A cet égard, l’initiative prise par l’asbl BRAVVO pour ses travailleurs mériterait d’être répliquée en rassemblant des acteurs de plusieurs communes. Pour rappel, en septembre 2011, en collaboration avec l’Université Libre de Bruxelles, l’asbl BRAVVO a organisé une formation d’une semaine qui s’articulait autour de la problématique des « bandes urbaines ».

L’objectif initial de la formation visait à cerner les enjeux de l’apparition du phénomène « bandes urbaines » sur la scène publique belge, à déconstruire et à démystifier ce sujet de préoccupation de plus en plus mobilisé dans les discours des politiques, des médias, des services de police, des services judiciaires et, même, des services de prévention. Un second objectif était de rassembler l’ensemble des travailleurs sociaux de la section jeunesse de BRAVVO afin d’échanger autour de ce sujet complexe et de fournir à chacun des outils de compréhension du phénomène. L’importance de se construire un esprit critique et la nécessité de disposer d’outils de compréhension théoriques peuvent être envisagés comme des instruments réflexifs à mettre au service du terrain. Des intervenants de la police et de la magistrature sont ainsi venus présenter leur réalité de terrain, les dispositifs qu’ils ont mis en place, les problèmes et les tensions auxquels ils sont confrontés. Des chercheurs ont présenté des états des connaissances sur les bandes, ils ont fait part de leurs travaux de recherches en cours ou déjà terminés. Chacune des présentations a été ponctuée de longs temps de débats durant lesquels les professionnels ont échangé et exprimé leurs difficultés et leurs forces.

Des recherches qualitatives à envisager sur les court ou moyen termes

Outre les évaluations d’impacts des projets déjà mis en place, et qu’il semble indispensable de développer en parallèle des dispositifs et politiques implémentées, deux types de projets de recherche scientifique pourraient être envisagés afin d’approfondir la question des « bandes urbaines » et de produire une image plus contrastée des réalités existantes.

Perception et représentations sociales des « bandes urbaines » par la population

Le premier projet de recherche doit permettre d’accroître la connaissance des « bandes urbaines » en prenant comme point de départ un des résultats majeurs de cette recherche à savoir que l’existence de regroupements de jeunes pose peut-être moins problème en termes de faits de délinquance et d’atteintes objectives à l’ordre public qu’en termes d’un « sentiment d’insécurité » qui serait construit à partir des représentations sociales de ces regroupements. Pour le dire autrement, la perception (négative) par la population, ou certains pans de la population, des problèmes posés, réels ou idéels, par ces regroupements de jeunes construirait en partie le « problème des bandes urbaines ». Cette construction doit être interrogée, à la fois dans sa réalité (quelle est cette perception ?) et dans son impact, surtout, si comme le soulignent les acteurs interrogés durant cette recherche, ces perceptions et les discours, notamment politiques, s’y référant ont une dimension de performativité : ils transforment le réel, pour les jeunes concernés (qui y trouvent une forme d’identité, finissent par s’y inscrire), pour les acteurs de terrain (qui doivent, dès lors, intervenir sur cet « objet », même lorsqu’ils ne le pensent pas pertinent) et pour la population (en termes d’amplification des « sentiments d’insécurité » et/ou de comportements d’évitement).

Il conviendrait, dès lors, d’interroger cette population et sa perception des regroupements de jeunes, que les acteurs rencontrés décrivent comme demandeuse d’une intervention sur les « bandes urbaines ». Dans ce cadre, et sans entrer à ce stade dans les détails, diverses techniques de récolte de données, tant qualitatives que quantitatives, pourraient se combiner, de manière à être complémentaires : d’une part, des focus groupes diversifiés d’habitants de quartiers des villes et communes concernés par l’actuelle recherche (celles qui disposent de dispositifs liés à la problématique des « bandes urbaines ») et, d’autre part, l’administration d’un questionnaire auprès d’échantillons représentatifs de personnes issues de cette population. Une telle recherche devrait, bien entendu, s’inscrire sur l’ensemble du pays.

Le « quartier » comme point d’ancrage des dispositifs

Le deuxième projet de recherche se déclinerait davantage sur le mode de la recherche-action, permettant d’investir les terrains sur lesquels devraient s’appliquer des dispositifs transversaux prenant appui, non plus sur la « bande » en tant que telle, mais sur des territoires limités (les « quartiers », au sens sociologique du terme) désignés comme étant le « terrain d’action » de ces « bandes » (voir recommandation 3). Il s’agirait ici davantage d’une recherche préalable à la mise en place de ces actions de transversalité, en produisant de la connaissance sur ces terrains.

Tout d’abord, il s’agira d’identifier, pour chaque commune ou ville concernée par la recherche actuelle, ces quartiers décrits comme « problématiques » en termes de regroupements de jeunes. L’identification des limites de ces quartiers est en soi un exercice complexe. La difficulté principale réside dans ce que cette notion de « quartier » diffère bien souvent pour ceux qui y sont inscrits spatialement parce qu’ils y habitent ou y travaillent (espace vécu) et pour ceux qui y transitent (espace perçu) et hésite entre le caractère concret d’un espace physiquement délimité et le caractère abstrait d’une entité sociale, culturelle et économique.

Dans ce cadre, il s’agit donc bien ici d’identifier une telle entité afin, dans un second temps, d’en définir les ressources locales (*in situ*) existantes, tant en termes institutionnels, formelles, qu’en termes de ressources individuelles, informelles, qui pourront ainsi être mobilisées pour favoriser cette transversalité des actions. Ce type de recherche doit donc se baser, à la fois, sur les informations disponibles dans les institutions présentes (commune, plan stratégique, police, aide et protection de le jeunesse, écoles, secteur associatif, etc.), qu’au départ de la parole des intervenants concernés, directement ou indirectement par cette entité. Il conviendrait cependant également de récolter la parole des « usagers », quels qu’ils soient, de cette entité, en ce compris les jeunes qui s’y « regroupent », car ils constituent également une source d’informations précieuses sur ce « qui pose problème » dans ces entités et sur les ressources disponibles pour y ré-



pondre. Une recherche de nature qualitative semble, dans ce cadre, la plus indiquée, notamment l’entretien (pour les intervenants), les focus groupes et/ou l’analyse en groupe.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDRIDGE, J., RALPHS, R. en MEDIANA, J. (2011) “Collateral damage.Territory and policing in an English gang city”, in B. GOLDSON (ed.) Youth in crisis? Gangs’ territoriality and violence, London, Routledge, pp. 72-88.
- ALALUF M. (2000) ‘La force des mots’, in BODART M., Ed., L’activation des allocations sociales, Brussel, La Charte, pp. 89-92.
- BALL, R.A., en CURRY, G.D. (1995) “The Logic of Definition in Criminology: Purposes and Methods for Defining “Gangs”, in Criminology,, vol. 33, n° 2, pp. 225-244.
- BECKER, H.S. (1985) Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance, Paris, Métailie.
- BLUMER, B., RIOT, L. (2004) “Les problèmes sociaux comme comportements collectifs”, in Politix, vol. 17, n°67, pp. 185-199.
- BOUCHER, M. (2007) “Le retour des ‘bandes’ de jeunes? Regards croisés sur les regroupements juvéniles dans les quartiers populaires”, in Pensée Plurielle, n°14, p. 111-124.
- CAILLIEZ, J., REA, A., ROSENFELD, M. (2009) “Les jeunesses bruxelloises au cœur des cloisonnements urbains”, in Bruxelles Laïque Echos, n°66, pp. 37-39.
- CAILLIEZ, J., BAILLY, O. (2008) Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L’appropriation de l’espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers, SOS Jeunes, Samarcande, Inter-environnement Bruxelles.
- CAPRASSE, V. (2011) Les services de prévention communaux face aux “bandes urbaines”. Représentations et réactions, Mémoire réalisé en vue de l’obtention du grade de master en criminologie, Bruxelles, Faculté de droit et de criminologie, Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil, Université Libre de Bruxelles.
- CASTEL R. (1995) La métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard.
- CENTRE FOR SOCIAL JUSTICE (2009) “Dying to belong: an in-depth review of street gangs in Britain”, A Policy Report by the Gangs Working group Chaired by Simon Antrobus, London, Centre for Social Justice.
- CHAMBOREDON, J.-C. (1971) “La délinquance juvénile, essai de construction d’objet”, in Revue française de sociologie, vol. 12, n°3, pp. 335-377.
- CHAN, J. (2003). Police and new technology. In NEWBURN, T. (ed.) Handbook of policing. Devon:Willan publishing, pp. 655-679
- COHEN, S. (1972) Folk devils and moral panics, Mac Gibbon and Kee, London.
- CROZIER, M., FRIEDBERG, E. (1977) L’acteur et le système, Paris, Editions du Seuil.
- DE GROOF, S., & SMITS, V. (2006). Antisociaal gedrag bij jongeren onder de loep genomen. In C. ELIAERTS (Red.), Ernstige jeugddelinquentie: mythe of realiteit? Prevalentie, risicofactoren, justitiële afhandeling en interventies, Brussel: VUBPress, pp. 15-52.
- ELIAERTS, C. (2006). Ernstige jeugddelinquentie: mythe of realiteit? In C. ELIAERTS (Red.), Ernstige jeugddelinquentie: mythe of realiteit? Prevalentie, risicofactoren, justitiële afhandeling en interventies, Brussel: VUBPress, pp. 9-22.
- ESTERLE-HEDIBEL, M. (1997) La bande, le risque et l’accident, Paris, L’Harmattan.
- ESTERLE-HEDIBEL, M. (2007) “Controverses théoriques autour des bandes de jeunes”, in M. MOHAMMED et L. MUCCHIELLI (sld), Les bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours, Paris, La Découverte, pp. 85-96.
- GOFFMAN, E. (1975) Stigmate. Les usages sociaux des handicaps, Paris, Minuit, 1975.
- HALLSWORTH, S. (2011) “Gangland Britain? Realities, fantasies and industry”, in Youth in crisis? Gangs’ territoriality and violence, London, Routledge, pp. 183-197.
- HALLSWORTH, S.; YOUNG, T. (2004) “Getting Real About Gangs”, in Criminal Justice Matters, vol. 55, n° 1, pp. 12-13.
- HOME OFFICE (2008) Saving Lives, Reducing Harm, Protecting the People: An Action Plan for Tackling Violence 2008-2011, Home Office.
- HOOGHE, M., SCHUEREMANS, S.; DE SWERT, K.; WALGRAVE, S. (red.) (2006) De kwaliteit van het nieuws. Kwaliteitsindicatoren voor televisieverslaggeving, Acco, Leuven
- HOWELL, J.C. (1998) “Youth gangs: an overview”, in Juvenile Justice Bulletin, Washington D.C., US Department of Justice, n° NCJ 167249, pp. 1-19.
- HOWELL, J.C., MOORE, J.P. (2010) “History of street gangs in the United States”, National Gang Center Bulletin, <http://www.nationalgang-center.gov/Content/Documents/History-of-Street-Gangs.pdf>, pp 1-25.
- HUBERT, H.-O. (2000) “Confiances et routines: les interactions sur le parvis Saint-Antoine à Forest”, in L. VAN CAMPENHOUDT, Y. CARTUYVELS, F. DIGNEFFE, D. KAMINSKI, Ph. MARY, A. REA (sld), Réponses à l’insécurité. Des discours aux pratiques, Bruxelles, Labor, pp. 45-70.
- JAMOULLE, P., MAZZOCCHETTI, J. (2011) Adolescents en exil, Louvain-La-Neuve, L’Harmattan - Academia.
- JASPART, A., VAN PRAET, S., DE FRAENE, D. (2007) “Le stage parental: emblème de la protection de la jeunesse”, in L’année sociale 2006, Bruxelles, Institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles, pp. 223-242.
- JESPERS, J.J. (2008) ‘Comment les médias traitent-ils de l’insécurité et comment influencent-ils le sentiment d’insécurité’, in Compte rendu de la journée d’étude sur l’impact des médias sur le sentiment d’insécurité, georganiseerd door de Koning Boudewijnstichting en het Belgisch forum voor preventie en stedelijke veiligheid, 25 juin 2008 in de zaal van de Conseil communale de l’Hôtel de ville de Charleroi, 2008, fotokopie.

- JODELET, D. (1989) Les représentations sociales, Parijs, PUF.
- KALAMPALIKIS, N. (2004) “Les focus groups, lieux d’ancrages”, Bulletin de Psychologie, 471, 57(3), pp. 281-289.
- KARSZ, S. (2004) Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique, Paris, Dunod.
- KLEIN, M.W. (1971) Street gangs and street workers, New Jersey, Englewood Cliffs - Prentice Hall.
- KLEIN, M.W., KERNER, H.-J., MAXSON, C.L., WEITEKAMP, E. G.M. (2001) The Eurogang Paradox. Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe, Dordrecht Academic Publishers.
- LESSARD, C., et al. (2008) “Les politiques et les pratiques en éducation : un couplage problématique. Une perspective anglo-américaine”, in Carrefours de l’éducation, n°25, pp. 155-194.
- MARLIERE, E. (2005) Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ? Paris, L’Harmattan.
- MAUGER, G. (2006) Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Etudes de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005), Paris, Editions Belin.
- MERTON, R.K. (1997) Eléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Armand Colin.
- MOHAMMED, M. (2007) “Des ‘bandes d’ici’ aux ‘gangs d’ailleurs’: comment définir et comparer?”, in M. MOHAMMED et L. MUCCHIELLI (sld), Les bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours, Paris, La Découverte, pp. 265-285.
- MOHAMMED, M. (2009) “Les affrontements entre bandes: virilité, honneur et réputation”, in Déviance et Société, vol. 33, n°2, pp. 173-204.
- MOIGNARD, B. (2007) “Le collège comme espace de structuration des bandes d’adolescents dans les quartiers populaires: le poids de la ségrégation scolaire”, in Revue française de pédagogie, n° 158, pp. 31-42.
- MOORE, J.W. (1998) “Understanding Youth Gangs: Economic Restructuring and the Urban Underclass”, in M. Watts (ed.), Cross-Cultural Perspectives on Youth and Violence, vol. 18, Emerald Group Publishing Limited, pp. 65-78.
- MOSCOVICI, S. (1976) La psychanalyse, son image et son public, Parijs, PUF.
- MUCCHIELLI, L. (2000) “Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile: un bilan des recherches”, in Les cahiers de la Sécurité Intérieure, 4ème trimestre, n°42, pp. 127-146.
- NAGELS, C., REA, A. (2007) Jeunes à perpète. Génération à problèmes ou problème de générations?, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- NAGELS, C., SMEETS, S. (2010) Projet BE+ . Bilan et recommandations. Rapport transversal, Bruxelles.
- PITTS, P. (2007) “Reluctant Gangsters: Youth Gangs in Waltham Forest”, <http://www.walthamforest.gov.uk/reliuctant-gangsters.pdf>, pp. 1-107.
- QUIVY, R., VAN CAMPENHOUDT, L. (1995) Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod.
- ROBERT, Ph., LASCOUMES, P. (1974) Les bandes d’adolescents: une théorie de la ségrégation, Paris, Les Editions ouvrières, Paris.
- SANCHEZ JANKOWSKI, M. (1991) Islands in the Street: Gangs in Urban American Society, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.
- SANCHEZ JANKOWSKI, M. (1994) ‘Les gangs et la presse. La production d’un mythe national’, in Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 101-102, pp. 110-117
- SCHAUT, C. (1999) “Les contrats de sécurité, l’aide à la jeunesse: une coexistence difficile?”, in Y. CARTUYVELS, Ph. MARY (sld), L’Etat face à l’insécurité. Dérives politiques des années 90, Bruxelles, Labor, pp. 69-99.
- SCHAUT, C. (2000) “La dimension spatiale des relations de quartier et les effets de la territorialisation des contrats de sécurité”, in L. VAN CAMPENHOUDT, Y. CARTUYVELS, DIGNEFFE F., KAMINSKI D., MARY Ph., REA A. (sld), Réponses à l’insécurité. Des discours aux pratiques, Bruxelles, Labor, pp. 21-44.
- SCHAUT, C. (2001) “Les contrats de sécurité et la figure du ‘jeune immigré menaçant’ in BRION, F., REA, A., SCHAUT, C., TIXHON, A. (sld), Mon délit? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l’immigration, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 135-156.
- SHORT, J.F, HUGHES, L.A. en PONTELL, H.N. (2007), Juvenile Delinquency and Delinquents: The Nexus of Social Change, (1e ed.), Prentice Hall.
- SPECTOR, M., KITSUSE, J. I. (1987) Constructing social problems, New York, Aldine de Gruyter.
- SURETTE, R., (1998) Media, crime, and criminal justice: Images and realities, Belmont (Ca), Wadsworth Pub.
- THOMAS W.L., THOMAS D.S. (1928) The child in America : behavior problems and programs, New York, Knopf.
- THRASHER, F.M. (1927). The gang: a study of 1,313 gangs in Chicago. The University of Chicago studies in urban sociology. Chicago, Ill: The University of Chicago Press.
- VAN DE KERCHOVE M. (1977) “Des mesures répressives aux mesures de sûreté et de protection. Réflexions sur le pouvoir mystificateur du langage” . Revue de droit pénal et de criminologie, n° 4, pp. 245-279
- WALGRAVE, S., UCE, V. (2006) “Nieuws over criminaliteit op het TV-nieuws: ruim overdreven?” in: HOOGHE, M., SCHUEREMANS, S.; DE SWERT, K.; WALGRAVE, S. (red.) (2006) De kwaliteit van het nieuws. Kwaliteitsindicatoren voor televisieverslaggeving, Acco, Leuven, pp. 189-209.
- WEERMAN, F.M., MAXSON, C.L., ESBENSEN, F.-A., ALBRIDGE, J., MEDINA, J. en VAN GEMERT, F. (2009) Eurogang Program Manual. Backgrounds, development, and use of the Eurogang instruments in multi-site, multi-method comparative research, Eurogang.

ANNEXE

Formulaire utilisé pour les focus groupes

Groupe de discussion : _____

Fonction : _____

Lieu effectif de travail : _____

Dans votre quotidien professionnel, comment caractériseriez-vous les ‘regroupements de jeunes’ « problématiques » auxquels vous êtes confrontés ?

	Caracteristiques		Remarques
1.	Taille regroupement		
	1.1	Petit groupe (2-5)	
	1.2	Groupe moyen (5-10)	
	1.3	Grand groupe (+10)	

2.	Âge jeunes		
	2.1	10-13 ans	
	2.2	14-16 ans	
	2.3	17-18 ans	
	2.4	19-25 ans	
	2.5	+25 ans	

	Caracteristiques		Remarques
3.	Structure		
	3.1	Structure verticale	
	3.2	Structure horizontale	
	3.3	Présence leadership	
	3.4	Pas de structure	

4.	Degré de stabilité temporelle		
	4.1	Groupe stable dans le temps	
	4.2	Groupe instable dans le temps	

5.	Mode d'accès au groupe		
	5.1	Relativement ouvert	
	5.2	Relativement fermé	
	5.3	Fermé	
	5.4	Ritualisé	

6.	Type de lien entre les membres		
	6.1	Familiaux	
	6.2	Amicaux	
	6.3	Scolaires	
	6.4	Territoriaux	
	6.6	Sports et loisirs	
	6,7	Cohésion faible entre les membres	
	6,8	Cohésion moyenne entre les membres	
	6,9	Cohésion forte entre les membres	

Caracteristiques			Remarques
7. Homogenite du groupe			
	7.1	A base religieuse	
	7.2	Politique	
	7.3	A base ethnique	
	7.4	Sexe	
	7.5	exclusivement masculin	
	7.6	majoritairement masculin	
	7.7	mixte	
	7.8	Majoritairement féminin	
	7.9	Exclusivement féminin	

8. Activités collectives du groupe			
	8.1	Sports et loisirs	
	8.2	Dérangements publics	
	8.3	Petite et moyenne délinquance	
	8.4	Grande délinquance	
	8.5	Trafic	
	8.6	Affrontements	
	8.7	Activités politiques	

Caracteristiques			Remarques
9. Activités individuelles des membres du groupe			
	9.1	Sports et loisirs	
	9.2	Dérangements publics	
	9.3	Petite et moyenne délinquance	
	9.4	Grande délinquance	
	9.5	Trafic	
	9.6	Affrontements	
	9.7	Activités politiques	

10. Existence d'elements de reconnaissance des membres			
	10.1	Reconnaissance entre membres	
	10.2	Visibilité publique	
	10.3	Existence d'un nom choisi par le groupe	
	10.4	Existence d'un nom imposé par un acteur externe au groupe	

11. Territoire			
	11.1	Logique territoriale (défendent un territoire, logique de quartier)	
	11.2	Résidents de la commune	
	11.3	Non résidents de la commune	

Et si vous souhaitez ajouter d'autres caractéristiques...

	Caracteristiques	Remarques
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		



www.commode.be

